

Portrait de l'insécurité alimentaire au Québec

Évolution et facteurs associés



Pour tout renseignement concernant l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) et les données statistiques dont il dispose, s'adresser à :

Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone :
418 691-2401
1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)

Site Web : statistique.quebec.ca

Ce document est disponible seulement en version électronique.

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
1^{er} trimestre 2026
ISBN 978-2-555-03344-3 (en ligne)

© Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, 2026

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.
statistique.quebec.ca/fr/institut/nous-joindre/droits-auteur-permission-reproduction

Mars 2026

Avant-propos

L'insécurité alimentaire, qui se définit comme un accès inadéquat ou insuffisant à la nourriture en raison de contraintes financières, est à la fois un des principaux déterminants de la santé des personnes et un indicateur des inégalités sociales et économiques au sein de la population. C'est un important enjeu de santé publique, et il est essentiel de la surveiller pour suivre l'évolution des conditions de vie de la population du Québec.

Dans le contexte actuel, où on assiste à une hausse soutenue du coût de la vie et plus particulièrement des dépenses liées au logement et à l'alimentation, disposer de données probantes pour cerner les groupes les plus vulnérables constitue un atout pour orienter les interventions.

La présente publication, qui s'appuie sur les données de l'*Enquête canadienne sur le revenu* (ECR) de Statistique Canada, brosse un portrait actualisé et détaillé de l'insécurité alimentaire au Québec. On y traite de son ampleur, de sa gravité et de son évolution récente. On y propose également des comparaisons avec les autres provinces canadiennes. L'analyse des caractéristiques démographiques, socioéconomiques et liées au logement permet d'identifier les ménages les plus susceptibles de vivre de l'insécurité alimentaire et d'approfondir la compréhension des facteurs associés à cette problématique.

En présentant ces résultats, l'Institut de la statistique du Québec souhaite mettre à la disposition des parties prenantes des données rigoureuses et objectives. Les données présentées offrent ainsi un éclairage essentiel pour enrichir les connaissances et soutenir la prise de décisions visant à réduire l'ampleur et les répercussions de l'insécurité alimentaire.

Le statisticien en chef,

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Marc Sirois

Publication réalisée à l'Institut de la statistique du Québec par :	Virginie Nanhou et Marie-Andrée Gravel
Traitement et analyse des données :	Pierre-Luc Labonté
Sous la coordination de :	Marie-Andrée Gravel
Sous la direction de :	Nathalie Audet
Révision linguistique et édition :	Direction de la diffusion et des communications
Comité de lecture interne :	Nathalie Audet, Pierre-Luc Labonté et Bertrand Perron
Photo en couverture :	Markus Spiske / Pexels
Pour tout renseignement concernant le contenu de cette publication :	Direction des enquêtes et des indicateurs sociaux Institut de la statistique du Québec 1200, McGill College, bureau 500 Montréal (Québec) H3B 4J8 Téléphone : 418 691-2401 1 800 463-4090 (Canada et États-Unis) Site Web : statistique.quebec.ca

Notice bibliographique suggérée

NANHOU, Virginie, et Marie-Andrée GRAVEL (2026). *Portrait de l'insécurité alimentaire au Québec. Évolution et facteurs associés*, [En ligne], Québec, Institut de la statistique du Québec, 77 p. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/insecurite-alimentaire-quebec-evolution-facteurs.pdf].

Avertissement

Les proportions estimées contenues dans le présent rapport sont arrondies à une décimale dans les tableaux et figures et à l'unité dans le texte, à l'exception de celles inférieures à 5 %, qui sont présentées avec une décimale. Les proportions dont la décimale est ,5 sont arrondies à l'unité inférieure ou supérieure selon la seconde décimale. L'absence d'astérisque dans un tableau ou une figure signifie que toutes les estimations ont une bonne précision (coefficient de variation [CV] $\leq 15\%$).

Signes conventionnels

x	Donnée confidentielle
%	Pourcentage
Pe	Population estimée
*	Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence
**	Coefficient de variation entre 25 % et 33 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement
a-b-c	Écart significatif entre les catégories de la variable de croisement affichant une même lettre

Table des matières

Faits saillants	7
Introduction	9
Aspects méthodologiques	11
L'insécurité alimentaire au Québec	17
Portrait de l'insécurité alimentaire au Québec en 2023	17
Évolution de l'insécurité alimentaire des ménages du Québec entre 2018 et 2023	20
Comparaison avec les autres provinces	21
Portrait des ménages en situation d'insécurité alimentaire	24
Les caractéristiques démographiques liées à l'insécurité alimentaire	25
Structure et composition du ménage	25
Groupe d'âge et sexe du soutien économique principal	27
Immigration et diversité ethnoculturelle du principal soutien économique du ménage	28
Les caractéristiques socioéconomiques liées à l'insécurité alimentaire	31
Régions de la Mesure du panier de consommation (MPC)	31
Principale source de revenu du ménage	32
Inégalités de revenu et situation de faible revenu du ménage	33
Scolarité du soutien économique principal	36
Emploi du soutien économique principal	37
Les caractéristiques du logement liées à l'insécurité alimentaire	42
Mode d'occupation du logement	43
Conditions de logement	44
Facteurs associés à la probabilité de vivre en situation d'insécurité alimentaire en 2023	49
Caractéristiques démographiques	50
Caractéristiques socioéconomiques	51
Caractéristiques liées au logement	52

Discussion	56
Dans un contexte d'inflation soutenue, l'insécurité alimentaire gagne du terrain	56
Les facteurs démographiques : des déterminants structurels de l'insécurité alimentaire	58
Les facteurs socioéconomiques : la situation financière au cœur de la vulnérabilité alimentaire	59
Les facteurs liés au logement : choisir entre se loger et se nourrir	60
Limites de l'étude	62
Conclusion	63
Annexe – Tableaux complémentaires	64
Références bibliographiques	71

Faits saillants

Ménages et personnes en situation d'insécurité alimentaire au Québec en 2023

- En 2023, près d'**un ménage sur cinq (19 %)** était en situation d'insécurité alimentaire au Québec, soit environ 733 900 ménages.
 - **6 %** étaient en insécurité alimentaire marginale (219 000 ménages);
 - **9 %** étaient en insécurité alimentaire modérée (336 100 ménages);
 - **4,6 %** étaient en insécurité alimentaire grave, (178 800 ménages).
- À l'échelle des personnes, un peu plus de **1,7 million de personnes** vivaient dans un ménage en insécurité alimentaire (**20 %**):
 - environ 548 000 personnes en insécurité alimentaire marginale (**6 %**);
 - environ 855 000 personnes en insécurité alimentaire modérée (**10 %**);
 - environ 319 000 personnes en insécurité alimentaire grave (**3,7 %**).
- Plus d'**un enfant sur quatre (28 %**, soit un peu plus de 463 000 enfants) vivait dans un ménage en insécurité alimentaire :
 - environ 155 000 enfants en insécurité alimentaire marginale (**9 %**);
 - environ 254 000 enfants en insécurité alimentaire modérée (**15 %**);
 - environ 55 000 enfants en insécurité alimentaire grave (**3,3 %***).

Évolution de l'insécurité alimentaire au Québec entre 2018 et 2023

- La proportion de ménages en insécurité alimentaire est passée de **14 %** en 2018 à **19 %** en 2023, ce qui reflète une tendance à la hausse.
- L'insécurité alimentaire a connu une hausse à ses trois niveaux de gravité. De 2018 à 2023, la proportion de ménages touchés est passée de :
 - **4,5 %** à **6 %** pour l'insécurité alimentaire marginale ;
 - **7 %** à **9 %** pour l'insécurité alimentaire modérée ;
 - **2,8 %** à **4,6 %** pour l'insécurité alimentaire grave.
- Malgré cette hausse, les ménages du Québec sont demeurés, tout au long de cette période, proportionnellement moins nombreux à vivre de l'insécurité alimentaire que ceux des autres provinces canadiennes prises ensemble – la proportion passe de 14 % en 2018 à 19 % en 2023 au Québec comparativement à 18 % et 26 % dans l'ensemble des autres provinces.

Les ménages les plus susceptibles de vivre de l'insécurité alimentaire

- les ménages de grande taille ;
- les ménages dirigés par des personnes jeunes, des femmes, ou des personnes noires ou latino-américaines ;
- les ménages dont le revenu provient de prestations d'aide sociale, et, dans une moindre mesure, ceux dépendant de revenus de travail autonome ou de la pension de Sécurité de la vieillesse ;
- les ménages du quintile inférieur de revenu (après impôt, ajusté à la taille du ménage) ;
- les ménages dirigés par une personne dont la situation d'emploi est instable ;
- les ménages locataires, particulièrement ceux bénéficiant d'une subvention au loyer ;
- les ménages occupant un logement nécessitant des réparations, surtout lorsqu'il s'agit de réparations majeures.

Les ménages les moins susceptibles de vivre de l'insécurité alimentaire

- les ménages dirigés par une personne aînée ;
- les ménages dont le revenu provient principalement de pensions de retraite privées ;
- les ménages du quintile supérieur de revenu après impôt ajusté à la taille du ménage ;
- les ménages propriétaires sans hypothèque ;
- les ménages occupant un logement qui ne requiert pas de réparations.

Les caractéristiques socioéconomiques sont celles qui contribuent le plus à la probabilité qu'un ménage vive de l'insécurité alimentaire, suivies des caractéristiques liées au logement. Les caractéristiques démographiques sont celles qui y contribuent le moins.

Introduction

L'insécurité alimentaire, définie dans cette étude comme un accès inadéquat ou insuffisant à la nourriture en raison de contraintes financières, constitue un indicateur de privation matérielle d'importance, et est étroitement liée à d'autres marqueurs d'inégalités sociales et économiques, comme le mode d'occupation du logement et la situation de faible revenu (Tarasuk, Li et Fafard St-Germain 2022 ; Polsky et Gilmour 2020 ; Tarasuk et Mitchell 2020). Influencée par la situation financière des ménages, elle reflète leur vulnérabilité face à la hausse du coût de la vie et leur capacité à répondre à leurs besoins fondamentaux, notamment celui de se nourrir (Polsky 2024). L'insécurité alimentaire est également reconnue comme un facteur prédictif d'une mauvaise alimentation, caractérisée par une consommation réduite de fruits et légumes, de produits laitiers et de viande et substituts, ainsi que par un apport insuffisant en certains nutriments essentiels (Maisonneuve, Hamel et Blanchet 2014).

L'insécurité alimentaire est reconnue pour être un déterminant social de la santé en raison de ses répercussions sur la santé et le bien-être (Tarasuk, Li et Fafard St-Germain 2022). En plus d'être associée à des problèmes de santé physique comme l'hypertension ou le diabète, elle est aussi associée à divers problèmes de santé mentale tels que la détresse psychologique, les troubles de l'humeur et l'anxiété (Santé publique Ottawa 2025 ; Uppal 2023 ; MSSS 2008). En raison de leurs besoins accrus en matière de soins, les personnes vivant en situation d'insécurité alimentaire tendent à recourir davantage aux services de soins de santé, et présentent notamment des taux d'hospitalisation plus élevés que les autres (Thielman et autres 2024 ; Li, Fafard St-Germain et Tarasuk 2023 ; Jessiman-Perreault et McIntyre 2017 ; Burke et autres 2016 ; Pryor et autres 2016 ; Whitaker et autres 2006). Si l'insécurité alimentaire est une situation défavorable pour les personnes touchées, elle exerce également une pression sur le système de santé, et contribue à l'augmentation des dépenses publiques (Men et autres 2020 ; Tarasuk et autres 2015).

L'insécurité alimentaire n'est pas qu'une question économique ou de santé : elle module aussi les comportements des personnes et la perception qu'elles ont d'elles-mêmes (Tarasuk 2001). Elle est notamment associée à un risque accru de vivre de l'isolement social (MSSS 2008). Chez les jeunes, elle est liée à des résultats scolaires plus faibles et à des changements dans les habiletés sociales (Ryu et Bartfeld 2012 ; Jyoti, Frongillo et Jones 2005).

L'insécurité alimentaire a été reconnue par le gouvernement canadien dans les dernières années comme un indicateur clé, ce qui témoigne de son importance tant au niveau individuel qu'au niveau collectif. Elle a été ajoutée à plusieurs cadres de mesure, dont la *Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté* et les *Indicateurs d'inclusion sociale pour les groupes ethnoculturels du Canada* (Statistique Canada 2024a ; Tarasuk, Li et Fafard St-Germain 2022). L'insécurité alimentaire fait aussi partie des indicateurs du [Cadre de qualité de vie pour le Canada](#) et du [Cadre d'indicateurs canadien \(CIC\) sur les objectifs de développement durable](#).

L'importance de surveiller l'insécurité alimentaire et d'identifier les groupes de population les plus à risque au moyen de données probantes est indéniable. Compte tenu de la hausse marquée du coût de la vie survenue dans les dernières années, qui a touché notamment le coût du logement et des aliments, un nombre croissant de ménages pourraient en venir à vivre cette forme de précarité.

Objectifs

La présente publication vise principalement à brosser le portrait de l'insécurité alimentaire des ménages et des personnes au Québec entre 2018 et 2023, et à identifier les facteurs qui y sont associés en s'appuyant sur les données de l'*Enquête canadienne sur le revenu* (ECR).

On y examine plus précisément les différents niveaux de gravité de l'insécurité alimentaire des ménages au Québec et dans le reste du Canada en 2023, tout en analysant leur évolution au Québec entre 2018 et 2023. L'analyse permet également de cerner les caractéristiques démographiques, socioéconomiques et de logement liées à l'insécurité alimentaire des ménages en 2023. Pour finir, on s'appuie sur des analyses de régression logistique pour illustrer la contribution individuelle de ces caractéristiques à l'insécurité alimentaire au Québec, en tenant compte de l'effet des autres variables.

Qu'entend-on par insécurité alimentaire ?

On considère qu'il y a insécurité alimentaire lorsque l'accès à la nourriture est insuffisant ou inadéquat en raison de contraintes financières. En se basant sur l'expérience des ménages confrontés à un manque d'argent pour acheter de la nourriture, l'insécurité alimentaire peut être marginale, modérée ou grave.

L'**insécurité alimentaire marginale** est caractérisée par l'inquiétude de manquer de nourriture ou par le fait de limiter le choix d'aliments en raison d'un manque d'argent pour la nourriture.

L'**insécurité alimentaire modérée** survient lorsque la qualité ou la quantité des aliments consommés est compromise en raison d'un manque d'argent pour la nourriture.

L'**insécurité alimentaire grave** se manifeste par un apport alimentaire réduit et une perturbation des habitudes alimentaires, ce qui comprend le fait de sauter des repas, de réduire la quantité de nourriture consommée et, dans certains cas, de passer des journées entières sans manger.

À l'inverse, on considère qu'il y a **sécurité alimentaire** lorsqu'aucun problème d'accès à la nourriture lié au revenu n'est déclaré.

Aspects méthodologiques

Source de données

Les données utilisées pour cette analyse proviennent des cycles de 2018 à 2023 de l'*Enquête canadienne sur le revenu* (ECR), une enquête transversale menée annuellement par Statistique Canada qui vise à fournir des renseignements sur le revenu et les sources de revenu de la population canadienne, de même que sur leurs caractéristiques personnelles et sur celles de leur ménage. Des données sur l'insécurité alimentaire sont recueillies depuis l'édition 2018 de l'enquête. La collecte des données a habituellement lieu de janvier à juin de l'année suivant l'année de référence et celles-ci sont publiées avec les estimations du revenu pour l'année de référence. Dans cette étude, nous suivons l'approche de Statistique Canada qui désigne par exemple comme « estimations de 2023 », les données recueillies au cours des interviews menées de janvier à juin 2024, et publiées avec les estimations du revenu pour l'année de référence 2023.

La population visée par l'ECR est constituée de la population canadienne vivant dans les 10 provinces et les trois territoires. Sont exclues du champ de l'enquête les personnes vivant dans les communautés des Premières Nations et dans d'autres peuplements autochtones des provinces, les pensionnaires d'établissements institutionnels et les ménages situés dans des régions extrêmement éloignées où la densité de population est très faible.

Mesure de l'insécurité alimentaire

Dans l'ECR, la situation d'insécurité alimentaire des ménages est déterminée à partir du module sur la sécurité alimentaire des ménages (MESAM)¹. Celui-ci est composé de 18 questions évaluant de manière distincte les expériences vécues au cours des 12 mois précédant l'enquête par les adultes (10 questions) et s'il y a lieu, par les enfants du ménage (8 questions)². La situation de sécurité alimentaire et le niveau de gravité de la situation d'insécurité alimentaire sont déterminés en fonction du nombre de réponses affirmatives³ aux questions. Pour conclure qu'il y a sécurité alimentaire chez les adultes ou chez les enfants, aucune réponse affirmative aux questions ne doit avoir été donnée. La classification des ménages dans une catégorie donnée est résumée au tableau 1.

1. Pour plus d'information, consulter le questionnaire de l'[Enquête canadienne sur le revenu – 2023](#) et la page [Évaluation de la situation de sécurité alimentaire](#).
2. Évaluer séparément l'expérience des adultes et celle des enfants est pertinent puisque « les adultes peuvent compromettre leur propre consommation alimentaire afin de garder la nourriture pour les enfants » (Li, Fafard St-Germain et Tarasuk 2023).
3. Les choix de réponse considérés comme affirmatifs sont, selon la question : « oui », « souvent vrai » ou « parfois vrai », « oui, presque tous les mois » et « oui, certains mois, mais pas tous les mois ».

Tableau 1

Évaluation de la situation de sécurité alimentaire des ménages

Situation de sécurité alimentaire	Échelle de sécurité alimentaire des adultes (10 questions)	Échelle de sécurité alimentaire des enfants (8 questions)	Situation du ménage
Sécurité alimentaire Aucune indication de problèmes d'accès à la nourriture liés aux revenus	Aucune réponse affirmative	Aucune réponse affirmative	Les adultes et les enfants du ménage sont en situation de sécurité alimentaire.
Insécurité alimentaire marginale Certain niveau de problèmes d'accès à la nourriture	Pas plus d'une réponse affirmative	Pas plus d'une réponse affirmative	Les adultes ou les enfants du ménage, ou les deux, sont en situation d'insécurité alimentaire marginale et ni les uns ni les autres ne sont en situation d'insécurité alimentaire modérée ou grave.
Insécurité alimentaire modérée Réduction dans la qualité ou la quantité de nourriture	De 2 à 5 réponses affirmatives	De 2 à 4 réponses affirmatives	Les adultes ou les enfants du ménage, ou les deux, sont en situation d'insécurité alimentaire modérée et ni les uns ni les autres ne sont en situation d'insécurité alimentaire grave.
Insécurité alimentaire grave Réduction majeure, y compris dans la quantité de nourriture consommée	6 réponses affirmatives ou plus	5 réponses affirmatives ou plus	Les adultes ou les enfants du ménage, ou les deux, sont en situation d'insécurité alimentaire grave.

Sources : Santé Canada 2020 ; Li, Fafard St-Germain et Tarasuk 2023.

Niveaux de gravité de l'insécurité alimentaire

Dans ce rapport, les niveaux de gravité de l'insécurité alimentaire (marginale, modérée et grave) ont été abordés selon deux approches distinctes.

Pour brosser le portrait de l'insécurité alimentaire au Québec et dans le reste du Canada, les trois niveaux de gravité ont été traités séparément. Pour l'analyse régionale, ainsi que pour les analyses bivariées et multivariées, les trois niveaux de gravité ont été regroupés en une seule catégorie afin de simplifier l'analyse et d'augmenter la puissance statistique.

Ce regroupement suit la recommandation formulée en 2020 par Santé Canada, qui préconise de distinguer les ménages en situation d'insécurité alimentaire marginale de ceux en situation de sécurité alimentaire (Santé Canada 2020). En effet, bien que les personnes en situation d'insécurité alimentaire marginale n'aient pas eu à réduire la qualité ou la quantité des aliments consommés, des études ont démontré que ce niveau d'insécurité est néanmoins associé à des risques accrus pour la santé. Les recherches indiquent que les risques pour la santé augmentent graduellement avec la gravité de l'insécurité alimentaire, mais que même le niveau marginal est lié à des problèmes de santé si on le compare à une situation de sécurité alimentaire (Jessiman-Perreault et McIntyre 2017 ; Burke et autres 2016 ; Whitaker et autres 2006).

Unités d'analyse

Les statistiques sur l'insécurité alimentaire peuvent être produites pour deux unités d'analyse : les ménages et les personnes dans les ménages. Pour saisir pleinement l'ampleur de l'insécurité alimentaire, il est essentiel de surveiller à la fois les ménages en situation d'insécurité alimentaire et les personnes vivant dans ces ménages (Tarasuk, Li, Mitchell et Dachner 2018). Divers facteurs justifient le recours à l'une ou à l'autre de ces deux unités.

Estimer la prévalence de l'insécurité alimentaire au niveau des ménages est particulièrement pertinent, car l'insécurité alimentaire est mesurée à partir d'une échelle qui capte les expériences liées à l'alimentation vécues collectivement par les membres du ménage. Aussi, la cohabitation au sein d'un même ménage permet de réaliser des économies d'échelle dans la consommation, ce qui renforce la pertinence de cette unité d'analyse. En effet, la mutualisation des dépenses liées entre autres au logement, à l'alimentation ou à l'énergie influence directement la capacité d'un ménage à faire face à l'insécurité alimentaire.

De plus, les différentes formes d'aide au revenu (les transferts gouvernementaux et les prestations sociales) sont généralement calculées en fonction de la situation du ménage (Li, Fafard St-Germain et Tarasuk 2023). Enfin, le choix du ménage comme unité d'analyse permet de mieux cerner les stratégies d'adaptation mises en place par les ménages confrontés à des contraintes budgétaires.

Même si le fait de capter l'insécurité alimentaire à l'échelle des ménages présente des avantages, il demeure toutefois essentiel d'assurer le suivi du nombre de personnes exposées. En tant que déterminant social de la santé, l'insécurité alimentaire a des répercussions directes sur la santé et le bien-être individuel, ce qui justifie l'attention particulière accordée à l'échelle des personnes. Cela permet de mieux cerner l'ampleur réelle du phénomène et d'évaluer les besoins de la population. Le suivi de l'insécurité alimentaire à l'échelle des personnes s'inscrit également dans la continuité des pratiques statistiques en matière de santé publique et de développement social (Tarasuk, Li, Mitchell et Dachner 2018).

Il importe de mentionner que les estimations produites à l'échelle des personnes réfèrent aux personnes vivant dans un ménage en insécurité alimentaire plutôt qu'aux personnes en situation d'insécurité alimentaire, comme la situation d'insécurité alimentaire du ménage est attribuée à chaque personne dans le ménage.

Compte tenu des objectifs spécifiques de cette analyse, la majorité des résultats présentés dans ce rapport – qu'il s'agisse d'analyses bivariées ou multivariées – portent sur les ménages.

Analyses statistiques

Dans le cadre de cette publication, deux types d'analyse ont été effectués : des analyses descriptives et bivariées, ainsi que des analyses multivariées.

Analyses descriptives et bivariées

Dans un premier temps, des analyses descriptives ont permis de brosser le portrait évolutif de l'insécurité alimentaire des ménages au Québec entre 2018 et 2023, ainsi que de comparer la situation du Québec à celle observée dans les autres provinces canadiennes. Des analyses bivariées ont ensuite été menées afin d'identifier les caractéristiques significativement liées à l'insécurité alimentaire des ménages.

Ces analyses ont été menées au moyen du test du khi deux de Satterthwaite. Lorsque le test global s'est avéré statistiquement significatif au seuil de 0,05, des tests de comparaison deux à deux entre les différentes catégories d'une même variable ont été réalisés.

Analyses multivariées

Dans un second temps, des analyses multivariées ont été menées à l'aide de modèles de régression logistique. L'approche multivariée permet d'examiner simultanément l'effet d'un ensemble de facteurs, tout en contrôlant des facteurs de confusion potentiels ou des interactions entre certains facteurs. Plus précisément, les modèles de régression logistique présentés visent à cerner les facteurs associés à l'insécurité alimentaire des ménages, en maintenant constant l'effet des autres facteurs. Cette approche permet ainsi d'estimer la contribution distincte de chaque facteur à la probabilité qu'un ménage soit en situation d'insécurité alimentaire.

Trois modèles ont été construits, chacun intégrant successivement un groupe de variables : les caractéristiques démographiques, les caractéristiques socioéconomiques, puis celles liées au logement. Le premier modèle a servi à évaluer uniquement l'effet des caractéristiques démographiques. Dans le deuxième modèle, on a ajouté les caractéristiques socioéconomiques, et dans le modèle final, les caractéristiques liées au logement. Une analyse de la contribution de chacun des groupes de variables à la probabilité d'être en situation d'insécurité alimentaire a également été réalisée.

Étant donné que certaines variables sont corrélées entre elles, une vérification des risques de multicollinéarité a guidé le choix des variables retenues dans les modèles. Une approche de sélection pas-à-pas descendante (*backward elimination*) a été utilisée pour déterminer les facteurs à conserver. Cette méthode consiste à inclure l'ensemble des variables d'intérêt, puis à retirer progressivement celles qui ne contribuent pas significativement au modèle. Ainsi, au départ, les modèles intègrent les variables identifiées comme étant liées de façon marginale ($0,05 < p < 0,10$) ou significative ($p < 0,05$) à l'insécurité alimentaire

lors des analyses bivariées. Le critère d'information d'Akaike (AIC) a été utilisé pour que les modèles offrent le meilleur équilibre possible entre parcimonie et capacité explicative. Plus la valeur de l'AIC est faible, plus le modèle est considéré comme performant. Ce critère a également servi à évaluer la contribution relative de chacun des groupes de variables à la probabilité qu'un ménage soit en situation d'insécurité. Ainsi, le groupe de variables associé à la valeur d'AIC la plus faible est considéré comme celui améliorant le plus substantiellement l'ajustement du modèle. À l'inverse, le groupe qui présente la valeur d'AIC la plus élevée est considéré comme celui dont la contribution est la plus limitée pour expliquer l'insécurité alimentaire.

Les résultats des modèles sont présentés sous la forme de rapports de cotes (RC). Pour chaque facteur, une catégorie (indiquée en italique dans les tableaux) est utilisée comme groupe de référence (RC = 1,00). Lorsqu'un rapport de cotes est accompagné des symboles « † » ($p < 0,05$), « †† » ($p < 0,01$) ou « ††† » ($p < 0,001$), une valeur supérieure à 1 indique que les ménages présentant la caractéristique étudiée ont une plus grande probabilité d'être en situation d'insécurité alimentaire que les ménages de la catégorie de référence. À l'inverse, une valeur inférieure à 1 indique une probabilité moindre. Des tests supplémentaires ont été réalisés afin de comparer les rapports de cotes entre les différentes catégories d'un même facteur (autres que la catégorie de référence). Ces différences sont identifiées par des lettres dans les tableaux.

Précisons que puisque le phénomène étudié n'est pas rare, les rapports de cotes ne doivent pas être interprétés comme des risques relatifs. Il est ainsi déconseillé de les traduire en termes de probabilité quantifiée précise (par exemple, « un risque quatre fois plus élevé »). Il est plutôt recommandé d'interpréter les rapports de cotes de façon corrélationnelle, c'est-à-dire en considérant que la probabilité qu'un ménage soit en situation d'insécurité alimentaire est augmentée ou diminuée par un facteur donné, dont l'ampleur n'est pas précisée (Hosmer et Lemeshow 1989). Aussi, en raison de la nature transversale de l'étude, les relations révélées par les analyses ne peuvent pas être considérées comme causales. Bien que plusieurs variables aient été incluses pour contrôler les effets de confusion potentiels, il est possible que certaines associations soient influencées par des facteurs non mesurés dans l'enquête.

Facteurs associés

Une revue de littérature (non exhaustive) a permis d'élaborer une liste préliminaire de variables de croisement pertinentes. Le choix de ces variables s'appuie sur l'état des connaissances concernant les facteurs associés à l'insécurité alimentaire, les données disponibles dans les fichiers de microdonnées de l'ECR, ainsi que la précision des estimations. Des analyses exploratoires ont été réalisées afin de vérifier les associations entre les variables de croisement et la situation d'insécurité alimentaire du ménage.

Les variables retenues pour les analyses portent sur les caractéristiques démographiques, socioéconomiques et de logement. Étant donné que les résultats portent sur les ménages, les caractéristiques démographiques ou socioéconomiques individuelles se rapportent au soutien économique principal du ménage, c'est-à-dire à la personne dont le revenu avant impôt est le plus élevé. Les variables retenues pour les analyses bivariées et multivariées, ainsi que l'indication de leur association significative ou marginalement significative avec l'insécurité alimentaire, sont présentées au tableau 5 dans la section « Tableaux complémentaires ».

Présentation des résultats

Les estimations de proportions (%) présentées dans ce rapport ont été arrondies à la décimale près dans les tableaux et figures et à l'unité près dans le texte, à l'exception des proportions inférieures à 5 %, pour lesquelles une décimale a été conservée. Les proportions dont la décimale est ,5 sont arrondies à l'unité inférieure ou supérieure selon la seconde décimale. En raison de l'arrondissement, la somme des proportions peut être légèrement supérieure ou inférieure à 100 %. Les populations estimées (Pe) sont quant à elles arrondies à la centaine.

Les statistiques présentées étant basées sur un échantillon, elles sont sujettes à l'erreur d'échantillonnage. Certaines expressions comme « environ » et « près de » rappellent qu'il ne s'agit pas de valeurs exactes. Les estimations dont le coefficient de variation (CV) est inférieur ou égal à 15 %, donc qui sont suffisamment précises, sont présentées sans indication à cet effet. Les estimations dont le CV est supérieur à 15 %, mais inférieur ou égal à 25 % sont marquées d'un astérisque (*) dans les tableaux et figures ainsi que dans le texte, ce qui indique que leur précision est passable et qu'elles doivent être interprétées avec prudence. Les estimations dont le CV est supérieur à 25 %, mais inférieur ou égal à 33 % sont quant à elles marquées d'un double astérisque (**) dans les tableaux et figures pour signaler qu'elles sont imprécises et qu'elles sont fournies à titre indicatif seulement. Enfin, les estimations dont le CV est supérieur à 33 % sont remplacées par un F dans les tableaux et figures pour signaler leur faible précision. Elles ne sont pas interprétées dans le texte.

Dans les tableaux présentant des analyses bivariées, en présence d'un résultat global significatif (selon le test du khi-deux), des lettres en exposant ajoutées aux statistiques présentées indiquent quelles sont les paires de catégories d'une variable de croisement pour lesquelles les paramètres correspondant à la variable d'analyse diffèrent significativement au seuil de 0,05 ou tendent à différer ($0,05 \leq p\text{-value} < 0,10$). Une même lettre révèle un écart significatif entre deux catégories ou la présence d'une tendance ($0,05 \leq p\text{-value} < 0,10$). Pour les comparaisons régionales, les différences significatives sont illustrées à l'aide des signes « + » et « - », lesquels indiquent respectivement une proportion d'une région donnée supérieure et inférieure à celle du reste du Québec. Quant aux comparaisons entre le Québec et les autres provinces canadiennes, le signe « + » indique qu'une province donnée présente une proportion supérieure à celle du Québec.



L'insécurité alimentaire au Québec

Portrait de l'insécurité alimentaire au Québec en 2023

En 2023, environ 19 % des ménages se trouvaient en situation d'insécurité alimentaire au Québec (tableau 2), soit 733 900 ménages pour les trois niveaux de gravité :

- 6 % des ménages étaient en situation d'insécurité alimentaire marginale, soit environ 219 000 ;
- 9 % des ménages étaient en situation d'insécurité alimentaire modérée, soit environ 336 100 ;
- 4,6 % des ménages étaient en situation d'insécurité alimentaire grave, soit environ 178 800.

En 2023, l'insécurité alimentaire modérée était la forme la plus fréquente, suivie de l'insécurité alimentaire marginale, puis de l'insécurité alimentaire grave.

Tableau 2

Répartition des ménages et des personnes selon la situation d'insécurité alimentaire du ménage, Québec, 2023

	Ménages		Personnes	
	Pe	%	Pe	%
Insécurité alimentaire	733 900	19,0	1 722 700	19,8
Insécurité alimentaire marginale	219 000	5,7	548 200	6,3
Insécurité alimentaire modérée	336 100	8,7	855 300	9,8
Insécurité alimentaire grave	178 800	4,6	319 200	3,7

Pe Population estimée.

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le revenu*, 2023, fichier de microdonnées. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

À l'échelle individuelle, une personne sur cinq (20 %) vivait dans un ménage en situation d'insécurité alimentaire, soit environ 1 723 000 personnes :

- 6 % vivaient dans un ménage en situation d'insécurité alimentaire marginale, soit environ 548 200 personnes ;
- 10 % vivaient dans un ménage en situation d'insécurité alimentaire modérée, soit environ 855 300 personnes ;
- 3,7 % vivaient dans un ménage en situation d'insécurité alimentaire grave, soit environ 319 200 personnes.

Les résultats observés selon le niveau de gravité de l'insécurité alimentaire à l'échelle des personnes sont similaires à ceux obtenus à l'échelle des ménages : la forme modérée d'insécurité alimentaire demeure la plus fréquente, suivie de la forme marginale. La forme grave est la moins répandue.

Près d'un demi-million d'enfants vivaient dans un ménage en situation d'insécurité alimentaire en 2023

Parmi les 1 723 000 personnes vivant dans un ménage en situation d'insécurité alimentaire au Québec en 2023, on estime que 463 000 étaient des enfants de moins de 18 ans, soit environ 28 % des enfants au Québec (données non illustrées).

Selon le niveau de gravité de l'insécurité alimentaire du ménage, ces enfants se répartissent comme suit :

- | | | |
|--|---|--|
| • 9 % vivaient dans un ménage en situation d'insécurité alimentaire marginale (soit 155 000 enfants) | • 15 % vivaient dans un ménage en situation d'insécurité alimentaire modérée (soit 254 000 enfants) | • 3,3 %* vivaient dans un ménage en situation d'insécurité alimentaire grave (soit 55 000 enfants) |
|--|---|--|

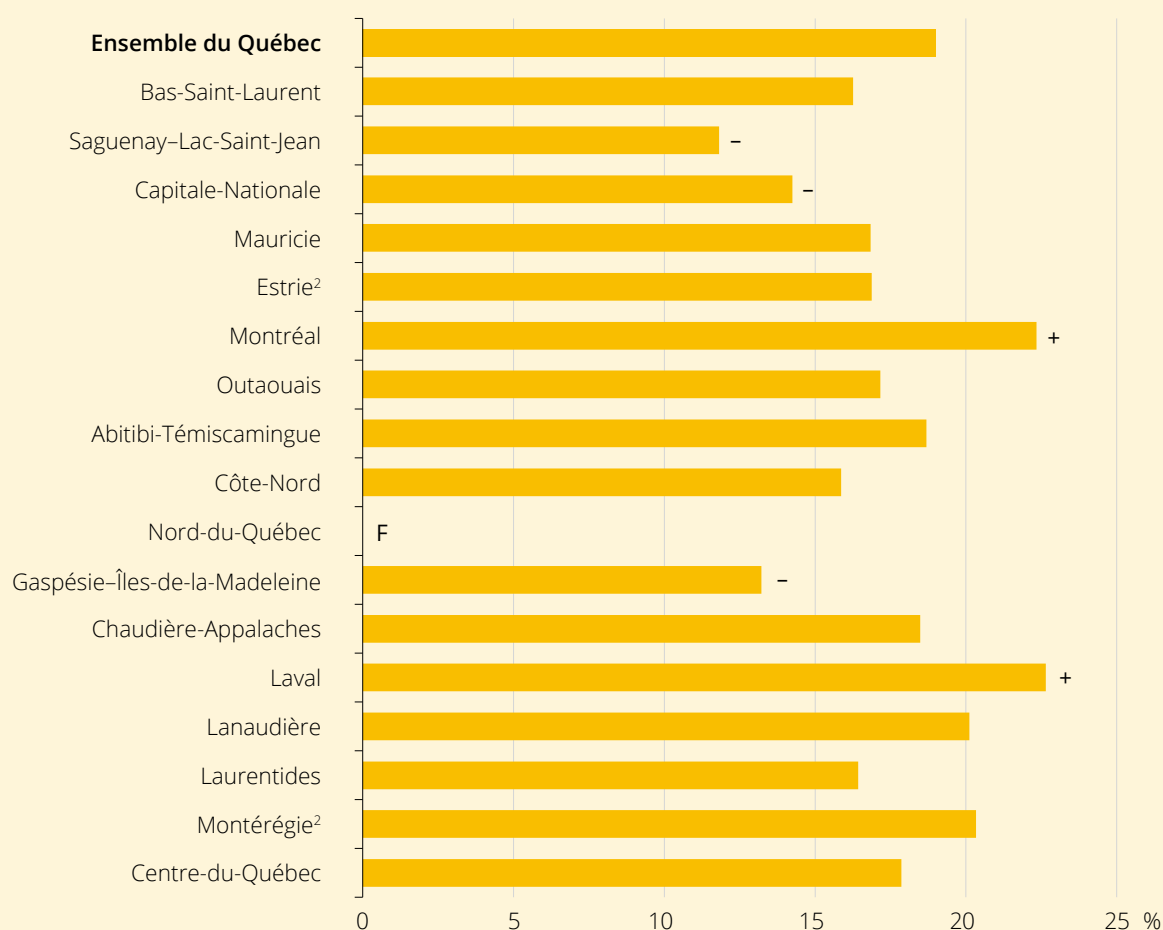
Disparités régionales de l'insécurité alimentaire des ménages en 2023

La proportion de ménages vivant en situation d'insécurité alimentaire varie selon les régions du Québec. En 2023, les ménages des régions de Laval (23 %) et de Montréal (22 %) étaient proportionnellement plus nombreux à vivre en situation d'insécurité alimentaire que ceux du reste du Québec (figure 1). À l'inverse, l'insécurité alimentaire semblait moins répandue dans les régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean (12 %), de la Capitale-Nationale (14 %) et de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (13 %*).

Les résultats présentés permettent d'illustrer les disparités régionales, l'échantillon de l'ECR n'étant pas stratifié pour les régions administratives.

Figure 1

Proportion de ménages en situation d'insécurité alimentaire¹ par régions administratives, Québec, 2023



+ Exprime une proportion significativement plus élevée que celle du reste du Québec.

- Exprime une proportion significativement plus faible que celle du reste du Québec.

F Donnée peu fiable, ne peut être diffusée.

1. Comprend l'insécurité alimentaire marginale, modérée et grave.

2. Selon les nouvelles limites territoriales des régions administratives entrées en vigueur le 28 juillet 2021.

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le revenu*, 2023, fichier de microdonnées. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Évolution de l'insécurité alimentaire des ménages du Québec entre 2018 et 2023

Au Québec, la proportion de ménages en situation d'insécurité alimentaire a suivi une tendance à la hausse entre 2018 et 2023 ; elle est passée de 14 % à 19 % (figure 2). Après une baisse entre 2018 et 2019, la proportion est demeurée relativement stable jusqu'en 2021, avant d'augmenter de façon significative en 2022 et en 2023. La proportion observée en 2023 (19 %) est la plus élevée de la période ; celle de 2019 (12 %), la plus faible.

Cette tendance à la hausse se manifeste différemment selon le niveau de gravité de l'insécurité alimentaire. Cependant, quel que soit le niveau de gravité, les proportions observées en 2023 sont plus élevées que celles de 2018.

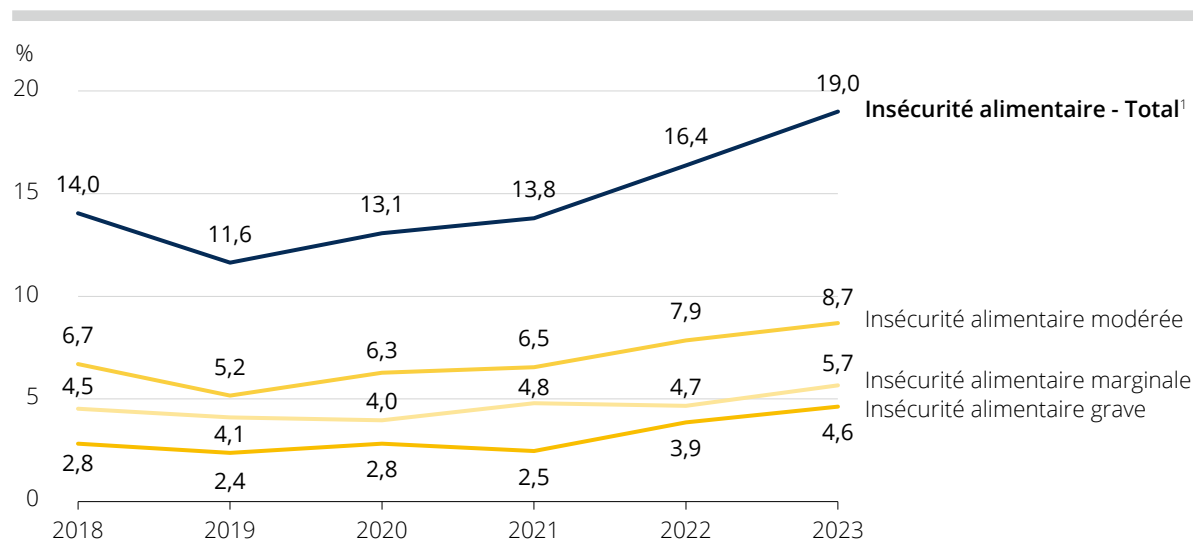
La proportion de ménages en situation d'insécurité alimentaire **marginale** est demeurée relativement stable entre 2018 et 2020, et a ensuite suivi une tendance généralement à la hausse en atteignant 6 % en 2023, soit le niveau le plus élevé de la période.

Après une diminution entre 2018 et 2019, la proportion de ménages en situation d'insécurité alimentaire **modérée** a suivi une tendance à la hausse en atteignant 9 % en 2023, une proportion supérieure à celle de 2018 (7 %). La proportion observée en 2019 (5 %) est la plus faible de la période.

La proportion de ménages en situation d'insécurité alimentaire **grave** est restée relativement stable entre 2018 et 2021, avant d'augmenter significativement en 2022. La tendance indique que la hausse s'est poursuivie en 2023⁴ et a atteint 4,6 %, ce qui est plus élevé que le niveau de 2018 (2,8 %).

Figure 2

Proportion de ménages en situation d'insécurité alimentaire selon le niveau de gravité de l'insécurité alimentaire, Québec, 2018 à 2023



1. Comprend l'insécurité alimentaire marginale, modérée et grave.

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le revenu*, 2018 à 2023, fichiers de microdonnées. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

4. La différence entre les deux années ne s'est pas avérée significative au seuil de 0,05 ($p = 0,078$).

Le recours aux banques alimentaires

Pour faire face à l'insécurité alimentaire, de nombreux ménages se tournent vers l'aide alimentaire. Depuis la pandémie, le recours aux banques alimentaires et à d'autres organismes d'aide a connu une hausse marquée (Banques alimentaires du Québec 2023). Cette tendance est cohérente avec l'augmentation de la proportion des ménages en situation d'insécurité alimentaire entre 2018 et 2023 pour tous les niveaux de gravité.

En 2023, le réseau des Banques alimentaires du Québec a répondu à 2,6 millions de demandes d'aide alimentaire par mois⁵, et est ainsi venue mensuellement en aide à environ 872 000 personnes. Comparativement à 2019, où l'on comptait 1,9 million de demandes mensuelles, cela représente une augmentation d'environ 33 %, ce qui illustre la croissance soutenue des besoins au sein de la population.

Par ailleurs, selon l'organisme Banques alimentaires du Québec, le profil des usagers se diversifie. Si les personnes seules, les familles avec enfants, les ménages dont la principale source de revenu est l'aide sociale et les ménages locataires demeurent des clientèles importantes, on observe désormais un nombre croissant de personnes en emploi et de ménages propriétaires parmi les bénéficiaires (Banques alimentaires du Québec 2023 et 2024).

Comparaison avec les autres provinces

En 2023, environ 26 % des ménages des autres provinces canadiennes prises ensemble étaient en situation d'insécurité alimentaire, soit environ 3 181 700 ménages. Cette proportion est supérieure à celle observée au Québec (19 %) (figure 3). L'écart en faveur du Québec se maintient depuis 2018.

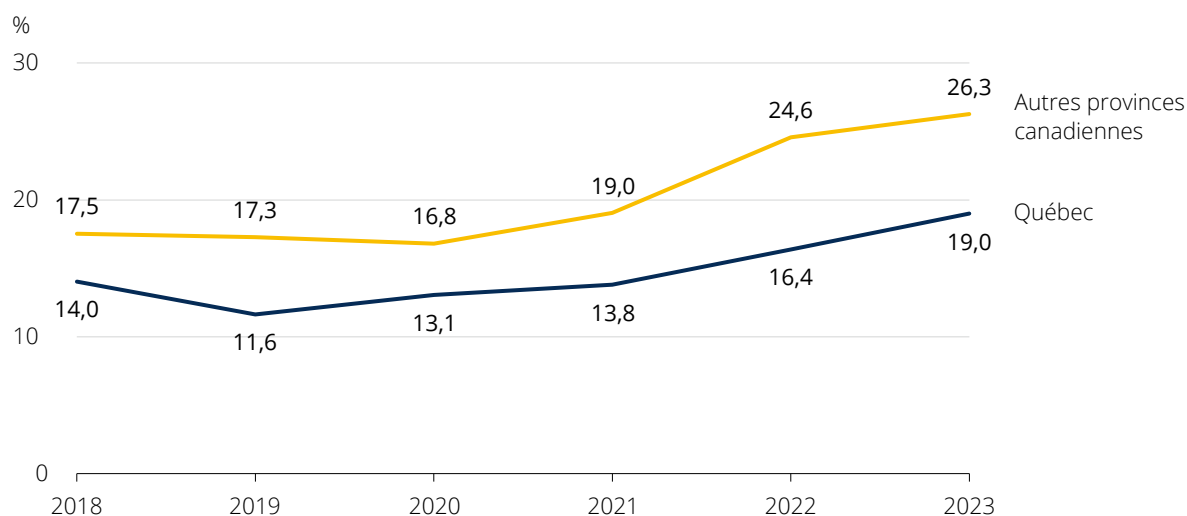
Bien que la proportion de ménages en situation d'insécurité alimentaire ait augmenté tant au Québec que dans l'ensemble des autres provinces entre 2018 et 2023, la hausse a été plus marquée à l'extérieur du Québec. La proportion de ménages touchés a crû de 50 % dans les autres provinces, comparativement à 35 % au Québec, ce qui a creusé l'écart en faveur du Québec durant la période.

En 2023, la proportion de ménages en situation d'insécurité alimentaire marginale était comparable au Québec et dans les autres provinces canadiennes, soit d'environ 6 % dans les deux cas (figure 4). Des écarts en faveur du Québec sont toutefois observés pour les niveaux modéré et grave. En effet, près de 9 % des ménages vivaient en situation d'insécurité alimentaire modérée au Québec, comparativement à 12 % dans les autres provinces. L'insécurité alimentaire grave touchait pour sa part 4,6 % des ménages au Québec, comparativement à 8 % dans les autres provinces.

5. L'aide regroupe les collations, les repas servis ainsi que les dépannages (paniers de provisions composés de denrées périssables et non périssables que les usagers rapportent à la maison) (Banques alimentaires du Québec 2023).

Figure 3

Proportion de ménages en situation d'insécurité alimentaire¹, Québec et autres provinces canadiennes, 2018 à 2023

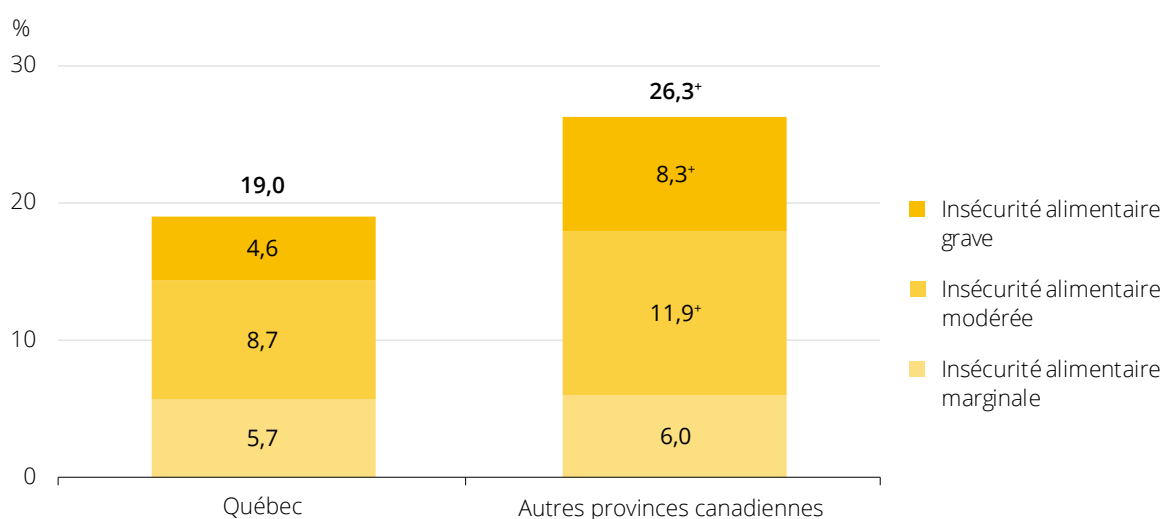


1. Comprend l'insécurité alimentaire marginale, modérée et grave.

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le revenu*, 2018 à 2023, fichiers de microdonnées. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Figure 4

Proportion de ménages en situation d'insécurité alimentaire selon le niveau de gravité de l'insécurité alimentaire, Québec et autres provinces canadiennes, 2023



+ Exprime une proportion significativement plus élevée qu'au Québec.

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le revenu*, 2023, fichier de microdonnées. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

La prévalence de l'insécurité alimentaire des ménages varie d'une province à l'autre (tableau 3). En 2023, elle allait de 19 % au Québec à 30 % en Alberta, en Saskatchewan et à Terre-Neuve-et-Labrador. La même année, la proportion de ménages en situation d'insécurité alimentaire était moins élevée au Québec que dans chacune des autres provinces.

Tableau 3

Ménages en situation d'insécurité alimentaire¹ selon la province, Canada, 2023

	%	Pe
Terre-Neuve-et-Labrador	29,9 ⁺	69 600
Île-du-Prince-Édouard	25,0 ⁺	18 200
Nouvelle-Écosse	28,8 ⁺	130 200
Nouveau-Brunswick	28,0 ⁺	99 600
Québec	19,0	733 900
Ontario	25,3 ⁺	1 521 200
Manitoba	25,8 ⁺	141 100
Saskatchewan	30,0 ⁺	142 000
Alberta	30,0 ⁺	522 700
Colombie-Britannique	24,1 ⁺	537 300
Ensemble des provinces (y compris le Québec)	24,5	3 915 600
Autres provinces (toutes sauf le Québec)	26,3⁺	3 181 700

Pe Population estimée.

+ Exprime une proportion significativement plus élevée qu'au Québec.

1. Comprend l'insécurité alimentaire marginale, modérée et grave.

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le revenu*, 2023, fichier de microdonnées. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec



Portrait des ménages en situation d'insécurité alimentaire

L'insécurité alimentaire est définie comme un accès insuffisant ou inadéquat à la nourriture en raison de contraintes financières. Elle est donc étroitement liée à la situation économique des ménages, laquelle dépend à la fois du contexte socioéconomique et de la conjoncture économique dans lesquels ils évoluent, et de leurs caractéristiques propres.

Cette section vise à brosser un portrait détaillé des ménages vivant en situation d'insécurité alimentaire. Les caractéristiques analysées sont regroupées en trois groupes : les caractéristiques démographiques, les caractéristiques socioéconomiques et celles liées au logement.

Les variables étudiées se rapportent tantôt au ménage – notamment le revenu et ses principales sources et le mode d'occupation du logement –, tantôt au soutien économique principal du ménage, par exemple son âge, son sexe, son appartenance à une minorité visible ou son statut d'activité annuel.

Ménage

Un ménage est constitué d'une personne ou d'un groupe de personnes qui occupent un même logement. Il peut s'agir d'une personne vivant seule, d'une ou de plusieurs familles, d'un groupe de personnes qui ne sont pas apparentées, mais qui vivent dans le même logement, ou d'une combinaison de ces possibilités.

Soutien économique principal du ménage

Dans chaque ménage, la personne qualifiée de soutien économique principal est celle dont le revenu avant impôt est le plus élevé. Dans le cas des personnes dont le revenu total avant impôt est une valeur négative, la valeur absolue du revenu s'applique, pour refléter le fait qu'une telle valeur négative découle habituellement de pertes encourues sur le marché qui ne sont pas censées se reproduire. Dans les rares cas où deux personnes touchent exactement le même revenu, la plus âgée est considérée comme le soutien économique principal.

Les résultats présentés sont issus d'analyses bivariées, qui permettent d'examiner les liens entre l'insécurité alimentaire et chacune de ces caractéristiques de manière isolée (voir les tableaux A1 à A4 en annexe).

Les caractéristiques démographiques liées à l'insécurité alimentaire

Les caractéristiques démographiques des ménages et de leur principal soutien économique jouent un rôle important dans la vulnérabilité des ménages face à l'insécurité alimentaire en raison des dynamiques liées au cycle de vie, aux inégalités sociales persistantes et, pour certains ménages, aux défis de l'intégration. Par exemple, les familles comptant de jeunes enfants et les personnes ayant récemment immigré ou appartenant à une minorité visible peuvent rencontrer des obstacles économiques qui fragilisent leur sécurité alimentaire.

Les résultats présentés dans cette section, qui portent sur les caractéristiques démographiques associées à l'insécurité alimentaire des ménages, mettent en lumière les profils des ménages les plus touchés, notamment en ce qui a trait à leur structure et à leur composition, mais aussi à l'âge, au sexe et aux caractéristiques ethnoculturelles de leur soutien principal.

Structure et composition du ménage

En 2023, au Québec, la prévalence de l'insécurité alimentaire variait considérablement selon la taille et la composition du ménage. Les personnes vivant seules (22 %) et les ménages avec enfants – qu'il s'agisse de familles monoparentales dirigées par une femme (37 %) ou par un homme (33 %*), ou de couples avec enfants (22 %) – étaient plus susceptibles de vivre en situation d'insécurité alimentaire que les couples sans enfant (10 %) (figure 5).

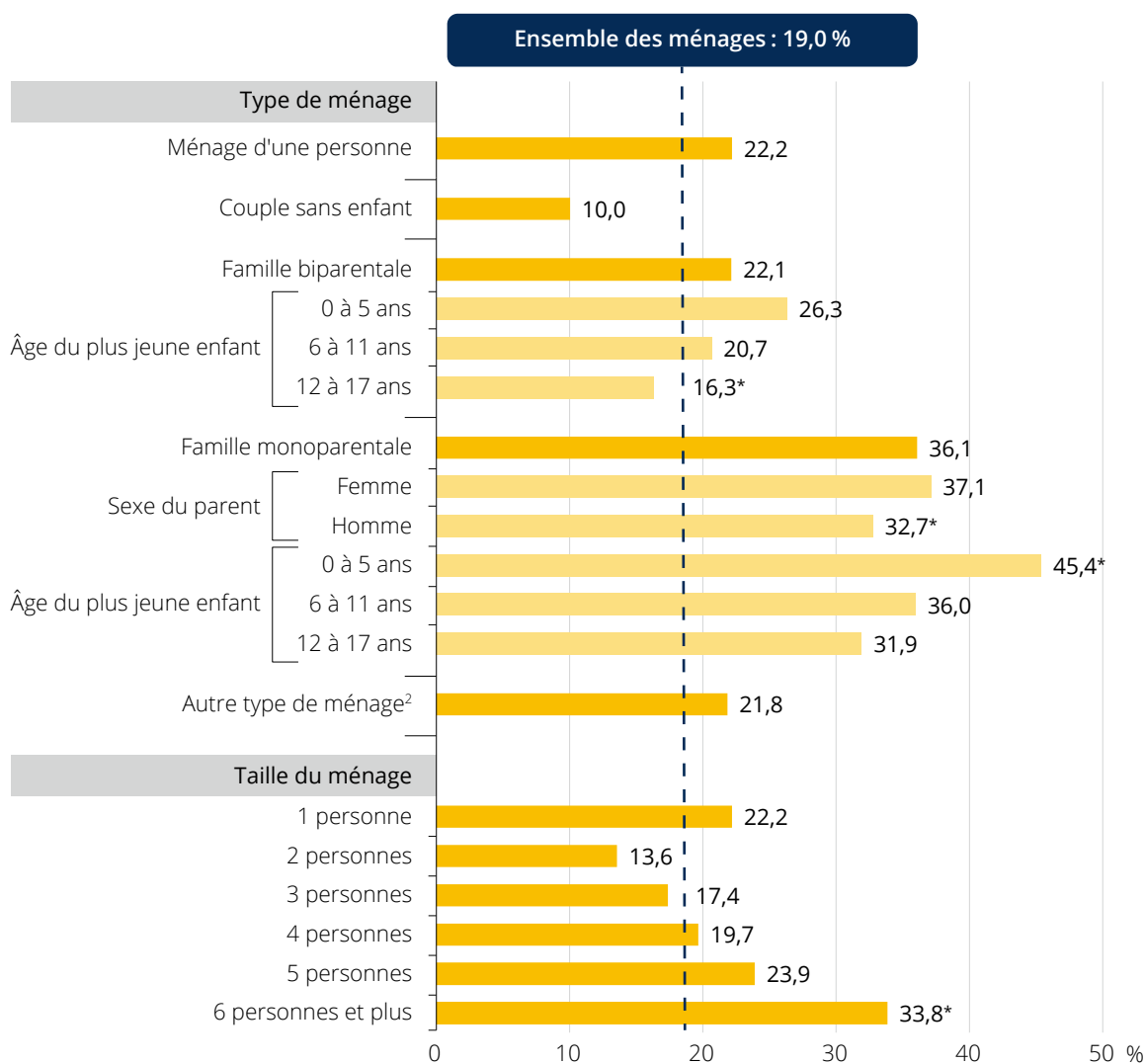
Parmi les ménages avec enfants, l'insécurité alimentaire était plus fréquente :

- chez les familles monoparentales (36 %) que chez les couples avec enfants (22 %);
- chez les couples dont le plus jeune enfant était âgé de 5 ans et moins (26 %) que chez ceux dont il est âgé de 12 à 17 ans (environ 16 %*).

La plus faible proportion de ménages en situation d'insécurité alimentaire est observée chez les ménages de deux personnes (14 %). La plus forte tend à être observée chez les ménages de six personnes ou plus (34 %*).

Figure 5

Proportion de ménages en situation d'insécurité alimentaire¹ selon le type de ménage et sa taille, Québec, 2023



* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

1. Comprend l'insécurité alimentaire marginale, modérée et grave.

2. Comprend tous les types de ménages autres que les familles monoparentales, les personnes seules et les couples, avec ou sans enfants, notamment les ménages composés de plusieurs familles ou de personnes non apparentées.

Note : Consulter le tableau A2 en annexe pour des renseignements sur la précision des estimations et sur les différences significatives sur le plan statistique entre les catégories d'une même variable.

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le revenu*, 2023, fichier de microdonnées. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

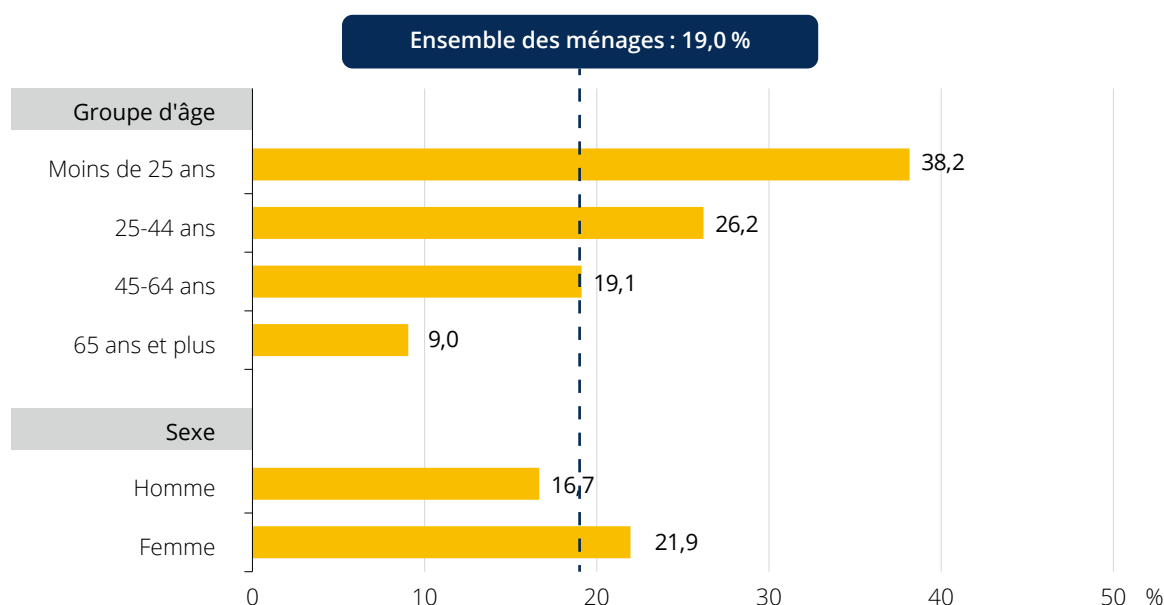
Groupe d'âge et sexe du soutien économique principal

En 2023, la prévalence de l'insécurité alimentaire diminuait progressivement à mesure que l'âge du soutien économique principal augmentait. Cette proportion s'élevait à 38 % chez les ménages dont le soutien économique principal avait moins de 25 ans, mais passait à 26 % chez ceux dont le soutien avait de 25 à 44 ans, à 19 % chez ceux dont il avait de 45 à 64 ans et à 9 %, son plus bas niveau, chez ceux dont le soutien économique principal était âgé de 65 ans ou plus (figure 6).

Par ailleurs, une différence selon le sexe du soutien économique principal est observée. En 2023, la part des ménages en insécurité alimentaire était d'environ 22 % chez les ménages dirigés par une femme comparativement à 17 % chez ceux dirigés par un homme.

Figure 6

Proportion de ménages en situation d'insécurité alimentaire¹ selon le groupe d'âge et le sexe du soutien économique principal du ménage, Québec, 2023



1. Comprend l'insécurité alimentaire marginale, modérée et grave.

Note : Consulter le tableau A2 en annexe pour des renseignements sur la précision des estimations et sur les différences significatives sur le plan statistique entre les catégories d'une même variable.

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le revenu*, 2023, fichier de microdonnées. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Immigration et diversité ethnoculturelle du principal soutien économique du ménage

Les ménages dont le soutien économique principal appartient à une minorité visible sont plus susceptibles que les autres de vivre de l'insécurité alimentaire. En 2023, environ 16 % des ménages dont le soutien économique principal n'appartenait pas à une minorité visible étaient en situation d'insécurité alimentaire ; cette proportion grimpait à 33 % chez les ménages soutenus par une personne d'une minorité visible (figure 7).

Bien que pour certaines minorités visibles, la précision des estimations limite les possibilités d'analyse détaillée, des écarts sont tout de même observés. Par exemple, la prévalence de l'insécurité alimentaire était moins élevée chez les ménages dont le soutien principal ne faisait pas partie d'une minorité visible que chez les ménages dont le soutien principal était une personne :

- noire (43 %) ;
- latino-américaine (39 %) ;
- asiatique du Sud-Est (29 %) ;
- arabe (29 %) ;
- appartenant à d'autres minorités visibles⁶ (27 %*).

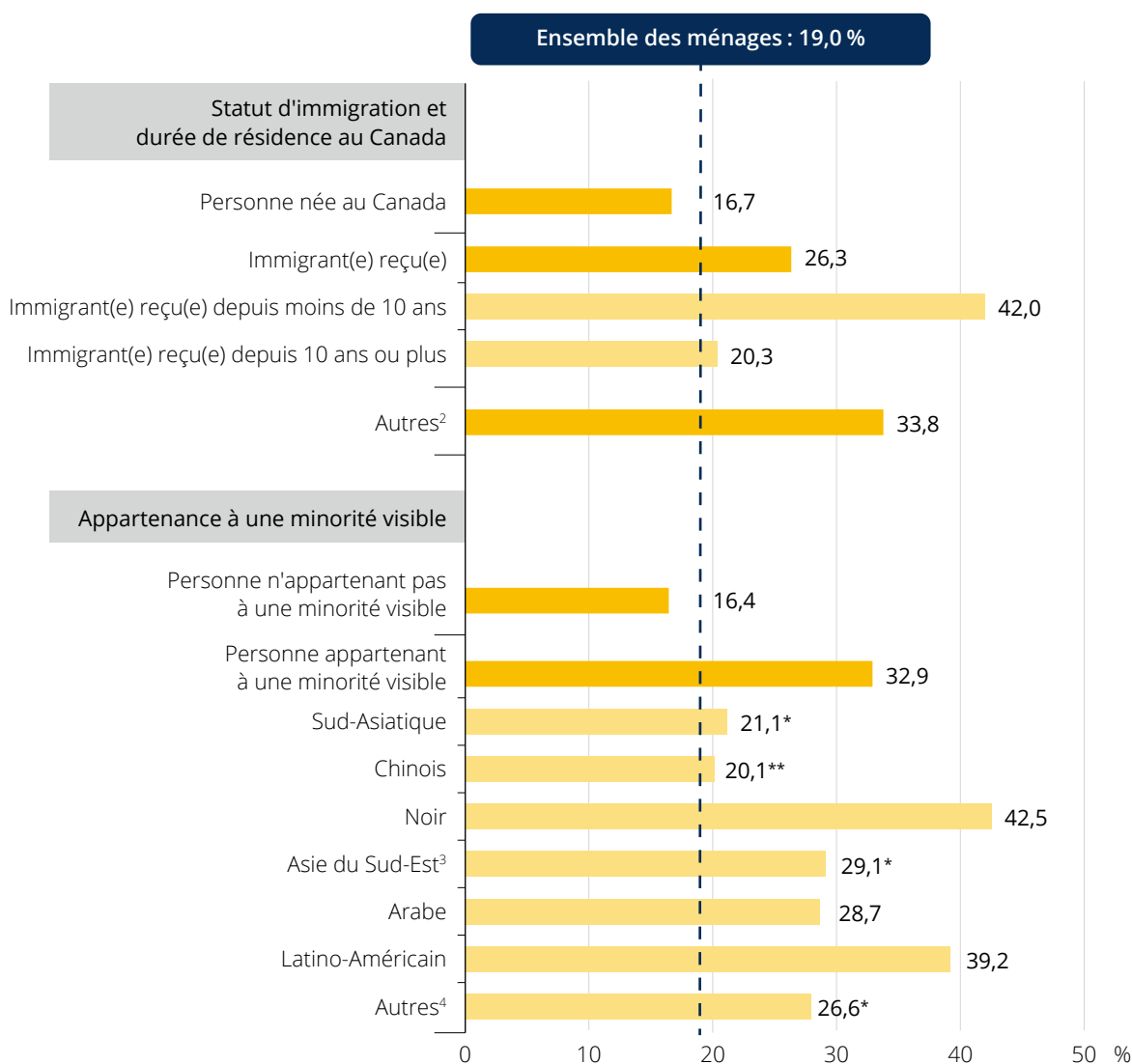
Parmi tous les ménages, ceux dirigés par une personne noire tendent à être les plus susceptibles de se trouver en situation d'insécurité alimentaire. Cela dit, on n'observe pas de différence significative entre les ménages dirigés par une personne noire et ceux dirigés par une personne latino-américaine.

L'insécurité alimentaire varie aussi selon le statut d'immigration et la durée de résidence au Canada. En 2023, elle était plus fréquente chez les ménages dont le soutien économique principal était une personne immigrante (26 %) que chez ceux dont le soutien principal était une personne née au Canada (17 %). Cette proportion atteignait 42 % lorsque le soutien principal était une personne ayant immigré récemment, c'est-à-dire étant établie au pays depuis moins de dix ans, comparativement à 20 % chez les ménages soutenus par une personne immigrante établie depuis 10 ans ou plus.

6. Inclut les personnes coréennes, japonaises et celles appartenant aux catégories « minorités visibles multiples » et « autres minorités ».

Figure 7

Proportion de ménages en situation d'insécurité alimentaire¹ selon le statut d'immigration, la durée de résidence au Canada et l'appartenance à une minorité visible du soutien économique principal, Québec, 2023



* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation entre 25 % et 33 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

1. Comprend l'insécurité alimentaire marginale, modérée et grave.

2. Comprend les résidentes et résidents non permanents, soit les titulaires d'un permis de travail ou d'un permis d'études et les personnes ayant déposé une requête de demande d'asile en vue de l'obtention du statut de personne réfugiée.

3. Comprend les personnes philippines.

4. Comprend les personnes des catégories « minorités visibles multiples » et « autres minorités », ainsi que les personnes coréennes et japonaises.

Note : Consulter le tableau A2 en annexe pour des renseignements sur la précision des estimations et sur les différences significatives sur le plan statistique entre les catégories d'une même variable.

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le revenu*, 2023, fichier de microdonnées. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Concepts et définitions – Caractéristiques démographiques

Minorité visible

Selon la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, on entend par minorités visibles « les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». Les principaux groupes désignés comme minorités visibles sont les suivants : sud-Asiatique (par exemple de l'Inde, du Pakistan et du Sri Lanka), chinois, noir, philippin, arabe, latino-Américain, asiatique du Sud-Est (par exemple du Vietnam, du Cambodge, du Laos et de la Thaïlande), asiatique occidental (par exemple de l'Iran et de l'Afghanistan), coréen et japonais.

Des regroupements ont été effectués en raison de faibles effectifs pour certains groupes. Les personnes philippines ont été regroupées avec les personnes asiatiques du Sud-Est et les personnes coréennes et japonaises l'ont été avec les personnes des catégories « Autres minorités » et « Minorités visibles multiples » pour former la catégorie « Autres ».

Statut d'immigration

La variable du statut d'immigration indique si une personne est ou a été immigrante reçue au Canada. Un immigrant reçu est une personne à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence. Les citoyens canadiens de naissance et les résidents non permanents (étrangers vivant au Canada avec un permis de travail ou d'études, ou ayant déposé une requête de demandeur d'asile en vue de l'obtention du statut de réfugié, ainsi que les membres de leur famille vivant avec eux) ne sont pas considérés comme des immigrants reçus. Les résidents non permanents sont compris dans la catégorie « Autres ».

Type de ménage

La variable sur le type de ménage permet de faire une distinction entre les ménages d'une personne, les couples sans enfant, les couples avec enfants, les familles monoparentales dirigées par une femme ou par un homme et les autres types de ménages. La catégorie « Autres types de ménages » regroupe tous les types de ménage autres que ceux composés de familles monoparentales, de personnes seules, de couples avec ou sans enfants. Elle inclut également les ménages à plus d'une famille et les ménages constitués de personnes non apparentées.

Les caractéristiques socioéconomiques liées à l'insécurité alimentaire

La capacité d'un ménage à se procurer une alimentation suffisante, saine et nutritive repose en grande partie sur ses ressources financières. À ce titre, la situation économique des ménages est un déterminant central de leur sécurité alimentaire.

Dans cette section, on présente les différences observées entre les ménages pour ce qui est de l'exposition à l'insécurité alimentaire selon plusieurs caractéristiques socioéconomiques du ménage et du principal soutien économique. On s'attarde par exemple aux régions définies pour la Mesure du panier de consommation (MPC), au niveau et à la source principale de revenu du ménage, ainsi qu'aux caractéristiques du soutien économique principal, telles que sa scolarité et sa situation d'emploi.

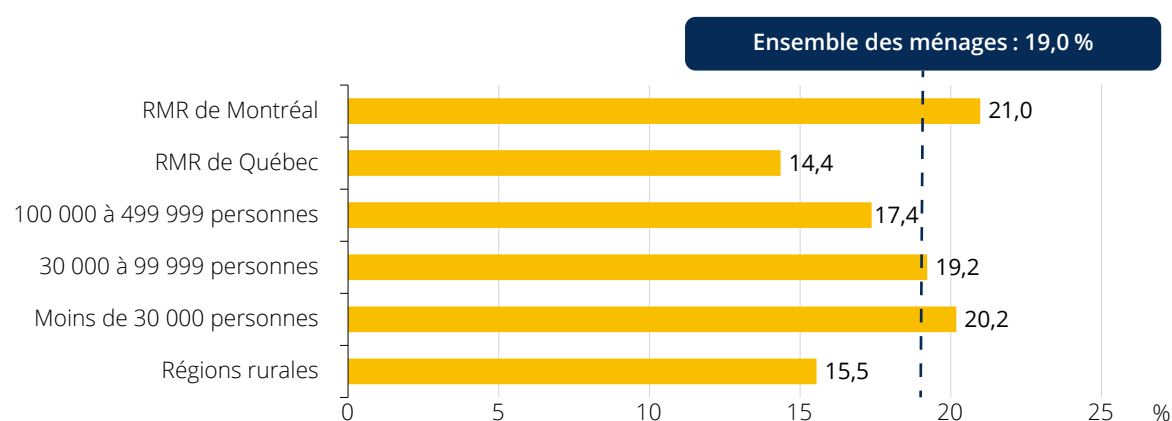
Régions de la Mesure du panier de consommation (MPC)

La MPC repose sur l'estimation du coût des biens et des services devant composer le « panier de consommation » jugé essentiel pour combler les besoins de base d'une unité familiale. Ce coût est estimé pour différentes régions du Canada et permet de rendre compte des écarts régionaux en matière de coût de la vie. Au Québec, six régions ont été définies aux fins de la MPC selon la taille de la population des collectivités, dont deux principales régions métropolitaines, soit les RMR de Montréal et de Québec.

En 2023, la proportion de ménages en situation d'insécurité alimentaire variait selon la région de la MPC au Québec. Environ un ménage sur cinq était touché dans la RMR de Montréal (21 %), dans les centres de population de moins de 30 000 personnes (20 %) et dans ceux comptant entre 30 000 et 99 999 personnes (19 %) (figure 8). Ce taux était plus élevé dans la RMR de Montréal (21 %) que dans la RMR de Québec (14 %), dans les régions rurales (16 %) et dans les centres de population de 100 000 à 499 999 personnes (17 %). La RMR de Québec affichait d'ailleurs une des proportions les plus faibles de ménages en situation d'insécurité alimentaire (14 %), avec les régions rurales.

Figure 8

Proportion de ménages en situation d'insécurité alimentaire¹ selon la région MPC², Québec, 2023



1. Comprend l'insécurité alimentaire marginale, modérée et grave.

2. Pour l'année de base 2018.

Note : Consulter le tableau A3 en annexe pour des renseignements sur la précision des estimations et sur les différences significatives sur le plan statistique entre les catégories d'une même variable.

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le revenu*, 2023, fichier de microdonnées. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Principale source de revenu du ménage

En 2023, la proportion de ménages en situation d'insécurité alimentaire variait de manière importante selon la principale source de revenu du ménage. Elle était notamment plus élevée parmi les ménages dont le revenu provenait principalement (figure 9) :

- de prestations d'assurance-emploi (46 %*);
- de prestations pour enfants (52 %);
- de prestations d'aide sociale (59 %).

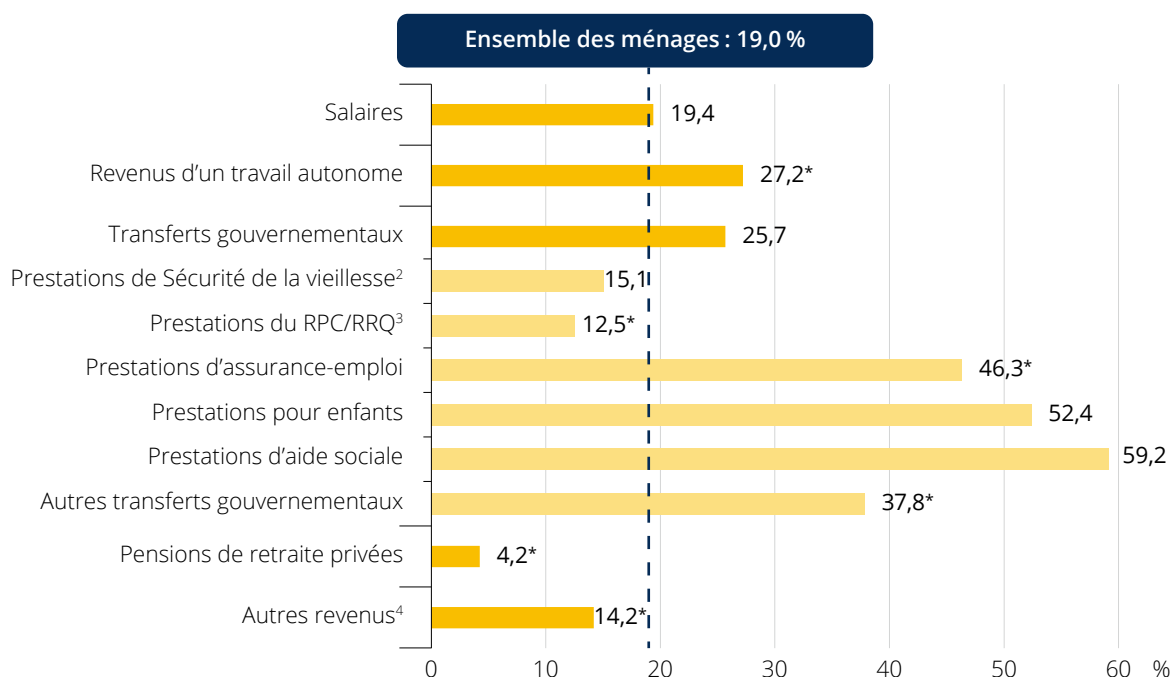
À l'inverse, l'insécurité alimentaire était moins fréquente parmi les ménages dont le revenu provenait essentiellement :

- de prestations de la pension de la Sécurité de la vieillesse ou du Supplément de revenu garanti (15 %);
- de pensions de retraite du Régime de rentes du Québec (RRQ) ou du Régime de pension du Canada (RPC) (13 %*);
- de régimes de retraite privés (4,2 %*).

Ces résultats montrent que les ménages dont la principale source de revenu est une prestation d'un régime de retraite, public ou privé, ou une prestation pour personnes âgées sont moins susceptibles d'être touchés par l'insécurité alimentaire, ce qui concorde avec les résultats selon le groupe d'âge, notamment celui pour les ménages dirigés par une personne de 65 ans et plus.

Figure 9

Proportion de ménages en situation d'insécurité alimentaire¹ selon la principale source de revenu du ménage, Québec, 2023



* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

1. Comprend l'insécurité alimentaire marginale, modérée et grave.

2. Prestation de la pension de la Sécurité de la vieillesse ou du Supplément de revenu garanti.

3. Prestations du Régime de pensions du Canada (RPC) ou du Régime de rentes du Québec (RRQ).

4. Comprend les revenus de placements, les autres revenus et les ménages n'ayant eu aucun revenu.

Note : Consulter le tableau A3 en annexe pour des renseignements sur la précision des estimations et sur les différences significatives sur le plan statistique entre les catégories d'une même variable.

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le revenu*, 2023, fichier de microdonnées. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Inégalités de revenu et situation de faible revenu du ménage

L'insécurité alimentaire est un accès insuffisant ou inadéquat à la nourriture en raison de contraintes financières ; c'est donc sans surprise qu'elle touche davantage les ménages dont les revenus sont modestes ou faibles.

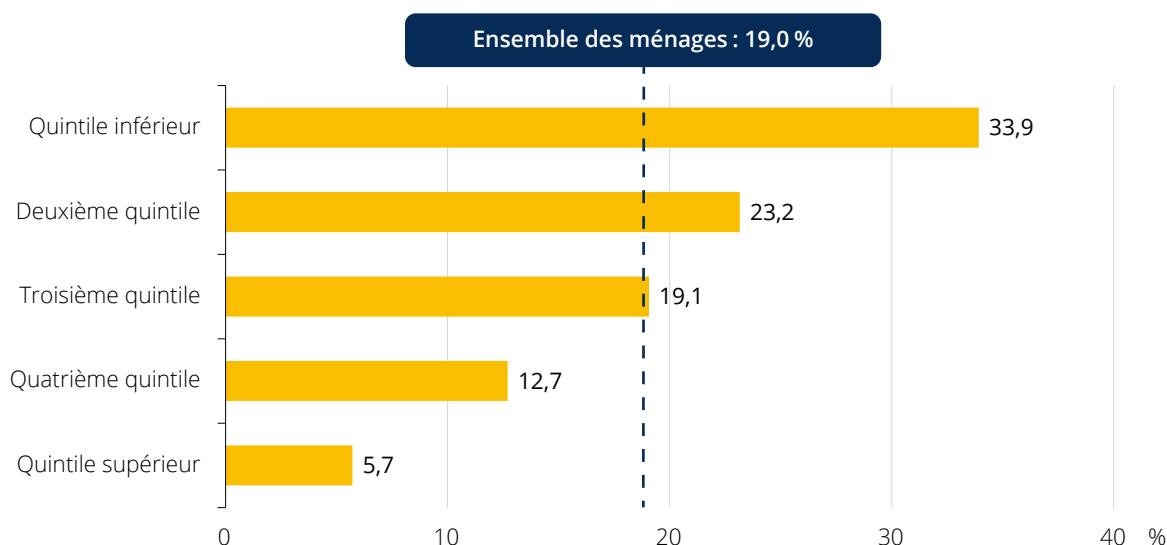
L'indicateur des quintiles de revenu expose les inégalités au sein de la population. Il permet de voir si certains phénomènes, ici l'insécurité alimentaire, touchent davantage les personnes les moins nanties de la société (soit celles du quintile inférieur de revenu) ou les plus fortunés (soit celles du quintile supérieur). Les quintiles sont obtenus en classant les ménages selon leur revenu (en ordre croissant), puis en les divisant en cinq groupes égaux, lesquels représentent chacun 20 % du total des ménages. Les quintiles présentés ici ont été déterminés en fonction du revenu de ménage après impôt ajusté selon le nombre de personnes dans le ménage⁷.

7. Pour plus d'informations sur le concept de revenu ajusté, consultez l'encadré « [Concepts et définitions – Caractéristiques socioéconomiques](#) » du présent document.

En 2023, au Québec, la proportion de ménages en situation d'insécurité alimentaire diminuait progressivement selon les quintiles de revenu du ménage après impôt ajusté. Environ le tiers des ménages du quintile inférieur de revenu vivait en situation d'insécurité alimentaire (34 %) ; la proportion était d'environ 6 % parmi ceux du quintile supérieur (6 %) (figure 10).

Figure 10

Proportion de ménages en situation d'insécurité alimentaire¹ selon le quintile de revenu du ménage², Québec, 2023



1. Comprend l'insécurité alimentaire marginale, modérée et grave.

2. Revenu du ménage ajusté selon sa taille, après impôt.

Note : Consulter le tableau A3 en annexe pour des renseignements sur la précision des estimations et sur les différences significatives sur le plan statistique entre les catégories d'une même variable.

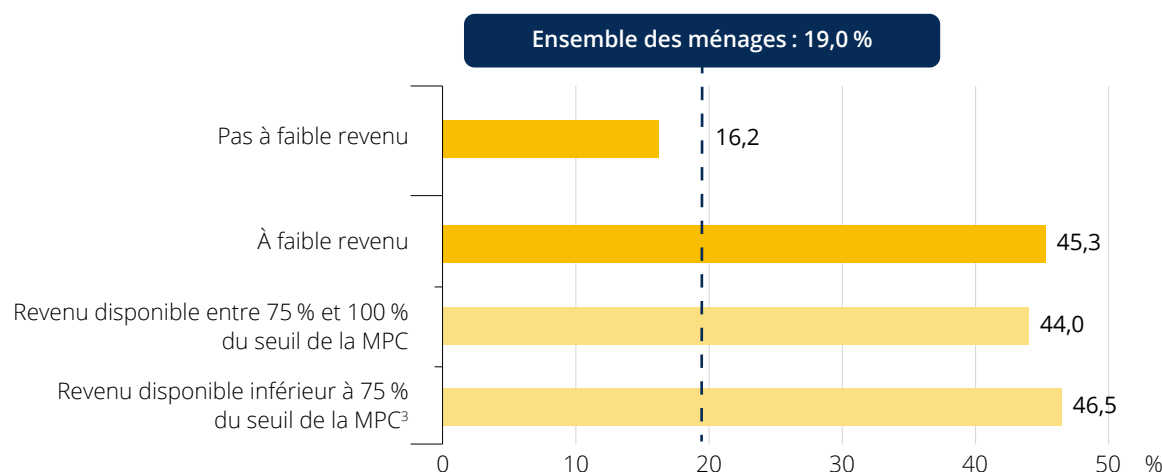
Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le revenu*, 2023, fichier de microdonnées. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Par ailleurs, un peu moins de la moitié des ménages considérés comme à faible revenu selon la mesure du panier de consommation (MPC)⁸ étaient en situation d'insécurité alimentaire au Québec en 2023 (45 %), comparativement à environ 16 % pour les ménages qui n'étaient pas considérés comme à faible revenu (figure 11). Parmi les ménages à faible revenu, la prévalence de l'insécurité alimentaire ne variait pas significativement selon l'ampleur du faible revenu. En effet, environ 44 % des ménages dont le revenu disponible se situait entre 75 % et 100 % du seuil de faible revenu de la MPC étaient touchés ; cette part était de 47 % parmi ceux dont le revenu disponible était inférieur à 75 % du seuil.

8. Le revenu disponible aux fins de la mesure du panier de consommation (MPC) est calculé à l'échelle des unités familiales, tandis que l'insécurité alimentaire est mesurée à l'échelle du ménage. Pour plus d'information sur la conciliation entre les deux unités de mesure, consultez l'encadré « [Concepts et définitions – Caractéristiques socioéconomiques](#) » du présent document.

Figure 11

Proportion de ménages en situation d'insécurité alimentaire¹ selon la situation de faible revenu selon la Mesure du panier de consommation (MPC)², Québec, 2023



1. Comprend l'insécurité alimentaire marginale, modérée et grave.

2. De l'année de base 2018. À noter que la valeur du panier de consommation est indexée annuellement.

3. Cette catégorie est aussi appelée « pauvreté économique extrême ».

Note : Consulter le tableau A3 en annexe pour des renseignements sur la précision des estimations et sur les différences significatives sur le plan statistique entre les catégories d'une même variable.

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le revenu*, 2023, fichier de microdonnées. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Le coefficient du panier de la MPC du ménage, qui correspond au ratio du revenu disponible du ménage aux fins de la MPC et du seuil de la MPC applicable au ménage, indique à quel point chaque type de ménage arrive à répondre à ses besoins. Les analyses montrent que le nombre de paniers de consommation qu'un ménage peut se procurer avec son revenu disponible est en moyenne moins élevé chez les ménages qui sont en situation d'insécurité alimentaire (environ 1,6 panier)⁹ que chez ceux qui ne le sont pas (2,3 paniers) (données non illustrées). Ce résultat indique que l'insécurité alimentaire n'est pas seulement le fait des ménages qui se situent en dessous du seuil de faible revenu selon la MPC. En effet, même parmi les ménages en situation d'insécurité alimentaire, le coefficient du panier demeure en moyenne supérieur à 1, ce qui signifie que plusieurs d'entre eux disposent d'un revenu disponible théoriquement suffisant pour couvrir leurs besoins de base, notamment l'alimentation.

9. Étant donné que pour 1,7 % des ménages, la situation de faible revenu de l'unité familiale du soutien économique principal diffère de celle des autres unités familiales ou des personnes hors famille vivant dans le même ménage, et que le revenu des autres unités familiales ou des personnes hors famille vivant dans le ménage est plus susceptible d'être moins élevé que celui de l'unité familiale du soutien économique principal, le coefficient du panier MPC pourrait être légèrement surestimé.

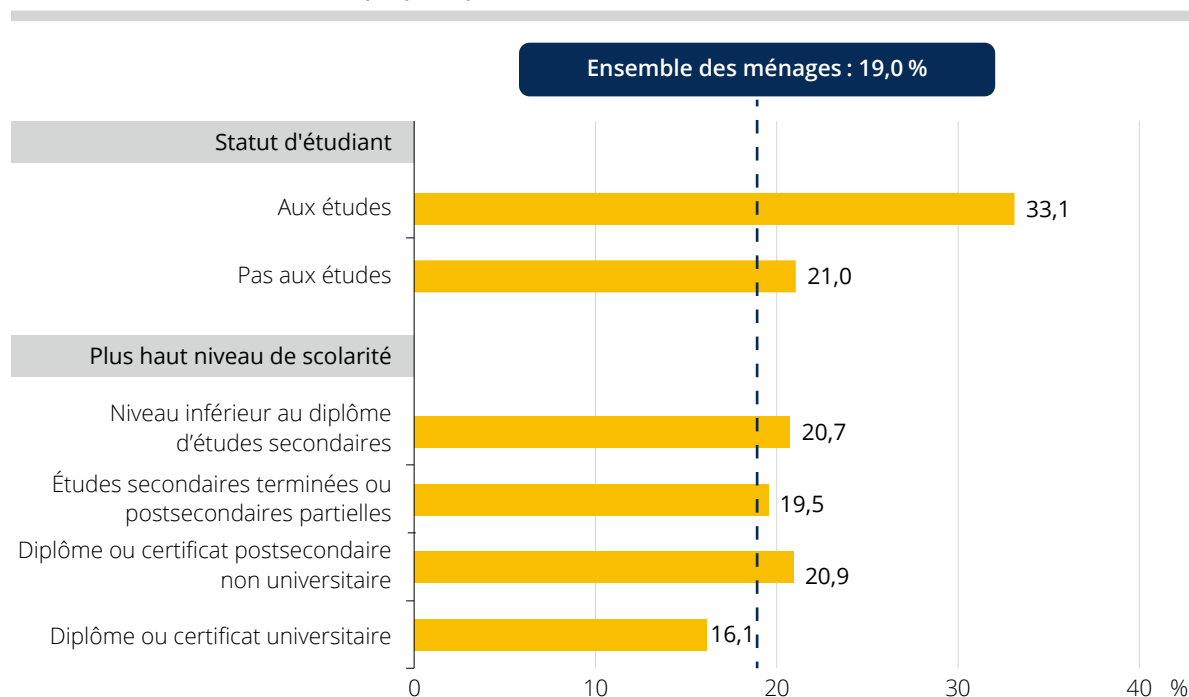
Scolarité du soutien économique principal

Le statut d'étudiant du soutien économique principal du ménage, ainsi que son plus haut niveau de scolarité atteint sont deux facteurs qui sont associés à l'insécurité alimentaire des ménages. En 2023, près du tiers des ménages dont le soutien économique principal était aux études vivaient en situation d'insécurité alimentaire (33 %), comparativement à un peu plus du cinquième des autres ménages¹⁰ (21 %) (figure 12).

Par ailleurs, l'insécurité alimentaire était moins fréquente chez les ménages dont le soutien principal détenait un diplôme ou un certificat universitaire (16 %) que chez ceux dont le niveau de scolarité était inférieur, pour lesquels les proportions se situaient entre 20 % et 21 %.

Figure 12

Proportion de ménages en situation d'insécurité alimentaire¹ selon le statut d'étudiant² et le plus haut niveau de scolarité du soutien économique principal, Québec, 2023



1. Comprend l'insécurité alimentaire marginale, modérée et grave.

2. Se limite aux ménages dont le soutien économique principal est âgé de moins de 70 ans.

Note : Consulter le tableau A3 en annexe pour des renseignements sur la précision des estimations et sur les différences significatives sur le plan statistique entre les catégories d'une même variable.

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le revenu*, 2023, fichier de microdonnées. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

10. L'analyse selon le statut d'étudiant se limite aux ménages dont le soutien économique principal était âgé de moins de 70 ans.

Emploi du soutien économique principal

En 2023, la proportion de ménages en situation d'insécurité alimentaire variait selon les caractéristiques relatives à l'emploi du soutien économique principal. Elle était plus élevée chez les ménages dont le soutien principal était en emploi, sans égard au régime de travail, que chez ceux dont le soutien n'était pas en emploi (20 % c. 16 %) (figure 13). Cet écart s'explique entre autres choses par la composition des groupes : les ménages dont le soutien principal n'était pas en emploi incluent notamment les ménages dirigés par des personnes retraitées, dont le revenu provient principalement de pensions publiques ou privées. Comme le montrent les résultats, ces ménages affichent des prévalences d'insécurité alimentaire plus faibles que ceux dont le revenu provient principalement d'un emploi salarié ou d'un travail autonome.

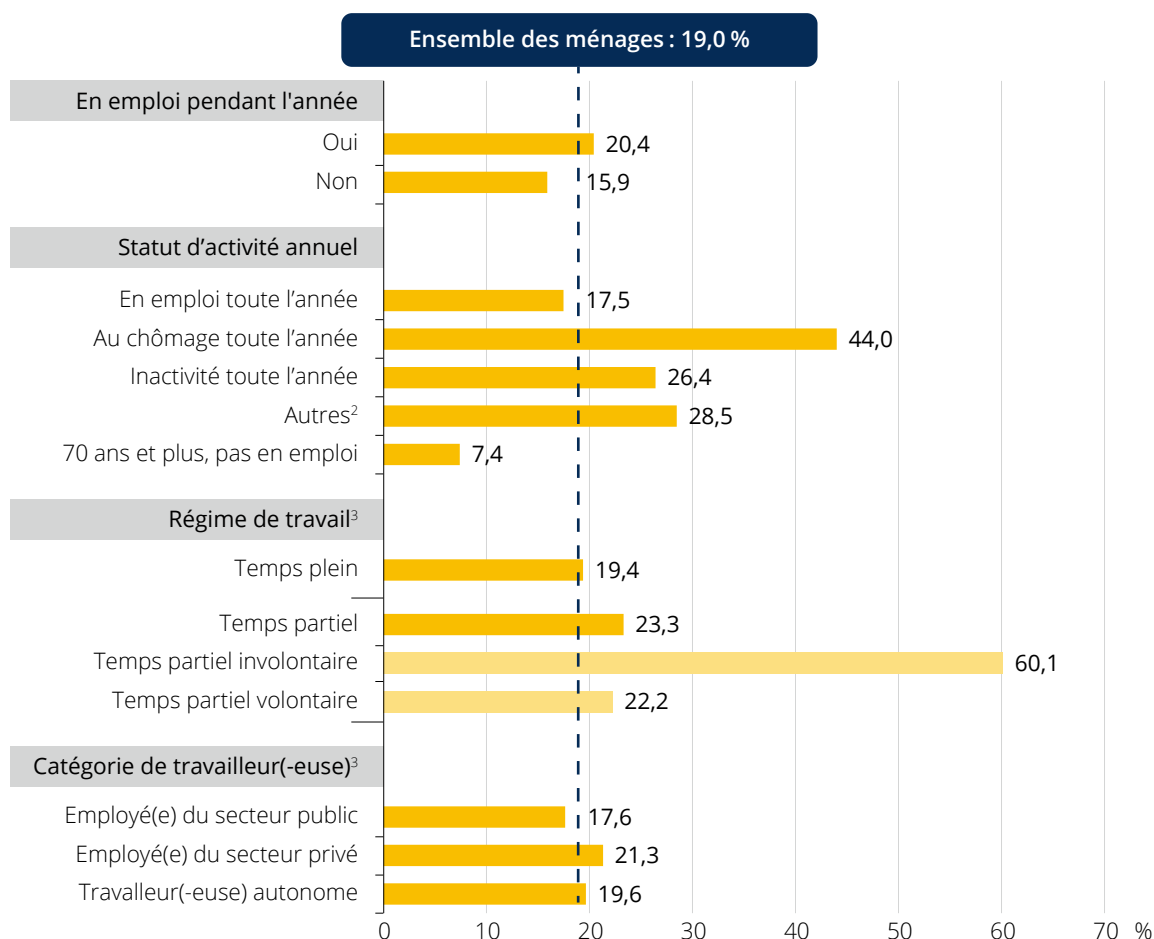
Par ailleurs, les ménages dont le soutien principal avait été au chômage toute l'année étaient plus susceptibles de vivre en situation d'insécurité alimentaire (44 %) que ceux dont le soutien avait été occupé (17 %) ou inactif toute l'année (26 %) (figure 14). Les ménages soutenus par une personne de 70 ans et plus qui n'était pas en emploi affichaient la plus faible prévalence d'insécurité alimentaire (7 %), ce qui concorde avec les résultats favorables observés pour les ménages aînés ou retraités.

En ce qui concerne les caractéristiques de l'emploi principal, la proportion de ménages en situation d'insécurité alimentaire ne varie pas significativement selon la catégorie de travailleur ou de travailleuse (secteur public, secteur privé ou travail autonome¹¹), ni selon le régime de travail (temps plein ou temps partiel). Toutefois, parmi les ménages dont le soutien principal travaillait à temps partiel, cette proportion était nettement plus élevée lorsque le temps partiel était involontaire (60 %*) que lorsqu'il était volontaire (22 %).

11. Deux concepts relatifs au travail autonome ont été utilisés, aux figures 9 et 13. À la figure 9, la catégorie réfère aux ménages tirant principalement leur revenu d'un travail autonome, tandis qu'à la figure 13, elle réfère à la catégorie de travailleur ou de travailleuse de l'emploi principal du soutien économique principal du ménage.

Figure 13

Proportion de ménages en situation d'insécurité alimentaire¹ selon certaines caractéristiques relatives à l'emploi du soutien économique principal, Québec, 2023



1. Comprend l'insécurité alimentaire marginale, modérée et grave.

2. Regroupe les ménages dont le soutien économique principal était en emploi, au chômage ou en période d'inactivité une partie de l'année.

3. Se rapporte à l'emploi principal du soutien économique principal. Sont exclus les ménages dont le soutien économique principal n'a pas travaillé au cours des 12 mois précédant l'enquête.

Note : Consulter le tableau A3 en annexe pour des renseignements sur la précision des estimations et sur les différences significatives sur le plan statistique entre les catégories d'une même variable.

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le revenu*, 2023, fichier de microdonnées. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Concepts et définitions – Caractéristiques socioéconomiques

Mesure du panier de consommation (MPC)

La MPC repose sur le coût des biens et des services devant composer le « panier de consommation » qui est jugé essentiel pour qu'une unité familiale comble ses besoins de base. Le panier comprend six composantes : l'alimentation, le logement, le transport, les vêtements et chaussures, et les autres nécessités. Le coût du panier d'une unité familiale, qui est ajusté selon le nombre de personnes de l'unité et selon sa région de la MPC, est comparé à son revenu disponible aux fins de la MPC. Ce dernier est calculé en soustrayant du revenu après impôt certaines dépenses non liées à la consommation, comme les cotisations sociales et les frais médicaux.

La MPC utilisée dans cette analyse est celle de l'année de base 2018. La valeur du panier de consommation est indexée annuellement.

Régions de la MPC

Le coût du panier de consommation est estimé pour différentes régions du Canada, pour rendre compte des écarts régionaux du coût de la vie. Au Québec, six régions ont été définies selon la taille de la population des collectivités, dont deux principales régions métropolitaines :

- Régions rurales
- Petits centres de population de moins de 30 000 personnes
- Moyens centres de population de 30 000 à 99 999 personnes
- Grands centres de population de 100 000 à 499 999 personnes
- RMR de Québec
- RMR de Montréal

Faible revenu selon la MPC

Une unité familiale est considérée comme à faible revenu si son revenu disponible est inférieur au seuil de la MPC s'appliquant à elle, compte tenu de sa taille et de sa région. Le statut de faible revenu attribué à une famille est de facto attribué à chacun de ses membres.

Coefficient du panier de consommation (MPC)

Initialement proposé par l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) (Dufour et coll. 2021), et adopté comme indicateur officiel par Statistique Canada en 2025 (Statistique Canada 2025), le coefficient du panier réfère au ratio du revenu disponible d'un ménage au seuil de la MPC qui lui est applicable. Il tient compte du nombre de personnes dans le ménage et de leur lieu de résidence. L'indicateur représente ainsi le nombre de paniers de consommation de la MPC qu'un ménage peut se procurer, en moyenne, avec son revenu disponible. Il s'agit d'un indicateur de la couverture des besoins de base du ménage.

Suite à la page 40

Conciliation des unités d'observation entre la MPC et l'insécurité alimentaire des ménages

Le revenu disponible aux fins de la MPC est calculé à l'échelle des unités familiales, tandis que l'insécurité alimentaire est mesurée à l'échelle du ménage. Pour concilier les deux unités de mesure, le revenu disponible utilisé pour déterminer la situation de faible revenu selon la MPC du ménage est celui de l'unité familiale à laquelle appartient le soutien économique principal du ménage. Ainsi, dans les ménages composés de plus d'une unité familiale ou de personnes hors famille – soit 3,8 % des ménages au Québec – la situation de faible revenu prise en compte est celle de l'unité familiale du soutien principal. Pour 1,7 % des ménages, la situation de faible revenu de l'unité familiale du soutien économique principal diffère de celle des autres unités familiales ou des personnes hors famille vivant dans le même ménage.

Quintiles de revenu après impôt ajusté selon la taille du ménage

Les quintiles sont obtenus en classant les ménages selon leur revenu (en ordre croissant), puis en les divisant en cinq groupes égaux, lesquels représentent chacun 20 % du total des ménages. Les quintiles présentés ici ont été déterminés en fonction du revenu de ménage après impôt ajusté selon le nombre de personnes dans le ménage.

Le revenu après impôt correspond à la somme de tous les revenus provenant du marché (c'est-à-dire les revenus de travail et de placements, les pensions de retraite privées, les pensions alimentaires et les autres revenus de sources privées) ainsi que des transferts gouvernementaux, de laquelle on a soustrait l'impôt provincial et fédéral.

Le revenu du ménage ajusté en fonction de sa taille prend en compte les revenus de tous les membres du ménage. La somme de ces revenus est divisée par la racine carrée du nombre de personnes dans le ménage afin de refléter les économies d'échelle dans la consommation. Ce type de revenu repose sur l'hypothèse d'une mise en commun des revenus des membres du ménage. Le même revenu ajusté est attribué à chacun des membres.

Source principale de revenu du ménage

Pension de retraite privée : comprend les rentes, les pensions de retraite et les versements d'un FERR (fonds enregistré de revenu de retraite). Les sommes retirées d'un REER avant l'âge de 65 ans sont considérées comme des retraits d'un REER (elles sont exclues des pensions de retraite), tandis que les montants retirés d'un REER à partir de 65 ans sont assimilés à des pensions de retraite.

Revenu d'un travail autonome : revenu net (recettes brutes moins le coût d'exploitation et la déduction pour amortissement) perçu dans le cadre d'activités indépendantes, pour son propre compte ou en partenariat.

Salaires : tous les revenus perçus sous forme de traitements, de salaires et de commissions provenant d'un emploi rémunéré.

Suite à la page 41

Transferts gouvernementaux : regroupe toutes les prestations en espèces versées par l'administration fédérale, les provinces, les territoires ou les municipalités au cours de la période de référence.

Prestations d'assurance emploi : prestations de chômage, de maladie, de maternité, de paternité, d'adoption, de compassion, de travail partagé ou de réentraînement, ainsi que les prestations aux pêcheurs indépendants reçues en vertu du régime fédéral d'assurance-emploi ou du régime québécois d'assurance parentale.

Prestation d'aide sociale : aide financière reçue pour couvrir le coût de la nourriture, du logement, des vêtements et des autres nécessités quotidiennes, sur la base des besoins. D'autres allocations peuvent également être accordées aux personnes ayant des besoins ou des circonstances particulières, comme les personnes handicapées, les familles monoparentales et les personnes ayant des obstacles à l'emploi.

Prestations du Régime de pensions du Canada (RPC) ou du Régime de rentes du Québec (RRQ) : prestation de pensions retraite, prestations d'époux(-se) survivant(e) et prestations d'invalidité.

Prestations de la Sécurité de la vieillesse : comprend la pension de la Sécurité de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti et l'Allocation au survivant.

Prestations pour enfants : versements mensuels non imposables reçus par les familles admissibles pour les aider à subvenir aux besoins de leurs enfants de moins de 18 ans. Comprend les programmes fédéraux et provinciaux/territoriaux de prestations pour enfants.

Autres transferts gouvernementaux : comprend les prestations d'indemnisation des accidents du travail, l'Allocation canadienne pour les travailleurs, le crédit pour la taxe sur les produits et services et le crédit pour la taxe de vente harmonisée, les prestations liées à la COVID-19 et les autres transferts gouvernementaux non inclus ailleurs.

Autre revenu : comprend les catégories « aucun revenu », « revenu de placement » et « autre revenu ».

Les caractéristiques du logement liées à l'insécurité alimentaire

Le logement joue un rôle central dans les conditions de vie des ménages. Leurs caractéristiques et leurs conditions de logement sont non seulement le reflet de leur situation financière, elles sont aussi des éléments déterminants de leur qualité de vie et de leur bien-être.

Pour les familles propriétaires, le logement constitue une part importante des actifs (ISQ 2025a). Il est également le premier poste de dépenses de l'ensemble des ménages au Québec, pour qui il représente en moyenne 20 % des dépenses totales annuelles (ISQ 2025b). Contrairement à d'autres postes de dépenses, comme l'alimentation, les coûts liés au logement sont difficilement compressibles, ce qui restreint la marge de manœuvre des ménages en situation financière précaire. Dans un contexte où les ressources financières sont plus limitées, les ménages doivent arriver à concilier deux besoins essentiels : se loger et se nourrir. Cette concurrence entre les postes de dépenses fragilise à la fois la sécurité alimentaire et les conditions de logement.

Le caractère acceptable d'un logement est intrinsèquement lié à la qualité de vie et au bien-être des personnes qui y vivent (OMS 2018). Le fait de vivre dans un logement non acceptable – inabordable, nécessitant des réparations majeures ou de taille insuffisante – accroît la vulnérabilité des ménages face à des enjeux sociaux ou de santé, dont l'insécurité alimentaire. Comme la sécurité alimentaire, le logement est reconnu comme un déterminant de la santé (INSPQ 2024), en raison de ses liens avec diverses problématiques de santé physique et mentale. De mauvaises conditions de logement comportent en effet des risques pour la santé.

Dans cette section, on examine les caractéristiques du logement qui sont liées à la sécurité alimentaire des ménages. On y fait état des écarts observés dans la prévalence de l'insécurité alimentaire en fonction du mode d'occupation, de la présence d'une hypothèque ou d'une subvention au logement et des conditions de logement, dont le caractère acceptable du logement.

Mode d'occupation du logement

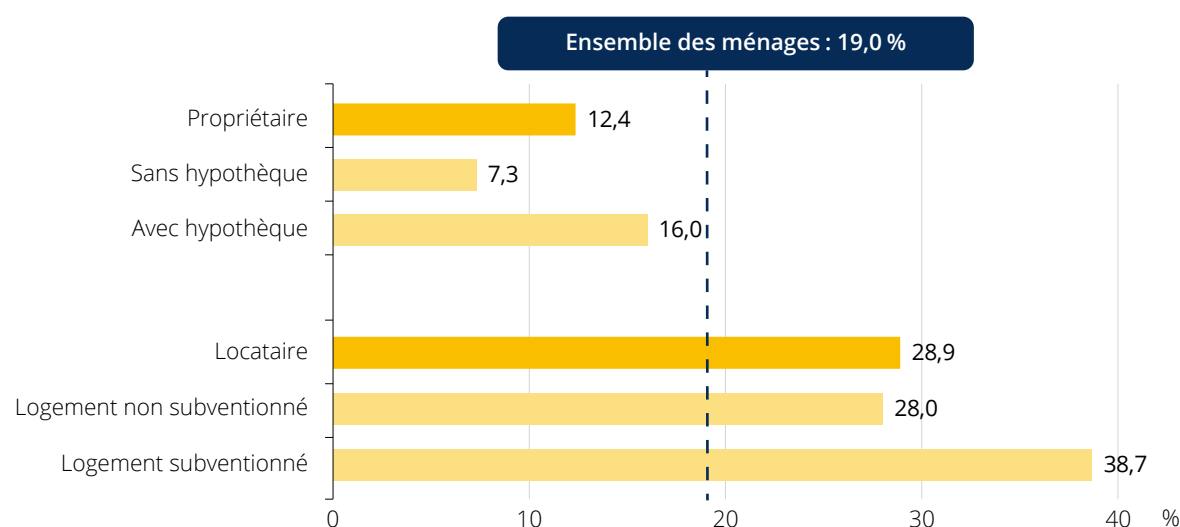
Les données de l'*Enquête canadienne sur le revenu* montrent que le mode d'occupation du logement des ménages est lié à leur sécurité alimentaire. Au Québec, les ménages propriétaires étaient moins touchés par l'insécurité alimentaire que les ménages locataires. En 2023, environ 12 % des ménages propriétaires en vivaient, comparativement à 29 % des ménages locataires (figure 14).

Parmi les ménages propriétaires, ceux dont le logement était libre d'hypothèque étaient proportionnellement moins nombreux à vivre de l'insécurité alimentaire que ceux ayant une hypothèque (7 % c. 16 %).

Chez les locataires, la présence d'une subvention au logement est significativement liée à la prévalence de l'insécurité alimentaire. Celle-ci est plus faible chez les ménages vivant en logement non subventionné (28 %) que chez ceux vivant en logement subventionné (39 %).

Figure 14

Proportion de ménages en situation d'insécurité alimentaire¹ selon le mode d'occupation du logement, Québec, 2023



1. Comprend l'insécurité alimentaire marginale, modérée et grave.

Note : Consulter le tableau A4 en annexe pour des renseignements sur la précision des estimations et sur les différences significatives sur le plan statistique entre les catégories d'une même variable.

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le revenu*, 2023, fichier de microdonnées. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

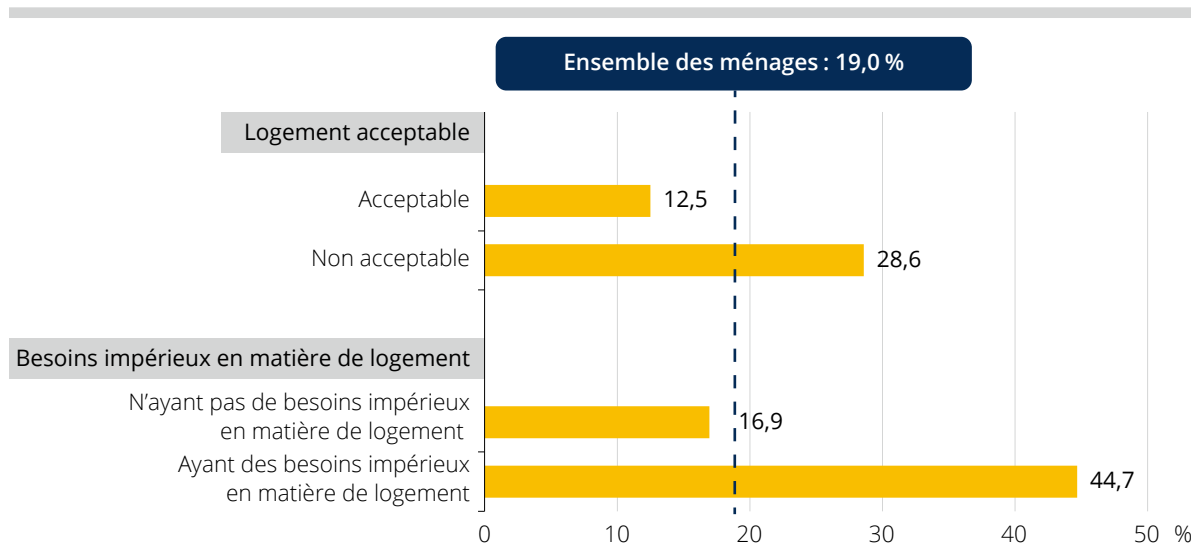
Conditions de logement

Les analyses permettent de rendre compte du lien entre le caractère acceptable du logement et la sécurité alimentaire des ménages. Les ménages qui consacrent une part excessive de leur revenu au logement ou qui vivent dans un logement de qualité non convenable ou trop petit pour leurs besoins sont proportionnellement plus nombreux que les autres à être en situation d'insécurité alimentaire. En 2023, près de trois ménages vivant dans un logement non acceptable sur dix étaient en situation d'insécurité alimentaire (29 %) (figure 15). Chez les ménages vivant dans un logement respectant les trois normes d'acceptabilité, cette proportion était d'environ 13 %.

Le concept de besoins impérieux en matière de logement repose sur les trois dimensions de l'acceptabilité du logement (l'état, l'abordabilité et la taille), mais il intègre également la capacité d'un ménage à se loger de manière acceptable dans sa communauté en fonction de son revenu. Un ménage est considéré comme ayant des besoins impérieux s'il occupe un logement inadéquat, inabordable ou de taille insuffisante, et que son revenu ne lui permet pas d'accéder à un logement acceptable dans sa communauté. En 2023, près de la moitié des ménages ayant des besoins impérieux en matière de logement étaient en situation d'insécurité alimentaire (45 %).

Figure 15

Proportion de ménages en situation d'insécurité alimentaire¹ selon l'acceptabilité du logement et la présence de besoins impérieux en matière de logement, Québec, 2023



1. Comprend l'insécurité alimentaire marginale, modérée et grave.

Note : Consulter le tableau A4 en annexe pour des renseignements sur la précision des estimations et sur les différences significatives sur le plan statistique entre les catégories d'une même variable.

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le revenu*, 2023, fichier de microdonnées. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Les liens entre l'insécurité alimentaire et les trois dimensions de l'acceptabilité du logement (l'abordabilité, la qualité et la taille) sont examinés de manière distincte.

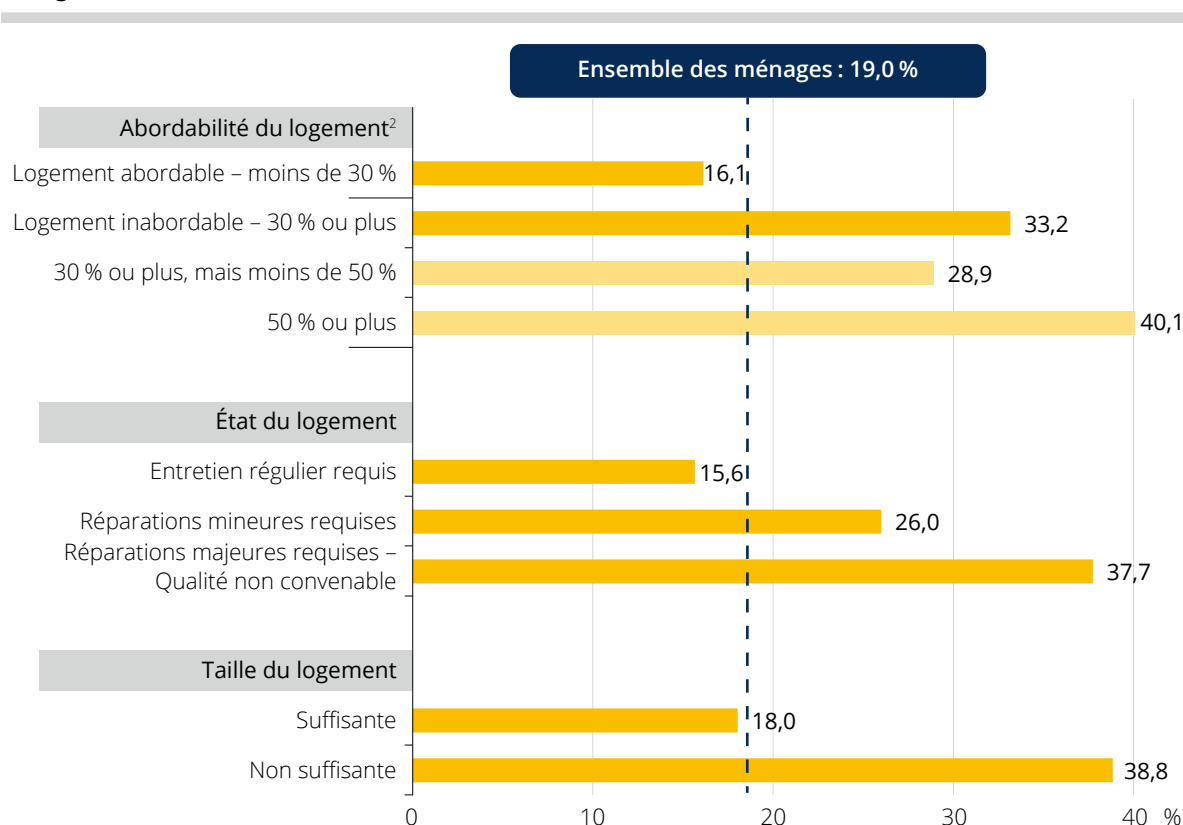
La notion **d'abordabilité** renvoie au rapport entre les frais déboursés pour le logement et le revenu total du ménage avant impôt. On considère qu'un ménage occupe un logement inabordable lorsqu'il consacre 30 % ou plus de son revenu total aux frais de logement. Un déséquilibre entre le revenu et les coûts du logement peut limiter la capacité du ménage à répondre à d'autres besoins essentiels, dont l'alimentation. Au Québec, en 2023, environ 16 % des ménages occupant un logement abordable étaient en situation d'insécurité alimentaire (figure 16). Cette proportion grimpait à 33 % chez les ménages occupant un logement inabordable. Au-delà du seuil d'inabordabilité, plus le rapport entre les frais de logement et le revenu total du ménage est élevé, plus la prévalence de l'insécurité alimentaire l'est aussi. Elle était d'environ 29 % chez les ménages qui consacraient entre 30 % et moins de 50 % de leur revenu au logement et de 40 % chez ceux qui y consacraient 50 % ou plus.

L'**état du logement** fait référence aux besoins en matière de réparations. Les données montrent que la proportion de ménages en situation d'insécurité alimentaire augmente en fonction de l'ampleur des réparations requises. Ainsi, en 2023, environ 16 % des ménages vivant dans un logement ne nécessitant qu'un entretien régulier vivaient en situation d'insécurité alimentaire. Cette proportion grimpait à 26 % lorsque des réparations mineures étaient nécessaires et atteignait 38 % chez les ménages dont le logement requérait des réparations majeures.

La **taille convenable** du logement correspond au nombre de personnes qu'un logement peut accueillir, en fonction du nombre de chambres, de la taille et de la composition du ménage. Cette évaluation s'appuie sur la [Norme nationale d'occupation](#). En 2023, près de quatre ménages vivant dans un logement de taille insuffisante sur dix étaient en situation d'insécurité alimentaire (39 %), ce qui est plus élevé que la proportion observée chez les ménages vivant dans un logement de taille convenable (18 %).

Figure 16

Proportion de ménages en situation d'insécurité alimentaire¹ selon les dimensions d'acceptabilité du logement, Québec, 2023



1. Comprend l'insécurité alimentaire marginale, modérée et grave.

2. La notion d'abordabilité renvoie au rapport entre les frais déboursés pour le logement et le revenu total du ménage avant impôt. On considère qu'un ménage occupe un logement abordable lorsqu'il consacre moins de 30 % de son revenu total avant impôt aux frais de logement.

Note : Consulter le tableau A4 en annexe pour des renseignements sur la précision des estimations et sur les différences significatives sur le plan statistique entre les catégories d'une même variable.

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le revenu*, 2023, fichier de microdonnées. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Concepts et définitions – Logement

Mode d'occupation du logement

Le mode d'occupation indique si le ménage est propriétaire ou locataire de son logement privé.

Un ménage est **propriétaire** de son logement si l'une des personnes membres du ménage détient le logement, même si la totalité du prix n'a pas été versée, par exemple si le logement est grevé d'hypothèque ou d'une autre créance. Si un ménage propriétaire fait des paiements hypothécaires ou des remboursements similaires réguliers pour son logement, on considère que son logement est grevé d'une hypothèque. Dans le cas contraire, on considère son logement comme libre d'hypothèque.

Un ménage est **locataire** de son logement si aucune personne membre du ménage n'en est propriétaire, et ce, même si le logement ne fait l'objet d'aucun loyer en espèces, s'il est loué à un loyer réduit ou s'il fait partie d'une coopérative. Il est possible de distinguer les logements subventionnés (ou à loyer indexé), qui comprennent les logements dont le loyer est déterminé en fonction du revenu, les logements sociaux, les logements sans but lucratif, les habitations à loyer modique et les loyers bénéficiant des programmes gouvernementaux d'aide au logement, dont les prestations de supplément au loyer et les allocations de logement.

Logement acceptable

Un logement est acceptable s'il est conforme aux trois normes d'acceptabilité établies par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), c'est-à-dire s'il est de qualité et de taille convenable, et s'il est abordable. Les seuils de conformité pour ces normes sont définis comme suit :

La qualité du logement réfère à son état, c'est-à-dire aux besoins de réparations. L'indicateur indique si, de l'avis des personnes occupantes, le logement a besoin de réparations majeures (plomberie ou installation électrique défectueuse, réparations à la charpente des murs, des planchers ou des plafonds), de réparations mineures (carreaux de plancher détachés ou manquants, briques descellées, bardeaux arrachés, marches, rampes ou revêtement extérieur défectueux) ou d'un entretien régulier (peinture, nettoyage du système de chauffage). Les rénovations désirées ou les ajouts ne sont pas pris en considération. Le logement est de **qualité convenable** s'il ne nécessite pas de réparations majeures : plomberie ou installation électrique défectueuse, besoins en réparations structurelles aux murs, au sol et aux plafonds.

Un logement est de **taille convenable** si le nombre de chambres suffit pour répondre aux besoins du ménage, compte tenu de la taille et de la composition du ménage, selon la Norme nationale d'occupation (NNO). Le nombre requis de chambre à coucher est calculé en fonction de l'âge et du sexe des personnes composant le ménage, et des liens qui existent entre elles. Les personnes vivant seules, par définition, occupent toujours un logement de taille convenable.

Un logement est **abordable** si le ménage qui l'habite consacre moins de 30 % de son revenu total avant impôt aux frais de logement. Ce rapport des frais de logement au revenu est aussi appelé « taux d'effort ». Les frais de logement englobent, s'il y a lieu, les paiements

Suite à la page 48

hypothécaires, le loyer, l'impôt foncier, les charges de copropriété ainsi que les frais d'électricité, de chauffage et d'eau, et les autres services municipaux. L'évaluation de l'abordabilité exclut les ménages dont le revenu total est inférieur à zéro.

Besoins impérieux en matière de logement

Un ménage éprouve des besoins impérieux en matière de logement si son logement n'est pas conforme à au moins une des normes d'acceptabilité (qualité, abordabilité ou taille), et que 30 % de son revenu total avant impôt ne lui permet pas de payer le loyer médian des logements acceptables dans sa collectivité (ceux répondant aux trois normes d'acceptabilité).

Les ménages non familiaux dont au moins un des soutiens est âgé de 15 à 29 ans et est aux études ne sont pas considérés comme ayant des « besoins impérieux en matière de logement », peu importe leur situation de logement. On estime que les études sont une étape de transition et donc que les faibles revenus gagnés par les ménages composés de personnes aux études sont une situation temporaire.

Facteurs associés à la probabilité de vivre en situation d'insécurité alimentaire en 2023

Les analyses bivariées montrent que plusieurs caractéristiques démographiques, socioéconomiques et liées au logement sont associées à l'insécurité alimentaire des ménages¹². Comme certaines de ces caractéristiques sont interreliées, leur contribution respective à la probabilité qu'un ménage vive en situation d'insécurité alimentaire a été évaluée à partir d'analyses multivariées, en maintenant constant l'effet des autres caractéristiques. Cette approche permet de vérifier si les associations observées lors des analyses bivariées demeurent significatives une fois les autres variables prises en compte.

Trois modèles de régression logistique ont été élaborés. Chacun intègre successivement les trois groupes de variables : démographiques, socioéconomiques et liées au logement. Le premier modèle se limite aux variables démographiques. Le deuxième modèle inclut également les variables socioéconomiques. Le troisième modèle intègre les variables liées au logement, en plus des variables démographiques et socioéconomiques. La contribution relative de chacun de ces groupes de variables a également été évaluée à partir de ce modèle final.

Dans cette section, on présente les principaux constats issus des analyses multivariées, en identifiant les caractéristiques qui contribuent de manière indépendante à la probabilité qu'un ménage vive en situation d'insécurité alimentaire, une fois l'effet des autres variables contrôlé.

12. Pour une vue d'ensemble des variables associées à l'insécurité alimentaire dans les analyses bivariées et de celles dont l'association persiste dans les modèles multivariés, consulter le tableau synthèse des facteurs associés à l'insécurité alimentaire des ménages (tableau A1 en annexe).

Caractéristiques démographiques

L'analyse des modèles successifs met en lumière l'effet de l'ajout des groupes de variables sur les associations observées. Dans le **premier modèle**, qui prend en compte exclusivement les variables démographiques, chacune des caractéristiques identifiées lors des analyses bivariées contribue significativement ($p < 0,05$) ou de manière marginale ($0,05 < p < 0,10$) à expliquer la probabilité qu'un ménage soit en situation d'insécurité alimentaire (tableau 4).

Si on ajoute les variables socioéconomiques (**modèle 2**), la plupart des associations avec les variables démographiques demeurent significatives ou marginales ($p < 0,10$) sauf le statut d'immigration du soutien économique principal, dont l'association n'est plus significative. Toutefois, cette variable est maintenue dans le modèle puisqu'elle améliore sa performance globale. On remarque aussi que la vulnérabilité des familles monoparentales dirigées par une femme observée dans le premier modèle n'est plus significative. La disparition de ces liens porte à croire que leur risque accru est davantage attribuable à la précarité de leur situation économique qu'à leur statut migratoire ou à la monoparentalité en soi.

Enfin, l'intégration des variables liées au logement (**modèle 3**) ne modifie pas substantiellement la contribution des variables démographiques à l'insécurité alimentaire. Deux changements surviennent toutefois : le statut d'immigration redevient marginalement associé au risque d'insécurité alimentaire et le type de ménage cesse d'y être associé. Toutefois, cette dernière variable n'est plus retenue dans le modèle puisqu'elle ne contribue pas à sa performance globale. Cette perte d'effet s'explique notamment par le fait que le type de ménage capte en grande partie des différences économiques et structurelles (taille du ménage, revenu, mode d'occupation de logement) prises en compte dans le dernier modèle, ce qui réduit sa contribution propre.

En somme, lorsque les variables démographiques, socioéconomiques et liées au logement sont prises en compte, les caractéristiques démographiques qui s'avèrent associées sont la taille du ménage, l'âge, le sexe du soutien économique principal et son appartenance à une minorité visible et, marginalement, son statut d'immigration (tableau 5). La probabilité qu'un ménage vive de l'insécurité alimentaire augmente avec la taille du ménage ($RC=1,31$) et diminue graduellement avec l'âge du soutien principal, les ménages dirigés par une personne de moins de 25 ans affichant le risque le plus élevé. Cette probabilité est également plus forte lorsque le soutien est une femme ($RC=1,19$). Enfin, l'appartenance à une minorité visible accentue la vulnérabilité : les ménages dont le soutien principal est une personne noire ($RC=2,17$) ou une personne latino-américaine ($RC=2,60$) sont plus susceptibles de vivre en situation d'insécurité alimentaire que ceux dont le soutien principal du ménage n'appartient pas à une minorité visible (la catégorie de référence). Bien que le statut d'immigration soit marginalement associé au risque d'insécurité alimentaire, aucune catégorie ne présente un risque significativement différent des autres.

Caractéristiques socioéconomiques

L'évaluation de la contribution des caractéristiques socioéconomiques à la probabilité de vivre en situation d'insécurité alimentaire repose sur les modèles 2 et 3. Dans le **modèle 2**, qui prend en compte les caractéristiques socioéconomiques et démographiques, quatre des dix variables socioéconomiques identifiées lors des analyses bivariées conservent une association indépendante avec le risque d'insécurité alimentaire (tableau 4) :

- la principale source de revenu du ménage ;
- le quintile de revenu ajusté après impôt du ménage ;
- le coefficient du panier MPC, soit le nombre de paniers de consommation qu'un ménage peut se procurer au moyen de son revenu disponible ;
- le statut annuel d'activité du soutien économique principal.

Les autres variables (région MPC, ampleur du faible revenu selon la MPC, emploi du soutien principal dans la dernière année, régime de travail, plus haut niveau de scolarité atteint et statut d'étudiant) n'ont pas été retenues dans le modèle 2, leur effet sur l'insécurité alimentaire étant capté par des variables plus directement liées à la situation économique.

Lorsque les caractéristiques liées au logement sont intégrées (**modèle 3**), toutes les variables socioéconomiques retenues dans le modèle 2 conservent une association significative avec la probabilité d'insécurité alimentaire. Malgré la stabilité des associations, le risque relatif de certaines catégories est cependant modifié. En effet, le risque marginalement plus élevé chez les ménages dont le revenu provient principalement de prestations d'assurance-emploi que chez les ménages dépendant des salaires s'estompe, tandis qu'une nouvelle vulnérabilité apparaît : les ménages dont le revenu provient principalement d'un travail autonome présentent désormais un risque marginalement plus élevé que ceux dépendant de salaires.

Le modèle final révèle que les ménages dont le revenu provient principalement de prestations d'aide sociale (RC=2,73) font face à un risque accru d'insécurité alimentaire comparativement à ceux dont le revenu provient principalement de salaires (la catégorie de référence). Par ailleurs, un risque marginalement plus élevé est aussi observé chez les ménages qui dépendent de la pension de Sécurité de la vieillesse (RC=1,76) ou d'un travail autonome (RC=1,60). À l'inverse, les ménages vivant principalement de régimes de retraite privés tendent à être moins susceptibles d'être en situation d'insécurité alimentaire (RC=0,60). Sans surprise, le risque d'insécurité alimentaire diminue à mesure que le revenu après impôt, ajusté selon la taille du ménage, augmente : il est plus élevé chez les ménages du quintile inférieur (RC=4,39) que chez les ménages du quintile supérieur (la catégorie de référence), et les analyses de contraste montrent que ce risque suit une tendance à la baisse d'un quintile à l'autre.

La probabilité de vivre en situation d'insécurité alimentaire décroît également à mesure que le nombre de paniers de consommation accessibles pour un ménage au moyen de son revenu disponible augmente (RC=0,77).

Enfin, comparativement aux ménages dont le soutien principal est en emploi toute l'année (la catégorie de référence), ceux dirigés par une personne âgée de 70 ans et plus et non active sur le marché du travail sont moins vulnérables face à l'insécurité alimentaire (RC=0,47), tandis que les ménages dont le soutien principal alterne entre emploi, chômage et inactivité tendent à l'être davantage (RC=1,25).

Caractéristiques liées au logement

Le **modèle 3** permet d'évaluer la contribution des caractéristiques liées au logement à la probabilité d'insécurité alimentaire, en tenant compte de l'effet des variables démographiques et socioéconomiques. Parmi les cinq variables de logement identifiées lors des analyses bivariées, seules deux conservent une association significative dans le modèle final (tableau 4) :

- le mode d'occupation du logement ;
- l'état du logement.

Le taux d'effort (abordabilité du logement), la taille suffisante du logement et les besoins impérieux en matière de logement ne se sont pas révélés associés de façon indépendante à la probabilité qu'un ménage vive en situation d'insécurité alimentaire, une fois prises en compte les caractéristiques démographiques, socioéconomiques et les autres variables liées au logement. Cette perte d'effet, particulièrement en ce qui concerne l'abordabilité du logement, pourrait s'expliquer par la présence de variables étroitement liées – comme le mode d'occupation du logement et les indicateurs de revenu – qui captent déjà une part importante des différences économiques et structurelles reflétées dans le modèle final. Ainsi, l'information portée par ces indicateurs de logement tend à se superposer à celle fournie par d'autres facteurs du modèle, ce qui réduit leur contribution propre.

Le modèle final révèle que comparativement aux ménages propriétaires sans hypothèque (la catégorie de référence), les ménages propriétaires ayant une hypothèque ($RC=1,63$) et les ménages locataires – qu'ils bénéficient ou non d'une subvention au logement (respectivement $RC=2,83$ et $2,15$) – présentent une probabilité plus élevée d'insécurité alimentaire. Des analyses de contraste montrent que les locataires sont plus vulnérables que les propriétaires, et que parmi eux, ceux bénéficiant d'une subvention au logement sont les plus à risque.

Concernant l'état du logement, les ménages vivant dans un logement nécessitant des réparations mineures ($RC=1,82$) ou majeures ($RC=2,78$) sont plus susceptibles d'être en situation d'insécurité alimentaire que ceux dont le logement ne requiert qu'un entretien régulier. Le risque le plus élevé est observé chez les ménages occupant un logement nécessitant des réparations majeures.

Enfin, l'analyse de la contribution relative de chacun des groupes de variables indique que parmi les trois blocs retenus dans le modèle final, celui regroupant les caractéristiques socioéconomiques présente l'AIC le plus faible, ce qui indique que c'est lui qui améliore le plus l'ajustement du modèle. Il est suivi du bloc des caractéristiques liées au logement, dont la contribution demeure notable, bien qu'elle soit relativement moindre que celle du bloc des caractéristiques socioéconomiques. À l'inverse, le bloc des caractéristiques démographiques affiche l'AIC le plus élevé, ce qui témoigne d'une contribution plus limitée à l'explication de l'insécurité alimentaire que celle des deux autres blocs de variables.

Tableau 4

Facteurs associés à l'insécurité alimentaire¹ des ménages (modèles de régression logistique), Québec, 2023

	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3
	RC ²		
Caractéristiques démographiques des ménages ou de leur soutien économique principal			
Type de ménage	P <0,0001	P=0,0730	
Ménage d'une personne	2,62 ^{†††} a,b	1,46 [†]	
Couple sans enfant	1,00	1,00	
Couple avec enfants	1,19 c,t	0,91	
Famille monoparentale, parent femme	2,44 ^{†††} a,c,d	1,22	
Famille monoparentale, parent homme	3,37 ^{†††} b,t,t'	1,67 [‡]	
Autre type de ménage ³	1,76 ^{†††} d,t'	1,21	
Taille du ménage	P=0,0518	P=0,0001	P <0,0001
Taille du ménage	1,12 [‡]	1,36 ^{†††}	1,31 ^{†††}
Groupe d'âge	P <0,0001	P=0,0004	P=0,0099
Moins de 25 ans	4,50 ^{†††} a	3,01 ^{††} a	2,69 ^{††} a
25-44 ans	2,80 ^{†††} a	2,65 ^{†††} a	2,19 ^{††} a
45-64 ans	2,14 ^{†††} a	1,94 ^{††} a	1,77 [†] a
65 ans et plus	1,00	1,00	1,00
Sexe	P=0,0084	P=0,0742	P=0,0401
Homme	1,00	1,00	1,00
Femme	1,25 ^{††}	1,17 [‡]	1,19 [†]
Statut d'immigration et durée de résidence au Canada	P=0,0325	P=0,2039	P=0,0931
Immigrant(e) reçu(e) depuis moins de 10 ans	1,64 [†] a	1,25 [†]	1,16
Immigrant(e) reçu(e) depuis 10 ans ou plus	0,91 a,b	0,84	0,75
Personne née au Canada	1,00	1,00	1,00
Autres ⁴	1,13 b	0,79	0,74
Appartenance à une minorité visible	P=0,0011	P=0,0015	P=0,0025
Sud-Asiatique	1,09 a,b	0,67 a,b	0,68 a,b
Chinois	1,00 c,d	0,97 c,d	1,11 c,d
Noir	2,38 ^{†††} a,c,e,t,f	2,17 ^{†††} a,c,e,f	2,17 ^{†††} a,c,e,f
Asie du Sud-Est ⁵	1,63 t	1,42	1,51
Arabe	1,46 e,t	1,31 e	1,32 e
Latino-Américain	2,51 ^{†††} b,d,t',t*	2,64 ^{†††} b,d	2,60 ^{†††} b,d
Autres ⁶	1,31 f,t*	1,23 f	1,31 f
Pas une minorité visible	1,00	1,00	1,00

Suite à la page 54

Tableau 4 (suite)

Facteurs associés à l'insécurité alimentaire¹ des ménages (modèles de régression logistique), Québec, 2023

	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3
	RC ²		
Caractéristiques socioéconomiques des ménages ou de leur soutien économique principal			
Principale source de revenu du ménage		P <0,0001	P <0,0001
Salaires et traitements		1,00	1,00
Revenus d'un travail autonome		1,49 a,b,c,f	1,60 [‡] a,b,c,f
Prestations de Sécurité de la vieillesse ⁷		1,90 [†] a,d,g,i	1,76 [‡] a,d,g,i
Prestations du RPC/RRQ ⁸		0,98 b,e,h,j	1,09 b,e,h,j
Prestations d'assurance-emploi		1,91 [‡] a,b,	1,80 a,b,
Prestations pour enfants		0,92 c,d,e	0,95 c,d,e
Prestations d'aide sociale		2,79 ^{†††} f,g,h	2,73 ^{†††} f,g,h
Autres transferts gouvernementaux ⁹		1,23 i,j	1,27 i,j
Pensions de retraite privées		0,53 [†] a,b,c,d,e,f,i	0,60 [‡] a,b,c,d,e,f,i
Autres revenus ¹⁰		0,71 a,b,c,d,e,f,i	0,76 a,b,c,d,e,f,i
Quintile de revenu du ménage après impôt ajusté selon la taille du ménage		P=0,0091	P=0,0016
Quintile 1 (inférieur)		3,41 ^{††} a,b	4,39 ^{†††} a,b
Quintile 2		3,22 ^{†††} a,t	3,92 ^{†††} a,t
Quintile 3		2,42 ^{††} b,t	2,66 ^{†††} b,t
Quintile 4		1,86 ^{††} a,b	1,90 ^{††} a,b
Quintile 5 (supérieur)		1,00	1,00
Coefficient du panier MPC ¹¹		P=0,0007	P=0,0162
Coefficient du panier MPC		0,67 ^{†††}	0,77 [†]
Statut d'activité annuel		P <0,0001	P <0,0001
En emploi toute l'année		1,00	1,00
En chômage toute l'année		1,36 a,b	1,35 a,b
Inactivité toute l'année		1,16 a	1,19 a
Autres ¹²		1,24 [‡] b	1,25 [‡] b
70 ans et plus, pas en emploi		0,44 ^{†††} a,b	0,47 ^{††} a,b

Suite à la page 55

Tableau 4 (suite)

Facteurs associés à l'insécurité alimentaire¹ des ménages (modèles de régression logistique), Québec, 2023

	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3
	RC ²		
Caractéristiques liées au logement			
État du logement			P <0,0001
Entretien régulier requis			1,00
Réparations mineures requises			1,82 ^{††† a}
Réparations majeures requises – Qualité non convenable			2,78 ^{††† a}
Mode d'occupation du logement			
			P <0,0001
Propriétaire sans hypothèque			1,00
Propriétaire avec hypothèque			1,63 ^{††† a}
Locataire d'un logement non subventionné			2,15 ^{††† a}
Locataire d'un logement subventionné			2,83 ^{††† a}

RC Rapport de cotes.

‡ : p < 0,10 ; † : p < 0,05 ; †† : p < 0,01 ; ††† : p < 0,001.

a-i Pour une caractéristique donnée, le même exposant exprime une différence significative au seuil de 0,05 entre les catégories d'une même colonne.

t,t',t'' Pour une caractéristique donnée, le même exposant indique que les catégories d'une même colonne ont tendance à différer (0,05 ≤ p-value < 0,10).

1. Comprend l'insécurité alimentaire marginale, modérée et grave.
2. Pour chacun des facteurs, la catégorie de référence est en italique et prend la valeur 1. Un rapport de cotes supérieur à 1 signifie que, par rapport à la catégorie de référence d'un facteur donné, les ménages sont plus susceptibles d'être en situation d'insécurité alimentaire, tandis qu'un rapport de cotes inférieur à 1 signifie qu'ils le sont moins.
3. Comprend tous les types de ménages autres que les familles monoparentales, les personnes seules et les couples, avec ou sans enfants, notamment les ménages composés de plusieurs familles ou de personnes non apparentées.
4. Comprend les résidentes et résidents non permanents, soit les titulaires d'un permis de travail, d'un permis d'études ou d'un permis de séjour temporaire et les personnes ayant déposé une requête de demande d'asile en vue de l'obtention du statut de personne réfugiée.
5. Comprend les personnes philippines.
6. Comprend les personnes des catégories « minorités visibles multiples » et « autres minorités », ainsi que les personnes coréennes et japonaises.
7. Prestation de la pension de la Sécurité de la vieillesse ou du Supplément de revenu garanti.
8. Prestations du Régime de pensions du Canada (RPC) ou du Régime de rentes du Québec (RRQ).
9. Comprend les prestations d'indemnisation des accidents du travail, l'Allocation canadienne pour les travailleurs, le crédit pour la taxe sur les produits et services et le crédit pour la taxe de vente harmonisée, les prestations liées à la COVID-19 et les autres transferts gouvernementaux non inclus ailleurs.
10. Comprend les revenus de placements, les autres revenus et les ménages n'ayant eu aucun revenu.
11. De l'année de base 2018.
12. Regroupe les ménages dont le soutien économique principal était en emploi, en chômage ou en période d'inactivité une partie de l'année.

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le revenu*, 2023, fichier de microdonnées. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.



Discussion

L'insécurité alimentaire constitue un important enjeu de santé publique en raison de ses effets potentiels sur la santé et le bien-être des personnes touchées (Tarasuk et McIntyre 2025). À l'image du coût de la vie, la prévalence de l'insécurité alimentaire a suivi une tendance à la hausse au Québec depuis 2019. En 2023, un peu plus de 1 720 000 de personnes vivaient dans un ménage en situation d'insécurité alimentaire, dont près d'un demi-million d'enfants. Les trois niveaux de gravité de l'insécurité alimentaire (marginale, modérée et grave) étaient d'ailleurs en progression. Dans ce contexte, il est nécessaire de mieux cerner les ménages les plus susceptibles d'être touchés et de comprendre les facteurs associés à cette situation afin d'enrichir les connaissances et de guider la prise de décision.

L'objectif de cette publication était de décrire la situation de l'insécurité alimentaire au Québec et d'identifier les caractéristiques démographiques, socioéconomiques et de logement qui contribuent à ce risque. Revenons sur les principaux constats issus des analyses, qui s'appuient sur les données de l'*Enquête canadienne sur le revenu* (ECR).

Dans un contexte d'inflation soutenue, l'insécurité alimentaire gagne du terrain

Les analyses descriptives ont montré que près d'un ménage sur cinq était en situation d'insécurité alimentaire au Québec en 2023, ce qui correspond à environ 733 900 ménages. À l'échelle des individus, ce sont un peu plus de 1 720 000 personnes de tous âges qui vivaient dans un ménage en situation d'insécurité alimentaire (20 %), dont 463 000 enfants (28 %). Diverses études montrent que si tous les niveaux de gravité de l'insécurité alimentaire sont associés à des problèmes de santé et à une utilisation accrue des services de santé, l'insécurité alimentaire grave entraîne des conséquences plus fréquentes voire plus graves sur la santé physique et mentale (Thielman et autres 2024 ; Tarasuk, Li et Fafard St-Germain 2023 ; Jessiman-Perreault et McIntyre 2017 ; Burke et autres 2016 ; Pryor et autres 2016 ; Whitaker et autres 2006). En 2023, environ 319 000 personnes, tous âges confondus, vivaient dans un ménage en situation d'insécurité alimentaire grave, soit 3,7 % de la population. C'était le cas d'environ 55 000 enfants.

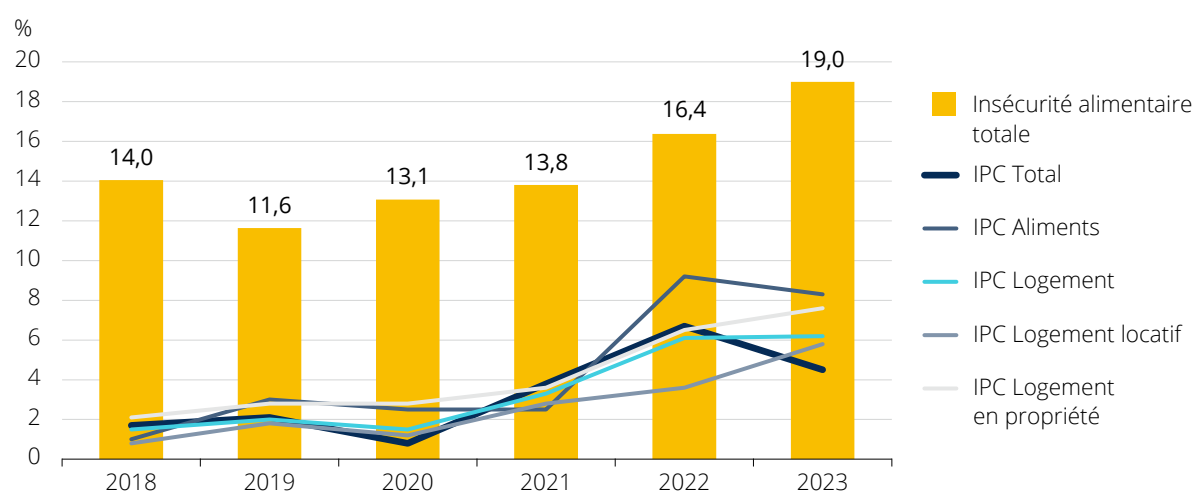
La proportion de ménages en situation d'insécurité alimentaire a suivi une tendance générale à la hausse au Québec entre 2018 et 2023, passant de 14 % à 19 %. La proportion observée en 2023 est d'ailleurs la plus élevée de la période pour tous les niveaux de gravité. Cette montée de l'insécurité alimentaire concorde avec une hausse généralisée et soutenue des prix depuis 2021. En 2022, l'indice des prix à la

consommation (IPC) a crû de 6,7 %, un sommet inégalé depuis plus de 30 ans. Bien que la croissance ait ralenti depuis, l'IPC a tout de même augmenté de 4,5 % en 2021, et a encore dépassé la fourchette cible établie par la Banque du Canada pour le contrôle de l'inflation¹³. La majorité des biens et services ont été touchés par ces augmentations, mais le prix des aliments a connu des hausses particulièrement importantes : 9,2 % en 2022 et 8,3 % en 2023 (figure 17). Le prix des logements a pour sa part crû d'un peu plus de 6 % annuellement entre 2021 et 2023.

Dans un contexte d'ajustement postpandémique et d'inflation soutenue, le revenu médian des ménages a progressé moins rapidement que l'IPC en 2022 et en 2023, ce qui a affaibli leur pouvoir d'achat (ISQ 2025c). Face à la hausse du coût de la vie, les ménages doivent composer avec des budgets plus restreints, et comme certaines dépenses sont difficilement compressibles, notamment celles liées au logement, le budget alloué à l'alimentation devient particulièrement vulnérable. Dans ce contexte, le risque d'insécurité alimentaire s'est accentué.

Figure 17

Variation annuelle de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour certains groupes de produits¹, et proportion de ménages en situation d'insécurité alimentaire², Québec, 2018 à 2023



1. Pour chaque produit ou groupe de produits, les données indiquent la variation en pourcentage par rapport à l'année précédente.

2. Comprend l'insécurité alimentaire marginale, modérée et grave.

Sources : Statistique Canada (Division des prix) et Institut de la statistique du Québec, tableau 3880.

Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le revenu*, 2018 à 2023, fichiers de microdonnées. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Les résultats à l'échelle des provinces montrent que malgré la hausse observée, l'insécurité alimentaire est moins présente au Québec que dans chacune des autres provinces canadiennes. Ces écarts pourraient notamment s'expliquer par les politiques publiques mises en place par les provinces, qui servent de leviers collectifs pour la sécurité alimentaire (Men et autres 2020 ; Tarasuk et Mitchell 2020 ; Tarasuk, Fafard St-Germain et Mitchell 2019 ; MSSS 2008). Par exemple, les mesures liées au revenu et au logement influencent directement le pouvoir d'achat des ménages et, par conséquent, leur vulnérabilité face à l'insécurité alimentaire.

13. La fourchette cible pour la maîtrise de l'inflation est déterminée par la Banque et le gouvernement du Canada. Le régime de ciblage de l'inflation a pour objectif de maintenir à moyen terme le taux d'accroissement de l'IPC global à 2 %, soit au point médian d'une fourchette allant de 1 à 3 % (www.banqueducanada.ca/taux/indicateurs/sommaire-des-variables-cles-relatives-a-la-politique-monetaire/sommaire-des-variables-cles-relatives-a-la-politique-monetaire-cible-de-maitrise-de-linflation).

Les facteurs démographiques : des déterminants structurels de l'insécurité alimentaire

L'analyse multivariée met en évidence le rôle de certaines caractéristiques démographiques dans la vulnérabilité des ménages face à l'insécurité alimentaire, même après avoir tenu compte des facteurs socio-économiques et de ceux liés au logement. Parmi ces caractéristiques, la taille du ménage, ainsi que l'âge et le sexe du soutien économique principal et son appartenance à une minorité visible se révèlent être des déterminants de l'insécurité alimentaire, ce qui corrobore les résultats de plusieurs études antérieures (Fafard St-Germain, Li et Tarasuk 2025 ; Uppal 2023 ; Li, Fafard St-Germain et Tarasuk 2023 ; Tarasuk et Mitchell 2020 ; Fafard St-Germain et Tarasuk 2017 ; Ledrou et Gervais 2005). La persistance de la contribution de ces facteurs au risque d'insécurité alimentaire laisse entendre que les facteurs socioéconomiques et de logement évalués ne suffisent pas, à eux seuls, à expliquer entièrement la problématique ; certains facteurs démographiques demeurent en effet des déterminants de l'insécurité alimentaire. L'évaluation de la contribution relative des différents groupes de variables sur la probabilité de vivre en situation d'insécurité alimentaire montre toutefois que les caractéristiques démographiques contribuent moins à expliquer la probabilité qu'un ménage vive en situation d'insécurité alimentaire que les caractéristiques socioéconomiques et de logement.

La taille du ménage est associée à l'insécurité alimentaire : plus le nombre de personnes est élevé, plus le risque l'est également. La vulnérabilité accrue des ménages nombreux peut être attribuable aux ressources financières nécessaires pour répondre aux besoins de tous leurs membres, notamment en matière d'alimentation et de logement. Les économies d'échelle liées à la mutualisation des dépenses peuvent être insuffisantes pour compenser la pression budgétaire, surtout lorsque peu de membres contribuent financièrement. Un déséquilibre entre le nombre de soutiens économiques et le nombre de personnes à charge semble accentuer le risque d'insécurité alimentaire.

Le risque d'insécurité alimentaire diminue avec l'âge du soutien économique principal : les ménages dirigés par une personne de moins de 25 ans sont les plus vulnérables, tandis que ceux dont le soutien est âgé de 65 ans et plus sont les moins à risque. La vulnérabilité des jeunes ménages peut s'expliquer par une certaine instabilité financière attribuable à un déséquilibre entre revenus et dépenses. En effet, les jeunes sont souvent encore aux études ou récemment entrés sur le marché du travail, ce qui explique leurs revenus plus faibles. Leurs obligations financières peuvent aussi être importantes, par exemple s'ils doivent payer une hypothèque ou assumer des dépenses liées à des enfants (ISQ 2025b ; Uppal 2023 ; Fafard St-Germain et Tarasuk 2017 ; Ledrou et Gervais 2005). À l'inverse, les ménages aînés bénéficient généralement d'une plus grande stabilité financière, caractérisée par des revenus constants, bien que modestes, provenant de pensions, de rentes et de revenu de placements, et par des dépenses généralement moins élevées (ISQ 2025d ; Uppal 2023).

Les ménages dirigés par une femme font face à un risque d'insécurité alimentaire plus élevé que ceux dirigés par un homme. Des différences structurelles dans la situation familiale et économique des femmes et des hommes expliquent en partie ce constat (Ledrou et Gervais 2005). En effet, l'accumulation de plusieurs facteurs, notamment leur plus grande tendance à vivre seules ou à diriger une famille monoparentale¹⁴, à être locataire ou en situation de faible revenu pourrait entre autres sous-tendre leur plus grande vulnérabilité (ISQ 2023a). Celles-ci assument également une plus grande part des responsabilités familiales, ce qui peut limiter leur capacité à générer des revenus supplémentaires (Wray 2024 ; Lavoie et Auger 2023).

14. Les mères monoparentales font partie des groupes surreprésentés dans l'ensemble des différents programmes d'assistance sociale en vigueur (Hübner et Landry 2020).

L'appartenance à une minorité visible demeure associée à un risque élevé d'insécurité alimentaire, même en tenant compte des caractéristiques socioéconomiques et de logement. Ainsi, les ménages dirigés par des personnes noires ou latino-américaines présentent une probabilité plus élevée d'être touchés par l'insécurité alimentaire que ceux dont le soutien principal ne fait pas partie des minorités visibles. Au-delà des facteurs socioéconomiques pris en compte, ces résultats exposent les barrières structurelles auxquelles font face ces groupes de population, notamment en matière d'emploi. En effet, des statistiques récentes montrent qu'ils sont confrontés à une précarité professionnelle accrue : taux de chômage élevé, surqualification importante et rémunération faible (Statistique Canada 2024b ; Statistique Canada 2023 ; ISQ 2023b ; Boudarbat et Adom 2023).

L'association du statut d'immigration au risque d'insécurité alimentaire, significative lors des analyses bivariées et après contrôle des caractéristiques démographiques (modèle 1), s'estompe avec l'ajout des caractéristiques socioéconomiques (modèle 2) et demeure non significative lorsque les caractéristiques du logement sont intégrées (modèle 3). Ces résultats portent à croire que la précarité économique vécue par les personnes immigrantes, particulièrement celles ayant immigré récemment, explique en grande partie le lien avec l'insécurité alimentaire. Autrement dit, ce n'est pas le statut migratoire en soi, mais les difficultés économiques propres à ces populations qui sous-tendent cette vulnérabilité : les personnes ayant immigré récemment sont en effet plus susceptibles d'occuper des emplois instables et faiblement rémunérés (Boudarbat et Adom 2023 ; ISQ 2021 ; Hou, Picot et Zhang 2020 ; Yssaad et Fields 2018 ; Yssaad 2012). Mentionnons également qu'une part non négligeable des personnes immigrantes (63 % en 2021), notamment de personnes ayant immigré récemment (73 % en 2021), sont issues de minorités visibles (Statistique Canada 2022). L'effet associé à une migration récente sur la probabilité d'insécurité alimentaire pourrait avoir été capté, au moins en partie, par l'appartenance à une minorité visible, plus particulièrement les personnes noires ou latino-américaines.

Les facteurs socioéconomiques : la situation financière au cœur de la vulnérabilité alimentaire

Les analyses confirment que le risque d'insécurité alimentaire est associé aux caractéristiques socioéconomiques des ménages. Même en tenant compte des caractéristiques démographiques et de celles liées au logement, la principale source et le quintile de revenu, le nombre de paniers de consommation disponibles ainsi que l'activité du principal soutien sur le marché du travail sont des facteurs prédicteurs de l'insécurité alimentaire des ménages. La contribution de ces facteurs au risque d'insécurité alimentaire témoigne de la sensibilité de l'indicateur aux conditions financières des ménages. Mentionnons que les caractéristiques socioéconomiques contribuent davantage à la probabilité d'insécurité alimentaire que les caractéristiques démographiques et de logement.

La principale source de revenu du ménage est un facteur déterminant de l'insécurité alimentaire. En effet, les ménages dépendant principalement de prestations d'aide sociale sont plus à risque que les ménages dépendant de salaires. Une tendance similaire est observée pour les ménages dont le revenu provient essentiellement de prestations de Sécurité de la vieillesse ou d'un travail autonome. À l'inverse, les ménages dont les revenus proviennent principalement de régimes de retraite privés présentent un risque moindre. Au-delà du niveau de revenu caractéristique de ces différentes sources, d'autres facteurs liés à la nature même de la source pourraient être en cause. Par exemple, chez les prestataires d'aide sociale, l'insuffisance chronique de revenus pour répondre aux besoins essentiels et l'absence de capacité à générer des revenus supplémentaires et à accumuler des actifs pourraient notamment expliquer la vulnérabilité face à l'insécurité alimentaire (Centre d'études sur la pauvreté et l'exclusion 2024). Chez les travailleurs et

travailleuses autonomes, malgré la diversité des expériences, l'exposition à des formes d'emplois instables, notamment le travail à la demande ou à temps partiel involontaire, peut induire des fluctuations de revenus d'une période à l'autre (Lovei et Hardy 2024 ; Larochelle-Côté et Uppal 2011). Ainsi, les ménages dépendant principalement de transferts gouvernementaux ou de revenus plus instables demeurent plus vulnérables que ceux bénéficiant d'une plus grande sécurité économique.

Sans surprise, le risque d'insécurité alimentaire diminue à mesure que le revenu augmente. Il atteint son maximum chez les ménages du quintile inférieur de revenu après impôt ajusté selon la taille du ménage, puis diminue graduellement d'un quintile à l'autre. Les résultats quant au coefficient de panier de consommation (MPC), qui exprime le ratio du revenu disponible au seuil de faible revenu, appuient cette association : plus un ménage peut se procurer de paniers de consommation, plus son risque d'insécurité alimentaire est faible.

Quant au statut d'activité, les ménages dont le soutien économique principal a connu des périodes d'emploi, de chômage ou d'inactivité au cours de la dernière année tendent à être plus vulnérables que ceux dont le soutien principal est en emploi toute l'année face à l'insécurité alimentaire. Cette vulnérabilité découle entre autres de l'instabilité professionnelle, qui fragilise leur sécurité économique. À l'inverse, les ménages dirigés par une personne de 70 ans et plus et non active sur le marché du travail (principalement des personnes retraitées) affichent un risque particulièrement faible. Ce constat reflète la relation inverse entre l'âge et l'insécurité alimentaire, déjà mise en évidence dans les analyses : les ménages dirigés par une personne de 65 ans et plus sont les moins vulnérables à l'insécurité alimentaire, possiblement en raison de leur situation financière plus stable, liée notamment à des actifs accumulés au fil du temps et à des dépenses moindres (Uppal 2023).

Les facteurs liés au logement : choisir entre se loger et se nourrir

Les analyses bivariées ont mis en évidence plusieurs associations significatives entre les caractéristiques et les conditions de logement des ménages et l'insécurité alimentaire. Les analyses multivariées montrent toutefois que ces associations évoluent lorsque l'on tient également compte des facteurs démographiques et socioéconomiques. Après des ajustements, seuls le mode d'occupation et l'état du logement demeurent significativement associés au risque d'insécurité alimentaire. Par ailleurs, l'évaluation de la contribution relative des groupes de variables — démographiques, socioéconomiques et liées au logement — indique que les caractéristiques liées au logement contribuent davantage à la probabilité qu'un ménage vive de l'insécurité alimentaire que les caractéristiques démographiques, mais moins que les caractéristiques socioéconomiques.

Le mode d'occupation est associé à la sécurité alimentaire des ménages. En effet, plusieurs études montrent que la propriété agit comme un facteur de protection contre l'insécurité alimentaire (Li, Fafard St-Germain et Tarasuk 2023 ; Fafard St-Germain et Tarasuk 2020 ; Tarasuk, Fafard St-Germain et Mitchell 2019 ; McIntyre et autres 2016 ; Sriram et Tarasuk 2016 ; Che et Chen 2001). La propriété confère une stabilité économique, un accès facilité au crédit en temps de contraintes financières et un avantage patrimonial qui semblent réduire la vulnérabilité alimentaire (McIntyre et autres 2016). Les analyses montrent en effet que les ménages propriétaires présentent un faible risque d'insécurité alimentaire. On observe toutefois que cet effet protecteur est atténué par la présence d'une dette hypothécaire, laquelle accroît la pression budgétaire et, par conséquent, le risque d'insécurité alimentaire (Fafard St-Germain et Tarasuk 2020 ; McIntyre et autres 2016 ; Sriram et Tarasuk 2016).

À l'inverse, les ménages locataires sont plus à risque d'insécurité alimentaire que les ménages propriétaires. Bien que la location soit généralement une option économique, elle expose toutefois les ménages à des hausses de loyer, particulièrement dans le contexte actuel d'augmentation des prix. Ce risque est plus élevé chez les ménages bénéficiant d'une subvention au logement que chez les autres. Les subventions, bien qu'elles contribuent à alléger le fardeau financier lié au logement, ne semblent pas suffisantes pour atténuer le risque d'insécurité alimentaire de certains ménages. Les ménages locataires bénéficiant de subventions au logement font non seulement partie des groupes les plus fragiles sur le plan économique, mais ils peuvent aussi plus fréquemment cumuler des caractéristiques qui accentuent leur vulnérabilité, telles qu'une maladie longue durée, une incapacité ou le fait d'avoir vécu un épisode d'itinérance (Lagacé 2024 ; Fafard St-Germain et Tarasuk 2017).

Si on tient compte de l'ensemble des caractéristiques démographiques et socioéconomiques, l'état du logement est un facteur associé à l'insécurité alimentaire : les ménages dont le logement requiert des réparations, qu'elles soient mineures ou majeures, présentent un risque plus grand que ceux dont le logement ne nécessite qu'un entretien régulier. Plusieurs dynamiques peuvent expliquer ces résultats. On observe d'ailleurs que les ménages vivant dans un logement nécessitant des réparations majeures présentent plus fréquemment que les autres des caractéristiques liées à l'insécurité alimentaire, par exemple les ménages locataires, les familles monoparentales, les ménages de grande taille et ceux dont le revenu se situe sous le seuil de faible revenu (ISQ 2025e). Des contraintes budgétaires limitent aussi leur capacité à investir dans l'entretien ou la rénovation de leur logement. Les réparations, même mineures, représentent un coût supplémentaire, qui peut amener les ménages, particulièrement les ménages propriétaires, à devoir choisir entre l'entretien ou la réparation du logement et l'alimentation.

Il importe de souligner que les variables liées à l'abordabilité et à la taille du logement n'ont pas été retenues dans le modèle final puisqu'elles ne contribuent pas significativement au risque d'insécurité alimentaire, et ce, malgré les liens soulevés lors des analyses bivariées. Plusieurs autres variables comme la taille du ménage, le revenu après impôt, le coefficient du panier MPC, le mode d'occupation et l'état du logement pourraient capter indirectement l'effet du rapport des frais de logement au revenu, ainsi que celui de la taille du logement sur la probabilité d'être en situation d'insécurité alimentaire.

Limites de l'étude

Cette étude présente des résultats pertinents concernant les facteurs associés à la probabilité qu'ont les ménages d'être en situation d'insécurité alimentaire, dont certains sont inédits. Elle comporte néanmoins des limites, qui ne compromettent pas la validité des constats.

Une première limite est liée à la construction de l'indicateur. La même situation et le même niveau d'insécurité alimentaire sont attribués à tous les membres du ménage, bien que les expériences individuelles puissent varier. La recherche montre que les parents, particulièrement les mères, peuvent se priver pour assurer la sécurité alimentaire de leurs enfants. Ainsi, la présence d'insécurité alimentaire dans un ménage ne signifie pas que tous ses membres en souffrent de façon égale. La nature et la gravité de l'insécurité alimentaire pourraient en effet varier d'un membre à l'autre, selon la manière dont les ressources sont réparties au sein du ménage et l'accès de chacun à des ressources supplémentaires à l'extérieur du ménage (Li, Fafard St-Germain et Tarasuk 2023 ; MSSS 2008 ; Ledrou et Gervais 2005 ; Che et Chen 2001, Tarasuk 2001).

Une autre limite concerne la conciliation des unités d'observation des mesures de faible revenu selon la MPC et de l'insécurité alimentaire. En effet, le faible revenu selon la MPC est évalué à l'échelle de l'unité familiale du soutien économique principal, alors que l'insécurité alimentaire est mesurée à l'échelle des ménages. Or, certains ménages regroupent plus d'une unité familiale ou des personnes hors famille. Les données de l'édition 2023 de l'ECR montrent que 3,8 % des ménages québécois étaient dans cette situation. Parmi eux, moins de la moitié (44,7 %) présentaient des écarts entre la situation de faible revenu de l'unité familiale du soutien principal et celle des autres unités ou des personnes hors famille vivant sous le même toit. Cela correspond à environ 1,7 % des ménages québécois pour lesquels de tels écarts sont observés. L'incidence de cette conciliation demeure toutefois limitée : des études ayant produit des estimations à l'échelle de la famille économique ont obtenu des résultats similaires à ceux calculés à l'échelle des ménages, la majorité des ménages étant composés d'une seule famille économique ou d'individus vivant seuls (Tarasuk, Li, Mitchell et Dachner 2018).

L'échantillon de l'ECR n'étant pas stratifié pour les régions administratives, les données régionales incluses dans ce rapport sont présentées afin d'illustrer des disparités territoriales.

Les données utilisées étant transversales, les relations statistiques observées ne peuvent être interprétées comme des relations causales. Bien que plusieurs caractéristiques (démographiques, socioéconomique et liées au logement) aient été prises en compte dans les analyses, il n'en demeure pas moins que la liste de ces caractéristiques n'est pas exhaustive.

Conclusion

L'insécurité alimentaire, qui est à la fois un déterminant de la santé et un indicateur d'inégalités sociales et économiques, est un enjeu de santé publique majeur qu'il est essentiel de surveiller. La hausse marquée du coût de la vie observée dans les dernières années, et particulièrement celle des dépenses liées au logement et à l'alimentation, accentue la nécessité de disposer de données probantes pour identifier les groupes les plus vulnérables et orienter les interventions.

Cette publication, fondée sur les données de l'*Enquête canadienne sur le revenu* (ECR), présente un portrait actualisé et détaillé de l'insécurité alimentaire au Québec en 2023, ainsi que de son évolution depuis 2018. L'analyse des caractéristiques démographiques, socioéconomiques et liées au logement permet d'identifier les ménages les plus exposés et de mieux comprendre les facteurs associés à cette problématique. Ces résultats offrent un éclairage précieux pour enrichir les connaissances et soutenir la prise de décision dans la mise en œuvre de politiques publiques visant à réduire l'insécurité alimentaire et ses effets.

Selon nos constats, les ménages vulnérables à l'insécurité alimentaire présentent généralement des caractéristiques liées à la pauvreté et à la précarité économique. La situation financière et économique des ménages exerce donc une influence déterminante sur le risque d'insécurité alimentaire. Au-delà de l'effet direct du niveau de revenu, des conditions sous-jacentes, non explicitement identifiées dans le cadre de la présente étude – instabilité financière, absence d'actifs, endettement élevé, pression budgétaire accrue ou accès limité au crédit – réduisent la résilience de la population face aux chocs financiers et à la hausse des prix (Uppal 2023). Dans la contrainte, la dépense alimentaire peut devenir la variable d'ajustement.

Une étude récente sur l'évolution des facteurs associés à l'insécurité alimentaire montre que la hausse de l'insécurité alimentaire observée dans les dernières années a fait croître le risque d'insécurité alimentaire pour tous les ménages, et pas seulement pour ceux qui sont à faible revenu (Fafard St-Germain, Li et Tarasuk 2025). À l'échelle canadienne, de nouvelles vulnérabilités émergent, notamment parmi les ménages à revenu moyen et parmi ceux dont le revenu provient principalement d'un emploi.

Pour approfondir la compréhension de cette problématique, il serait pertinent d'intégrer si possible des données sur le patrimoine des ménages (dettes, actifs et valeur nette) dans les analyses futures. L'accessibilité physique aux aliments mérite également une attention particulière, car elle peut influencer directement la sécurité alimentaire.

Tableaux complémentaires

Tableau A1

Synthèse des facteurs associés à l'insécurité alimentaire des ménages¹, Québec, 2023

	Analyses bivariées	Analyses multivariées		
		Modèle 1 Caractéristiques démographiques	Modèle 2 Caractéristiques démographiques et socioéconomiques	Modèle 3 Caractéristiques démographiques, socioéconomiques et de logement
Caractéristiques démographiques des ménages ou de leur soutien économique principal				
Taille du ménage ²	X	X ^t	X	X
Type de ménage	X	X	X ^t	
Âge du plus jeune enfant dans les familles biparentales	X	...	...	...
Âge du plus jeune enfant dans les familles monoparentales	X	...	...	...
Groupe d'âge	X	X	X	X
Sexe	X	X	X ^t	X
Statut d'immigration et durée de résidence au Canada	X	X		X ^t
Appartenance à une minorité visible	X	X	X	X
Caractéristiques socioéconomiques du ménage ou de leur soutien économique principal				
Région de la MPC ³	X			
Principale source de revenu du ménage	X		X	X
Quintile de revenu du ménage après impôt ajusté selon la taille du ménage	X		X	X
Situation de faible revenu selon la MPC ³	X			
Coefficient du panier MPC ³	X		X	X
Statut d'étudiant	X			
Plus haut niveau de scolarité	X			
En emploi pendant l'année	X			
Statut d'activité annuel	X		X	X
Régime de travail	X			
Catégorie de travailleur(-euse)	X			

Suite à la page 65

Tableau A1 (suite)

Synthèse des facteurs associés à l'insécurité alimentaire des ménages¹, Québec, 2023

	Analyses bivariées	Analyses multivariées		
		Modèle 1 Caractéristiques démographiques	Modèle 2 Caractéristiques démographiques et socioéconomiques	Modèle 3 Caractéristiques démographiques, socioéconomiques et de logement
Caractéristiques liées au logement				
Mode d'occupation du logement, y compris la présence d'une hypothèque et la subvention au logement	X			X
Logement acceptable ⁴	X			...
Besoins impérieux en matière de logement	X			
Abordabilité – rapport des frais de logement au revenu	X			
État du logement	X			X
Taille du logement	X			

... N'ayant pas lieu de figurer. Cette variable n'a pas été incluse dans le modèle.

x/x^t Variable significativement associée ou marginalement associée ($p < 0,10$) à l'insécurité alimentaire des ménages.

1. Comprend l'insécurité alimentaire marginale, modérée et grave.

2. Pour les analyses bivariées, une variable en 6 catégories a été utilisée, mais pour les analyses multivariées, c'est une variable continue qui a été retenue.

3. Selon l'année de base 2018.

4. La variable étant construite à partir des trois variables dimensions de l'acceptabilité du logement (abordabilité, taille et état), elle n'a pas été incluse dans le modèle.

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le revenu*, 2023, fichier de microdonnées. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Tableau A2

Proportion de ménages en situation d'insécurité alimentaire¹ selon diverses caractéristiques démographiques du ménage ou de son soutien économique principal, Québec, 2023

	Estimation		Erreur-type	IC à 95 %	
				Borne inférieure	Borne supérieure
	%				
Ensemble des ménages	19,0		0,5	18,0	20,0
Type de ménage et âge du plus jeune enfant					
Ménage d'une personne	22,2	a,b,c	0,9	20,4	24,1
Couple sans enfant	10,0	a,d,e,f,g	0,8	8,6	11,6
Famille biparentale	22,1	d,h	1,5	19,2	25,3
Âge du plus jeune enfant est de 0 à 5 ans	26,3	i	2,6	21,6	31,6
Âge du plus jeune enfant est de 6 à 11 ans	20,7		2,7	15,8	26,5
Âge du plus jeune enfant est de 12 à 17 ans	16,3*	i	2,7	11,7	22,3
Famille monoparentale	36,1		3,0	30,3	42,2
Famille monoparentale, parent femme	37,1	b,e,h,j	3,7	30,1	44,7
Famille monoparentale, parent homme	32,7*	c,f,t	5,8	22,5	45,0
Âge du plus jeune enfant est de 0 à 5 ans	45,4*		7,1	32,2	59,2
Âge du plus jeune enfant est de 6 à 11 ans	36,0		4,9	27,0	46,0
Âge du plus jeune enfant est de 12 à 17 ans	31,9		4,7	23,4	41,8
Autre type de ménage ²	21,8	g,j,t	2,0	18,1	26,1
Taille du ménage					
1 personne	22,2	a	0,9	20,4	24,1
2 personnes	13,6	a,b,c	0,8	12,0	15,3
3 personnes	17,4	a,c	1,5	14,6	20,5
4 personnes	19,7	b	1,7	16,5	23,2
5 personnes	23,9	c	3,0	18,5	30,3
6 personnes et plus	33,8*	a,b	5,4	24,2	45,0
Groupe d'âge					
Moins de 25 ans	38,2	a	4,8	29,3	47,8
25-44 ans	26,2	a	1,2	24,0	28,5
45-64 ans	19,1	a	1,0	17,3	21,1
65 ans et plus	9,0	a	0,7	7,7	10,6
Sexe					
Homme	16,7	a	0,7	15,3	18,1
Femme	21,9	a	0,8	20,3	23,6
Statut d'immigration et durée de résidence au Canada					
Personne née au Canada	16,7	a,b,c,d	0,6	15,5	17,9
Immigrant(e) reçu(e)	26,3	a,t	1,7	23,2	29,8
Immigrant(e) reçu(e) depuis moins de 10 ans	42,0	c	3,8	34,9	49,5
Immigrant(e) reçu(e) depuis 10 ans ou plus	20,3	c,d	1,7	17,1	24,0
Autres ³	33,8	b,t,d	4,1	26,3	42,2

Suite à la page 67

Tableau A2 (suite)

Proportion de ménages en situation d'insécurité alimentaire¹ selon diverses caractéristiques démographiques du ménage ou de son soutien économique principal, Québec, 2023

	Estimation	Erreur-type	IC à 95 %		
			Borne inférieure	Borne supérieure	
	%				
Appartenance à une minorité visible					
Personne n'appartenant pas à minorité visible	16,4	a,b,c,d,e	0,5	15,4	17,5
Personne appartenant à une minorité visible	32,9	a	1,9	29,3	36,8
Sud-Asiatique	21,1 **	f,g	5,8	11,9	34,7
Chinois	20,1 **	h,i	5,5	11,4	33,0
Noir	42,5	b,e,f,h,t	3,8	35,2	50,1
Asie du Sud-Est ⁴	29,1 *	c,t	6,8	17,7	43,8
Arabe	28,7	b,t'	3,9	21,6	36,9
Latino-Américain	39,2	d,g,i,t',t''	5,0	29,8	49,4
Autres ⁵	26,6 *	e,t''	5,3	17,5	38,1

IC Intervalle de confiance.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation entre 25 % et 33 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

a-j Pour une variable donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les proportions d'une même colonne, au seuil de 0,05.

t,t',t'' Pour une variable donnée, le même exposant indique que les proportions d'une même colonne ont tendance à différer ($0,05 \leq p\text{-value} < 0,10$).

1. Comprend l'insécurité alimentaire marginale, modérée et grave.
2. Comprend tous les types de ménages autres que les familles monoparentales, les personnes seules et les couples, avec ou sans enfants, notamment les ménages composés de plusieurs familles ou de personnes non apparentées.
3. Comprend les résidentes et résidents non permanents, soit les titulaires d'un permis de travail, d'un permis d'études ou d'un permis de séjour temporaire et les personnes ayant déposé une requête de demande d'asile en vue de l'obtention du statut de personne réfugiée.
4. Comprend les personnes philippines.
5. Comprend les personnes des catégories « minorités visibles multiples » et « autres minorités », ainsi que les personnes coréennes et japonaises.

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le revenu*, 2023, fichier de microdonnées. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Tableau A3

Proportion de ménages en situation d'insécurité alimentaire¹ selon diverses caractéristiques socioéconomiques du ménage ou de son soutien économique principal, Québec, 2023

	Estimation	Erreur-type	IC à 95 %	
			Borne inférieure	Borne supérieure
		%		
Ensemble des ménages	19,0	0,5	18,0	20,0
Région de la MPC²				
Régions rurales	15,5	a,t	12,6	19,1
Moins de 30 000 personnes	20,2	b,t	16,8	24,0
30 000 à 99 999 personnes	19,2	c	16,1	22,8
100 000 à 499 999 personnes	17,4	d	15,7	19,2
RMR de Québec	14,4	b,c,d	12,3	16,6
RMR de Montréal	21,0	a,d	19,2	22,8
Principale source de revenu du ménage				
Salaires	19,4	a,t,t'	18,0	20,9
Revenus d'un travail autonome	27,2*	b,t	19,4	36,7
Transferts gouvernementaux	25,7	a	23,2	28,3
Prestations de Sécurité de la vieillesse ³	15,1	c,d,e	12,6	18,1
Prestations du RPC/RRQ ⁴	12,5*	f,g,h	9,0	17,2
Prestations d'assurance-emploi	46,3*	c,f	32,7	60,5
Prestations pour enfants	52,4	d,g	39,2	65,2
Prestations d'aide sociale	59,2	e,h	49,1	68,5
Autres transferts gouvernementaux	37,8*	e,h	24,6	53,1
Pensions de retraite privées	4,2*	a,b	3,0	5,9
Autres revenus ⁵	14,2*	a,b,t'	9,9	19,9
Quintile de revenu du ménage après impôt ajusté selon la taille du ménage				
Quintile inférieur	33,9	a,b	31,1	36,8
Deuxième quintile	23,2	a,t	20,4	26,1
Troisième quintile	19,1	b,t	16,6	21,8
Quatrième quintile	12,7	a,b	10,7	15,0
Quintile supérieur	5,7	a,b	4,3	7,6
Situation de faible revenu selon la MPC²				
Pas à faible revenu	16,2	a,b,c	15,2	17,3
À faible revenu	45,3	a	40,4	50,2
Revenu disponible entre 75 % et 100 % du seuil de la MPC	44,0	b	37,3	50,9
Revenu disponible inférieur à 75 % du seuil de la MPC ⁶	46,5	c	39,2	53,9
Plus haut niveau de scolarité				
Niveau inférieur au diplôme d'études secondaires	20,7	a	17,6	24,2
Études secondaires terminées ou postsecondaires partielles	19,5	b	16,8	22,5
Diplôme ou certificat postsecondaire non universitaire	20,9	c	19,1	22,9
Diplôme ou certificat universitaire	16,1	a,b,c	14,2	18,2

Suite à la page 69

Tableau A3 (suite)

Proportion de ménages en situation d'insécurité alimentaire¹ selon diverses caractéristiques socioéconomiques du ménage ou de son soutien économique principal, Québec, 2023

	Estimation		Erreur-type	IC à 95 %	
				Borne inférieure	Borne supérieure
	%				
En emploi pendant l'année					
Oui	20,4	a	0,7	19,1	21,8
Non	15,9	a	0,9	14,2	17,7
Statut d'activité annuel					
En emploi toute l'année	17,5	a,b,c	0,8	16,0	19,0
Au chômage toute l'année	44,0	a,d,e	6,5	31,9	56,9
Inactivité toute l'année	26,4	b,d	1,9	22,9	30,3
Autres ⁸	28,5	c,e	1,6	25,4	31,7
70 ans et plus, pas en emploi	7,4	a,b,c	0,8	6,0	9,0
Régime de travail ⁹					
Temps plein	19,4		0,8	17,9	20,9
Temps partiel	23,3		2,5	18,7	28,6
Temps partiel involontaire	60,1 *	a	14,2	32,0	82,9
Temps partiel volontaire	22,2	a	2,5	17,7	27,6
Catégorie de travailleur(-euse) ⁹					
Employé(e) du secteur public	17,6		1,2	15,3	20,2
Employé(e) du secteur privé	21,3		0,9	19,5	23,2
Travailleur(-euse) autonome	19,6		2,5	15,3	24,9

IC Intervalle de confiance.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

a-h Pour une variable donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les proportions d'une même colonne, au seuil de 0,05.

t,t' Pour une variable donnée, le même exposant indique que les proportions d'une même colonne ont tendance à différer ($0,05 \leq p\text{-value} < 0,10$).

1. Comprend l'insécurité alimentaire marginale, modérée et grave.

2. Selon l'année de base 2018.

3. Prestation de la pension de la Sécurité de la vieillesse ou du Supplément de revenu garanti.

4. Prestations du Régime de pensions du Canada (RPC) ou du Régime de rentes du Québec (RRQ).

5. Comprend les revenus de placements, les autres revenus et les ménages n'ayant eu aucun revenu.

6. Cette catégorie est aussi appelée « pauvreté économique extrême ».

7. Se limite aux ménages dont le soutien économique principal est âgé de moins de 70 ans.

8. Regroupe les ménages dont le soutien économique principal était en emploi, en chômage ou en période d'inactivité une partie de l'année.

9. Se rapporte à l'emploi principal du soutien économique principal. Sont exclus les ménages dont le soutien économique principal n'a pas travaillé au cours des 12 mois précédant l'enquête.

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le revenu*, 2023, fichier de microdonnées. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Tableau A4

Proportion de ménages en situation d'insécurité alimentaire¹ selon diverses caractéristiques du logement, Québec, 2023

	Estimation	Erreur-type	IC à 95 %	
			Borne inférieure	Borne supérieure
	%			
Ensemble des ménages	19,0	0,5	18,0	20,0
Mode d'occupation du logement				
Propriétaire	12,4	^a 0,6	11,2	13,6
Propriétaire sans hypothèque	7,3	^b 0,7	6,0	8,8
Propriétaire avec hypothèque	16,0	^b 0,9	14,3	17,8
Locataire	28,9	^a 1,0	27,0	30,9
Locataire d'un logement non subventionné	28,0	^b 1,1	25,9	30,2
Locataire d'un logement subventionné	38,7	^b 4,4	30,4	47,6
Logement acceptable				
Acceptable	12,5	^a 0,6	11,4	13,7
Non acceptable	28,6	^a 1,0	26,6	30,7
Besoins impérieux en matière de logement				
N'ayant pas des besoins impérieux en matière de logement	16,9	^a 0,5	15,9	18,0
Ayant des besoins impérieux en matière de logement	44,7	^a 3,1	38,7	50,8
Abordabilité du logement ²				
Logement abordable – moins de 30 %	16,1	^{a,b} 0,6	15,1	17,3
Logement inabordable – 30 % ou plus	33,2	^a 1,6	30,0	36,4
30 % ou plus, mais moins de 50 %	28,9	^b 1,9	25,3	32,8
50 % ou plus	40,1	^b 3,2	34,0	46,4
État du logement				
Entretien régulier requis	15,6	^a 0,6	14,5	16,8
Réparations mineures requises	26,0	^a 1,5	23,2	29,0
Réparations majeures requises –				
Qualité non convenable	37,7	^a 3,0	32,1	43,7
Taille du logement				
Suffisante	18,0	^a 0,5	17,0	19,1
Non suffisante	38,8	^a 4,1	31,2	47,1

IC Intervalle de confiance.

a-b Pour une variable donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les proportions d'une même colonne, au seuil de 0,05.

1. Comprend l'insécurité alimentaire marginale, modérée et grave.

2. La notion d'abordabilité renvoie au rapport entre les frais déboursés pour le logement et le revenu total du ménage avant impôt. On considère qu'un ménage occupe un logement abordable lorsqu'il consacre moins de 30 % de son revenu total avant impôt aux frais de logement.

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le revenu*, 2023, fichier de microdonnées. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

Références bibliographiques

- BANQUES ALIMENTAIRES DU QUÉBEC (2023). *Bilan-faim Québec 2023*, [En ligne], 37 p. [banquesalimentaires.org/wp-content/uploads/2023/10/Bilan-Faim-2023_Final.pdf] (Consulté le 4 juin 2025).
- BANQUES ALIMENTAIRES DU QUÉBEC (2024). *Bilan-faim Québec 2024*, [En ligne], 37 p. [banquesalimentaires.org/wp-content/uploads/2024/10/Bilan-Faim_2024.pdf] (Consulté le 4 juin 2025).
- BURKE, M. P., L. H. MARTINI, E. ÇAYIR, H. L. HARTLINE-GRAFTON, et R. L. MEADE (2016). "Severity of household food insecurity is positively associated with mental disorders among children and adolescents in the United States", *Journal of Nutrition*, [En ligne], vol. 146, n° 10, p. 2019-2026. doi : [10.3945/jn.116.232298](https://doi.org/10.3945/jn.116.232298). (Consulté le 19 juin 2025).
- BOUDARBAT, B., et I.M. ADOM, I. M. (2023). *Les minorités visibles nées au Canada : l'angle mort des politiques d'intégration au marché du travail*, [En ligne], 69 p. doi : [10.54932/NBNM4161](https://doi.org/10.54932/NBNM4161). (Consulté le 28 janvier 2026).
- CARON, N., et J. PLUNKETT-LATIMER (2022). « Enquête canadienne sur le revenu : insécurité alimentaire et besoins insatisfaits en matière de soins de santé, 2018 et 2019 », *Série de documents de recherche – Revenu*, [En ligne], Ottawa, Statistique Canada, [www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75f0002m/75f0002m2021009-fra.htm] (Consulté le 19 décembre 2025).
- CENTRE D'ÉTUDES SUR LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION (2024). *État de situation 2022. Version révisée – Mars 2024*, [En ligne], Québec, gouvernement du Québec, 128 p. [cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/cepe/publications/RA_etat_situation_2022_CEPE.pdf] (Consulté le 12 décembre 2025).
- CHE, J., et J. CHEN (2001). « L'insécurité alimentaire dans les ménages canadiens », *Rapports sur la santé*, [En ligne], n° 82-003 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Statistique Canada, vol. 12, n° 4, p. 11-24. [www150.statcan.gc.ca/n1/pub/82-003-x/2000004/article/5796-fra.pdf] (Consulté le 2 mai 2025).
- DUFOUR, M., V. LABRIE, et S. TREMBLAY-PEPIN (2021). "Using the Market Basket Measure to Discuss Income Inequality from the Perspective of Basic Needs", *Social Indicators Research*, [En ligne], vol. 155, janvier, p. 455-478. doi : [10.1007/s11205-020-02580-9](https://doi.org/10.1007/s11205-020-02580-9). (Consulté le 7 janvier 2026).
- FAFARD ST-GERMAIN, A.-A., LI, T., et V. TARASUK (2025). « Évolution de la vulnérabilité des ménages à l'insécurité alimentaire au Canada avant et après la pandémie de COVID-19 », *Rapports sur la santé*, [En ligne], produit n° 82-003-X au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Statistique Canada, vol. 36, n°12, p. 1-18. doi : [10.25318/82-003-x202501200001-fra](https://doi.org/10.25318/82-003-x202501200001-fra). (Consulté le 18 décembre 2025).
- FAFARD ST-GERMAIN, A.-A., et V. TARASUK (2020). "Homeownership status and risk of food insecurity: Examining the role of housing debt, housing expenditure and housing asset using a cross-sectional population-based survey of Canadian households", *International Journal for Equity in Health*, [En ligne], vol. 19, n° 1, p. 5. doi : [10.1186/s12939-019-1114-z](https://doi.org/10.1186/s12939-019-1114-z). (Consulté le 3 décembre 2025).

- FAFARD ST-GERMAIN, A.-A., et V. TARASUK (2017). "High vulnerability to household food insecurity in a sample of Canadian renter households in government-subsidized housing", *Canadian Journal of Public Health*, [En ligne], vol. 108, n° 12 ; e129-e134. doi : [10.17269/CJPH.108.5879](https://doi.org/10.17269/CJPH.108.5879). (Consulté le 4 décembre 2025).
- HOSMER, D. W., et S. LEMESHOW (1989). *Applied Logistic Regression*, New York, Wiley, 307 p.
- HOU, F., G. PICOT, et J. ZHANG (2020). *Transitions entre périodes d'emploi et de chômage vécues par les immigrants pendant la période de confinement obligatoire en raison de la COVID-19 et la période de reprise des activités*, [En ligne], Ottawa, Statistique Canada, 6 p., [www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2020001/article/00070-fra.pdf] (Consulté le 17 décembre 2025).
- INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE (2024). *Logement et santé : développement d'un cadre conceptuel - Recherche et développement, Rapport d'analyse*, [En ligne], Québec, 58 p. [www.inspq.qc.ca/sites/default/files/2024-05/3486-logement-sante-cadre-conceptuel.pdf] (Consulté le 04 juin 2025).
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2025a). *Avoirs et dettes des unités familiales, selon la catégorie d'avoir et de dette et certaines caractéristiques socioéconomiques*, Québec, [En ligne], [statistique.quebec.ca/fr/document/avoirs-dettes-unites-familiales/tableau/valeur-totale-dette-unites-familiales-selon-categorie-avoir-dette-certaines-caracteristiques-socioeconomiques#tri_pivot1=4&tri_activ=11000&tri_mesr=00] (Consulté le 03 décembre 2025).
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2025b). *Dépenses moyennes des ménages en dollars courants et coefficients budgétaires, selon le poste de dépenses et autres caractéristiques – Classification à trois niveaux*, Québec, 2017, 2019 et 2021, [En ligne], [statistique.quebec.ca/fr/document/depenses-moyennes-des-menages-et-coefficients-budgetaires/tableau/depenses-moyennes-menages-coefficients-budgetaires-classification-2017-2019#tri_type=2&tri_pivot_2=20&tri_tail=20&tri_mesr=00] (Consulté le 6 août 2025).
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2025c). *Indicateurs de progrès du Québec. Mesure du bien-être et de la richesse nationale – Résultats et analyse, édition 2025*, [En ligne], Québec, L'Institut, p. 1-33. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/indicateurs-progres-quebec-analyse-2025.pdf] (Consulté le 3 décembre 2025).
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2025d). *Revenu médian et revenu moyen des ménages et des particuliers de 16 ans et plus*, Québec, 1996-2022, [En ligne], [statistique.quebec.ca/fr/document/revenu-menages-et-particuliers/tableau/revenu-median-moyen-menages-particuliers-16-plus#tri_rev=11381&tri_type_menage=5&tri_type_revenu=1] (Consulté le 3 décembre 2025).
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2025e). *Acceptabilité du logement, selon certaines caractéristiques sociodémographiques, ménages privés et personnes*, Québec, 2001-2021, [En ligne], Québec, L'Institut, [statistique.quebec.ca/fr/document/logement-acceptable-besoins-imperieux/tableau/acceptabilite-logement-selon-certaines-caracteristiques-sociodemographiques-menages-privés-personnes-quebec#tri_pivot_an=197&tri_pivot_pop=1] (Consulté le 7 janvier 2026).
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2023a). *Familles selon la structure, la présence d'enfants et l'âge des enfants*, Québec, 1986-2021, [En ligne], [statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/familles-selon-la-structure-la-presence-denfants-et-lage-des-enfants-quebec] (Consulté le 4 décembre 2025).
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2023b). « Portrait des personnes issues de minorités visibles sur le marché du travail au Québec en 2021 », *Marché du travail et rémunération*, [En ligne], Québec, L'Institut, n° 35, p. 1-30. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/portrait-minorites-visibles-travail-quebec-2021.pdf] (Consulté le 8 décembre 2025).

- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2021). « Taux d'emploi et revenu d'emploi des Québécoises : quels écarts entre les personnes immigrantes et non immigrantes ? », *Marché du travail et rémunération*, [En ligne], n° 27, mai, p. 1-26. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/taux-et-revenu-emploi-des-quebecoises-quels-ecarts-entre-personnes-immigrantes-et-non-immigrantes.pdf] (Consulté le 8 décembre 2025).
- JESSIMAN-PERREAU, G., et L. MCINTYRE (2017). "The household food insecurity gradient and potential reductions in adverse population mental health outcomes in Canadian adults", *SSM – Population Health*, [En ligne], vol. 3, p. 464-472. doi : [10.1016/j.ssmph.2017.05.013](https://doi.org/10.1016/j.ssmph.2017.05.013). (Consulté le 2 mai 2025).
- JYOTI, D. F., E. A. FRONGILLO, et S. J. JONES (2005). "Food insecurity affects school children's academic performance, weight gain, and social skills", *The Journal of Nutrition*, [En ligne], vol. 135, n° 12, p. 2831-2839. doi : [10.1093/jn/135.12.2831](https://doi.org/10.1093/jn/135.12.2831). (Consulté le 2 mai 2025).
- LAGACÉ, F. (2024). « Le logement social et abordable au Québec », *Zoom société*, [En ligne], Québec, Institut de la statistique du Québec, n° 3, p. 1-13. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/logement-social-abordable-quebec.pdf] (Consulté le 15 décembre 2025).
- LAROCHELLE-CÔTÉ, S. (2013). *L'instabilité d'emploi chez les jeunes travailleurs, Statistiques sur le travail : document analytique*, [En ligne], produit n° 75-004-M au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Statistique Canada, 17 p. [www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-004-m/75-004-m2013001-fra.htm] (Consulté le 15 décembre 2025).
- LAROCHELLE-CÔTÉ, S., et S. UPPAL (2011). « Le bien-être financier des travailleurs autonomes », *L'emploi et le revenu en perspective*, [En ligne], composante du produit n° 75-001-X au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Statistique Canada, vol. 23, n° 4, hiver, 17 p. [www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/75-001-x/2011004/article/11535-fra.pdf] (Consulté le 12 décembre 2025).
- LAVOIE, A., et A. AUGER (2023). *Être parent au Québec en 2022. Un portrait à partir de l'Enquête québécoise sur la parentalité 2022*, [En ligne], Québec, Institut de la statistique du Québec, 336 p. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/etre-parent-quebec-2022.pdf] (Consulté le 17 décembre 2025).
- LEDROU, I., et J. GERVAIS (2005). « Insécurité alimentaire », *Rapports sur la santé*, [En ligne], n° 82-003 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Statistique Canada, vol. 16, n° 3, p. 55-59. [www150.statcan.gc.ca/n1/pub/82-003-x/2004003/article/7841-fra.pdf] (Consulté le 4 juin 2025).
- LI T., A.-A. FAFARD St-GERMAIN, et V. TARASUK (2023). *Insécurité alimentaire des ménages au Canada, 2022*. Toronto: Research to identify policy options to reduce food insecurity (PROOF), [En ligne], 75 p. [proof.utoronto.ca/wp-content/uploads/2023/12/Linsecurite-alimentaire-des-menages-au-Canada-2022-PROOF.pdf] (Consulté le 19 juin 2025).
- LOVEI M. et V. HARDY (2024). « Expériences des travailleurs autonomes au Canada, 2023 », *Regard sur les statistiques du travail*, [En ligne], produit n° 71-222-X-2019003 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Statistique Canada, 1-11 p. [www150.statcan.gc.ca/n1/pub/71-222-x/71-222-x2024001-fra.htm] (Consulté le 7 janvier 2026).
- MAISONNEUVE, C., C. BLANCHET, et D. HAMEL (2014). *L'insécurité alimentaire dans les ménages québécois : mise à jour et évolution de 2005 à 2012*, collection *Surveillance des habitudes de vie*, [En ligne], Québec, Institut national de santé publique, n° 4, publication 1858, 12 p. [numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2405212] (Consulté le 08 août 2025).

- MCINTYRE, L., X. WU, V. C. FLEISCH, et autres (2016). "Homeowner versus non-homeowner differences in household food insecurity in Canada", *Journal of Housing and the Built Environment*, [En ligne], vol. 31, n° 2, p. 349-366. doi : [10.1007/s10901-015-9461-6](https://doi.org/10.1007/s10901-015-9461-6). (Consulté le 4 juin 2025).
- MEN, F., C. GUNDERSEN, M. L. URQUIA, et V. TARASUK (2020). "Food insecurity is associated with higher health care use and costs among Canadian adults", *Health Affairs*, [En ligne], vol. 39, n° 8, p. 1377-1385. doi : [10.1377/hlthaff.2019.01637](https://doi.org/10.1377/hlthaff.2019.01637). (Consulté le 2 mai 2025).
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (2008). *Cadre de référence en matière de sécurité alimentaire – Mise à jour 2008*, [En ligne], Québec, gouvernement du Québec, 39 p. [publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2008/08-208-01.pdf] (Consulté le 8 août 2025).
- ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (2018). *Lignes directrices de l'OMS relatives au logement et à la santé - Résumé d'orientation*, [En ligne], 8 p. [iris.who.int/server/api/core/bitstreams/5d9da9e9-603c-484e-831e-2201bf2a7376/content] (Consulté le 03 décembre 2025).
- POLSKY, J. Y. (2024). « Les tendances associées à l'insécurité alimentaire des ménages tirées de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, 2017 à 2022 », *Rapports sur la santé*, [En ligne], Ottawa, Statistique Canada, vol. 35, n° 1, p. 1209-1375. [www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/82-003-x/2024010/article/00002-fra.pdf?st=c41qFc1Y] (Consulté le 20 mai 2025).
- POLSKY, J. Y., et D. GARRIGUET (2022). « L'insécurité alimentaire des ménages au Canada au début de la pandémie de COVID-19, 2017-2018 », *Rapports sur la santé*, [En ligne], Ottawa, Statistique Canada, vol. 33(2), p. 17-28. [www150.statcan.gc.ca/n1/pub/82-003-x/2022002/article/00001-fra.htm] (Consulté le 8 mars 2024).
- POLSKY, J. Y., et H. GILMOUR (2020). "Food insecurity and mental health during the COVID-19 pandemic", *Health Reports*, [En ligne], produit n° 82-003-X du catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Statistique Canada, vol. 31, n° 12, 11 p. doi : [10.25318/82-003-x202001200001-eng](https://doi.org/10.25318/82-003-x202001200001-eng). (Consulté le 8 août 2025).
- PRYOR, L., S. LIORET, J. VAN DER WAERDEN, É. FOMBONNE, B. FALISSARD, et M. MELCHIOR (2016). "Food insecurity and mental health problems among a community sample of young adults", *Social Psychiatry and Psychiatric Epidemiology*, [En ligne], vol. 51, n° 8, p. 1073-1081. doi : [10.1007/s00127-016-1249-9](https://doi.org/10.1007/s00127-016-1249-9). (Consulté le 8 août 2025).
- RYU, J.H., et J.S. BARTFELD (2012). "Household food insecurity during childhood and subsequent health status: The Early Childhood Longitudinal Study—Kindergarten Cohort", *American Journal of Public Health*, [En ligne], vol. 102, n° 11, novembre, p. 50-55. doi : [10.2105/AJPH.2012.300971](https://doi.org/10.2105/AJPH.2012.300971). (Consulté le 10 octobre 2025).
- SANTÉ CANADA (2020). *Évaluation de la situation de sécurité alimentaire*, [En ligne], Gouvernement du Canada, [www.canada.ca/fr/sante-canada/services/aliments-nutrition/surveillance-aliments-nutrition/sondages-sante-nutrition/enquete-sante-collectivites-canadiennes-escc/insecurite-alimentaire-menages-canada-survol/evaluation-situation-securite-alimentaire-surveillance-aliments-nutrition-sante-canada.html] (Consulté le 8 mars 2024).
- SANTÉ PUBLIQUE OTTAWA (2025). *L'insécurité alimentaire*, [En ligne], [www.santepubliqueottawa.ca/fr/public-health-topics/food-insecurity.aspx] (Consulté le 10 octobre 2025).

- SCHIMMELE, C., F. HOU, et M. STICK (2023). « La pauvreté chez les groupes racisés, d'une génération à l'autre », *Rapports économiques et sociaux*, [En ligne], Ottawa, Statistique Canada, vol. 51, n° 2. doi : [10.25318/36280001202300800002-fra](https://doi.org/10.25318/36280001202300800002-fra) (Consulté le 5 décembre 2025).
- SRIRAM, U., et V. TARASUK (2016). "Economic predictors of household food insecurity in Canadian metropolitan areas", *Journal of Hunger & Environmental Nutrition*, [En ligne], vol. 11, n° 1, p. 1-13. doi : [10.1080/19320248.2015.1045670](https://doi.org/10.1080/19320248.2015.1045670). (Consulté le 19 juin 2025).
- STATISTIQUE CANADA et INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Indice des prix à la consommation (IPC), produits et groupes de produits, Québec, Canada, RMR de Montréal et RMR de Québec, moyennes annuelles (2002=100)*, [En ligne], [statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/3880] (Consulté le 17 décembre 2025).
- STATISTIQUE CANADA (2025). *Coefficient du panier moyen selon le décile de revenu après impôt* (tableau 11-10-0102-01), [En ligne], [www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=111001020] (Consulté le 7 janvier 2026).
- STATISTIQUE CANADA (2024a). *Cadre de l'inclusion sociale relatif aux groupes ethnoculturels au Canada*, [En ligne], Ottawa, Statistique Canada, [www.statcan.gc.ca/fr/themes-debut/genre_diversite_et_inclusion/cadre-de-inclusion-sociale] (Consulté le 19 juin 2025).
- STATISTIQUE CANADA (2024b). « Les immigrants récents déclarent avoir plus de difficulté à joindre les deux bouts et sont moins satisfaits du temps libre dont ils disposent », *Le Quotidien*, [En ligne], composante du produit n° 11-001-X au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Statistique Canada, 5 p. [www150.statcan.gc.ca/n1/fr/daily-quotidien/240618/dq240618b-fra.pdf] (Consulté le 5 décembre 2025).
- STATISTIQUE CANADA (2023). *Recensement en bref – Un portrait du niveau de scolarité et des résultats professionnels au sein des groupes de population racisés en 2021 – Recensement de la population, 2021*, [En ligne], produit n° 98-200-X au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Statistique Canada, n° 2021011, 13 p. [www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/as-sa/98-200-x/2021011/98-200-x2021011-fra.pdf] (Consulté le 9 janvier 2026).
- STATISTIQUE CANADA (2022). *Minorité visible et le statut d'immigration et la période d'immigration : Canada, provinces et territoires, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement y compris les parties* (tableau 98-10-0308-01), [En ligne], Ottawa, Statistique Canada, doi : [10.25318/9810030801-fra](https://doi.org/10.25318/9810030801-fra). (Consulté le 28 janvier 2026).
- TARASUK, V. (2001). *Discussion paper on household and individual food insecurity*, [En ligne], gouvernement du Canada, 102 p. [www.canada.ca/en/health-canada/services/food-nutrition/healthy-eating/nutrition-policy-reports/discussion-paper-household-individual-food-insecurity-2001.html, www.canada.ca/content/dam/hc-sc/migration/hc-sc/fn-an/alt_formats/hpfb-dgpsa/pdf/nutrition/food_sec_entire-sec_aliments_entier-eng.pdf] (Consulté le 16 octobre 2024).
- TARASUK, V. et L. MCINTYRE (2025) « Les preuves sont là : la prise de responsabilité doit être intégrée au processus d'élaboration des politiques visant à réduire l'insécurité alimentaire des ménages », *Promotion de la santé et prévention des maladies chroniques au Canada : Recherche, politiques et pratique*, Agence de la santé publique du Canada, [En ligne], vol. 45, n° 9, 6 p., doi : [10.24095/hpcdp.45.9.04f](https://doi.org/10.24095/hpcdp.45.9.04f). (Consulté le 16 décembre 2025).
- TARASUK, V., et A. MITCHELL (2020). *Insécurité alimentaire des ménages au Canada, 2017-18*. Toronto: Research to Identify Policy Options to Reduce Food Insecurity (PROOF), [En ligne], vol. 45, n° 9, 6 p., doi : [10.24095/hpcdp.45.9.04f](https://doi.org/10.24095/hpcdp.45.9.04f). (Consulté le 16 octobre 2024).

- TARASUK, V., A.-A. FAFARD ST GERMAIN, et T. LI (2022). « Surveillance de l'insécurité alimentaire des ménages au Canada : l'heure du bilan », *Promotion de la santé et prévention des maladies chroniques au Canada, : Recherche, politiques et pratique*, Agence de la santé publique du Canada, [En ligne], vol. 42, n° 10, p. 501-506. doi : [10.24095/hpcdp.42.10.04f](https://doi.org/10.24095/hpcdp.42.10.04f). (Consulté le 19 juin 2024).
- TARASUK, V., T. LI, et A.-A. FAFARD ST GERMAIN (2022). *Insécurité alimentaire des ménages au Canada, 2021*. Toronto: Research to Identify Policy Options to Reduce Food Insecurity (PROOF), [En ligne], 61 p., [proof.utoronto.ca/wp-content/uploads/2022/09/Insecurite-Alimentaire-des-Menages-au-Canada-2021-PROOF.pdf] (Consulté le 19 juin 2024).
- TARASUK, V., A.-A. FAFARD ST GERMAIN, et A. MITCHELL (2019). "Geographic and socio-demographic predictors of household food insecurity in Canada, 2011-2012", *BMC Public Health*, [En ligne], vol. 19, n° 1, p. 12. doi : [10.1186/s12889-018-6344-2](https://doi.org/10.1186/s12889-018-6344-2). (Consulté le 12 décembre 2025).
- TARASUK, V., T. LI, A. MITCHELL, et N. DACHNER (2018). « Commentaire – Raisons pour lesquelles les données sur l'insécurité alimentaire des ménages doivent être plus détaillées », *Promotion de la santé et prévention des maladies chroniques au Canada : Recherche, politiques et pratique*, Agence de la santé publique du Canada, [En ligne], vol. 38, n° 5, p. 210-213. doi : [10.24095/hpcdp.38.5.03f](https://doi.org/10.24095/hpcdp.38.5.03f). (Consulté le 16 octobre 2024).
- TARASUK, V., J. CHENG, C. DE OLIVEIRA, et autres (2015). "Association between household food insecurity and annual health care costs", *Canadian medical association journal*, [En ligne], vol. 187, n° 14, E429-E436, doi : [10.1503/cmaj.150234](https://doi.org/10.1503/cmaj.150234). (Consulté le 8 août 2025).
- THIELMAN, J., S. ORR, S. NARAENTHERARAJA, D. HARRINGTON, et S. CARSLEY (2024). "Cross-sectional analysis of the association between household food insecurity and mental health conditions in children aged 5–11 years in Canada", *BMJ Open*, [En ligne], vol. 14, n° 6, e081538. 9 p. doi : [10.1136/bmjopen-2023-081538](https://doi.org/10.1136/bmjopen-2023-081538). (Consulté le 8 août 2025).
- UPPAL, S. (2023). « L'insécurité alimentaire chez les familles canadiennes », *Regards sur la société canadienne*, novembre, [En ligne], Ottawa, Statistique Canada, 36 p. [www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2023001/article/00013-fra.htm] (Consulté le 16 octobre 2024).
- WHITAKER, R. C., S. M. PHILLIPS et S. M. ORZOL (2006). "Food insecurity and the risks of depression and anxiety in mothers and behavior problems in their preschool-aged children", *Pediatrics*, [En ligne], vol. 118, n° 3, e859-e868. doi : [10.1542/peds.2006-0239](https://doi.org/10.1542/peds.2006-0239) (Consulté le 8 août 2025).
- WRAY, D. (2024). « Pris en sandwich entre la prestation de soins non rémunérés à des enfants et à des adultes dépendants de soins : une analyse comparative entre les genres », *Mettre l'accent sur les Canadiens : résultats de l'Enquête sociale générale*, [En ligne], produit n° 89-652-X2024002 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Statistique Canada, 26 p. [www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/89-652-x/89-652-x2024002-fra.pdf] (Consulté le 17 décembre 2025).
- YSSAAD L., et A. FIELDS (2018). *Les immigrants sur le marché du travail canadien : tendances récentes entre 2006 et 2017*, [En ligne], produit n° 71-606-X au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Statistique Canada, 27 p. [publications.gc.ca/collections/collection_2018/statcan/71-606-x/71-606-x2018001-fra.pdf] (Consulté le 17 décembre 2025).
- YSSAAD L. (2012). *Série d'analyses de la population active immigrante – Les immigrants sur le marché du travail canadien, 2008-2011*, [En ligne], produit n° 71-606-X au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Statistique Canada, 90 p. [www150.statcan.gc.ca/n1/pub/71-606-x/71-606-x2012006-fra.pdf?st=nld1PALI] (Consulté le 17 décembre 2025).

« Une organisation
statistique performante
au service d'une société
québécoise en évolution »

statistique.quebec.ca